



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 12 janvier 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-001

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de retirer le sujet suivant des résolutions:

- Demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 98-002

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 1997 et des séances spéciales du 22 décembre 1997 tenues à 19H30, 20H00 et 21H00, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 décembre 1997 et des séances spéciales du 22 décembre 1997 tenues à 19H30, 20H00 et 21H00, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

RÈGLEMENT NO. 923-1998

RÉSOLUTION NO. 98-003

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 923-1998, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 925-1998
RÉSOLUTION NO. 98-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 925-1998, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la saison de l'hiver 1998 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-005

ATTENDU les dispositions des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison hivernale 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions de ceux-ci annexées à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-006

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une subvention de 3 000\$ au Comité organisateur du Carnaval *Nos Hivers d'antan - Édition 1998*, afin de permettre la réalisation dudit événement qui se tiendra les 31 janvier et 1er février prochains.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-007

ATTENDU que ce Conseil juge opportun que la Société Canadienne des Postes étende le nom de la Ville de Sainte-Adèle sur tout le territoire postal de la Ville.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que ce projet vise à unifier le territoire postal de la Ville, éliminant les chevauchements avec les municipalités limitrophes.

ATTENDU que, malgré l'unification du territoire, les bureaux de poste demeureront ouverts et qu'il n'y aura pas de perte d'emploi, puisqu'il y a un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste au Canada.

ATTENDU que la Société Canadienne des Postes s'engage à le réaliser en collaboration avec la Ville et à faire concorder le changement de code postal aux modifications des noms des voies publiques qui seront apportées par le Conseil sur recommandation du Comité de toponymie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la Société Canadienne des Postes d'étendre le nom de la Ville de Sainte-Adèle sur tout le territoire postal de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-008

ATTENDU que les festivités du Carnaval 1998 auront lieu les 31 janvier et 1er février prochains.

ATTENDU que l'une des activités consiste en une course de chiens avec traîneaux le 1er février 1998 sur le parcours suivant:

- Départ: des Côtes 40/80, rue Rolland, jusqu'au terrain de l'ancien Hôtel Montclair, traverse du Chemin du Chantecler en direction du Lac Sainte-Adèle.
- Retour: traverse à nouveau du Chemin du Chantecler, rue Follereau, rue Rolland.

ATTENDU que le directeur du service de police a confirmé la faisabilité du projet relatif à la fermeture sporadique du Chemin du Chantecler et le contrôle de certaines intersections.

ATTENDU que le service des travaux publics peut réaliser l'enneigement partiel des rues aux intersections concernées par la course.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la tenue de la course et confirme la collaboration des services susdits.

RÉSOLUTION NO. 98-009

ATTENDU que le Comité du Carnaval d'hiver propose la construction de glissoires aux endroits suivants:

- Parc Claude-Henri Grignon: une glissoire de 15 à 20 pieds de hauteur (pour toute la durée de l'hiver).



No de résolution
ou annotation

- Gare de Mont-Rolland: trois glissoires de hauteur différente (4 pieds, 8 pieds et 16 pieds) pour le 26 janvier 1998.

ATTENDU que le service des travaux publics confirme la faisabilité du projet dans la mesure où les conditions climatiques s'y prêtent.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la construction des glissoires précitées par le service des travaux publics.

QUE ce Conseil autorise également la construction d'une sculpture sur glace d'environ 10 pieds de hauteur, à être exposée à l'entrée de l'hôtel de Ville, le tout pour une somme de 200\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-010

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné:

RÈGLEMENT NUMÉRO 909-1997:

Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 131,000\$ pour les travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur les rues Champfleury, Place Fleurie et une partie de la rue De la Terrasse.
Montant autorisé: 131,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 98-011

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les cotisations annuelles 1998 du greffier et de la trésorière à la Corporation des Officiers Municipaux Agrés du Québec, au montant de 258.81\$, taxes incluses, chacun.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-012

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la cotisation annuelle 1998 de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec au montant de 3,204.99\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 98-013

ATTENDU que des demandes de prix ont été faites à différents fournisseurs pour l'achat de pneus pour la niveleuse John Deere 1989.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de pneus chez Pneus Legault Inc. au montant de 5,624.72\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 49478 daté du 6 janvier 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-014

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur Michel Lamoureux à participer au cours de formation à l'intention des élus municipaux offert par l'Union des Municipalités du Québec, qui se tiendra le 14 février 1998 dans les Basses-Laurentides.

QUE ses frais d'inscription au montant de 195\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.

QUE ses frais de déplacement et autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, le tout pour un montant maximum de 100\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à la location d'un téléavertisseur pour l'enquêteur dudit service au coût mensuel de 21.20\$, plus taxes, incluant un certain nombre d'appels sans frais, de la compagnie Bell Mobilité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie des Commissions du Conseil de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert ci-après:

Administration, finances et relations avec les citoyens:

Président: M. André Sénéchal
Vice-président: M. Michel Lamoureux
Membre: M. Jean-Paul Cardinal
Personnes-ressources: Mme Brigitte Forget
M. Michel Rousseau
Mme Claudine Gilbert

Infrastructures publiques:

Président: M. Réjean Charbonneau
Vice-président: M. André Sénéchal
Personne-ressource: M. Yves Ducasse

Développement économique:

Président: M. Michel Lamoureux
Vice-président: M. Pierre-Antoine Guinard
Personne-ressource: M. Michel Rousseau

Plein air, loisirs et culture:

Présidente: Mme Carole Beauchamp
Vice-président: M. Jean-Paul Cardinal
Personne-ressource: M. René Tousignant

Urbanisme, aménagement et environnement:

Président: M. Jean-Paul Cardinal
Vice-présidente: Mme Carole Beauchamp
Personne-ressource: M. Yvon Nielly

Développement social, famille et sécurité publique:

Président: M. Pierre-Antoine Guinard
Vice-président: M. Réjean Charbonneau
Personnes-ressources: M. André Lorrain
M. René Tousignant



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la cotisation annuelle 1998 de la Ville de Sainte-Adèle à la Fédération des unions de Familles, au montant de 125\$, taxes incluses.

QUE ce dossier soit confié au président de la Commission du développement social, famille et sécurité publique.

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

- Service des travaux publics - novembre 1997.
- Service d'urbanisme - décembre 1997.
- Service de prévention des incendies - décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland - Fonds d'administration - au montant de 16,457.19\$ (chèques nos. 1132 à 1136) pour la période du 5 au 11 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.11.320.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland- Fonds d'immobilisation - au montant de 77,400.75\$ (chèques nos. 58605 et 58606) pour la période du 12 au 18 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.18.326.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland- Fonds d'administration - au montant de 34,338.52\$ (chèques nos. 1187 à 1199) pour la période du 12 au 18 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.18.327.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland- Fonds d'administration - au montant de 4,401.86\$ (chèques nos. 1200 à 1202) pour la période du 19 au 23 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.22.330.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Sainte-Adèle - au montant de 19,016.28\$ pour la période du 8 au 14 décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Sainte-Adèle - Fonds d'administration - au montant de 59,942.97\$ (chèques nos. 34151 à 34183) pour la période du 5 au 11 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.11.318.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Sainte-Adèle - Fonds d'immobilisation - au montant de 26,523.03\$ (chèque no. 1705) pour la période du 5 au 11 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.11.319.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Sainte-Adèle - Fonds d'administration - au montant de 242,172.53\$ (chèques nos. 34289 à 34413) pour la période du 19 au 23 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.23.331.



No de résolution
ou annotation

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Sainte-Adèle - Fonds d'immobilisation - au montant de 28,269.16\$ (chèques nos. 1721 à 1723) pour la période du 19 au 23 décembre 1997 - Certificat de disponibilité de crédit no. 97.12.23.332.

RÉSOLUTION NO. 98-018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer du Comité des eaux de Sainte-Adèle au montant de 22 271.41\$, en date du 31 décembre 1997.

Conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*, Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau, déposent devant le Conseil leur divulgation des intérêts pécuniaires de membres du Conseil pour l'année 1998.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, Monsieur Rémy Trudel, datée du 19 décembre 1997, relativement au projet de Loi 173.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H20 et se termine à 21H27.

RÉSOLUTION NO. 98-019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H27.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 26 janvier 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 janvier 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la fin de la rubrique "résolutions":

- Avis de motion - décret de travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec et Dumouchel, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-021

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 1998, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil, sous réserve d'enlever le nom de Monsieur Réjean Charbonneau des membres du Conseil présents à ladite séance.

RÉSOLUTION NO. 98-022

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage, rétroactivement au 4 décembre 1997, Monsieur Jonathan Trudel, à titre de pompier volontaire pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense sans bon de commande, tel qu'il appert ci-après:

<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Station Service du Nord Inc.	Achat de 4 pneus Auto-patrouille	601.68\$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Prévost, Auclair, Fortin D'Aoust, à titre de procureurs de la Ville de Sainte-Adèle à la cour municipale, pour une période d'une année à partir du 1er février 1998 et ce, au tarif de 350\$, plus taxes, pour chaque séance de la cour municipale.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'imputation des dépenses occasionnées par la surveillance policière sur le territoire de l'ancien Village de Mont-Rolland, pour l'année 1997, au budget de ladite municipalité et ce, pour un montant maximum de 45 000\$, lequel montant devra être cependant l'équivalent du coût réel, tel qu'il sera défini par le service de la trésorerie de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-026

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à la Société Canadienne des Postes de relocaliser les boîtes postales qui sont actuellement installées aux endroits suivants:

- Chemin de la Laurentie, à l'intersection de la rue Morin.
- Rue Des Seigneurs, à l'intersection du Chemin du Lac-Renaud.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-027

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats ci-après indiqués:

<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Période</u>	<u>Montant</u>
Xérox Canada Ltée <i>Copieur 5355 (Hôtel de Ville)</i>	01.01.1998 au 31.12.1998	0.0124\$, la copie (plus taxes)
<i>Copieur 1025 (garage)</i>	01.12.1997 au 30.11.1998	0.0360\$, la copie (plus taxes) 803.96\$ frais de base (plus taxes)
Viter Récupération <i>Recyclage - bureaux de Mont-Rolland</i>	01.11.1997 au 31.10.1998	131.05\$ (taxes incl.)
Dynabec Informatique Municipale <i>Contrat de soutien aux logiciels</i>	01.01.1998 au 31.12.1998	5 714.44\$ (taxes incl.)
Inprotec Informatique <i>Contrat de soutien aux logiciels</i>	01.01.1998 au 31.12.1998	4 324.59\$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-028

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention maximale de 500\$ afin d'assumer les coûts d'incorporation de l'organisme *La Maison de Répit "Chacun son Moment"*, et dont la principale vocation sera de donner aux parents des moments de repos, de briser l'isolement, de favoriser l'entraide entre parents et enfants et de permettre aux familles à faible revenu de faire des activités familiales à coût minime.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-029

ATTENDU que ce Conseil supporte le développement social et économique de la Ville.

ATTENDU le support continu qu'entend offrir la Ville de Sainte-Adèle aux organismes communautaires qui visent le mieux-être de ses citoyens et citoyennes ainsi que de leurs familles.

*Carole Beauchamp
1998-047*



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil appuie la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut dans sa demande à la Direction des Ressources Humaines du Canada de parrainer trois participants dans le cadre du programme "*Partenaires pour la création d'emplois*" en vue d'évaluer la faisabilité de l'implantation d'une entreprise d'économie sociale sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE, de plus, ce Conseil mandate Monsieur Michel Lamoureux, Conseiller Municipal et président de la Commission du développement économique de Sainte-Adèle pour siéger au Comité de gestion dudit projet.

RÉSOLUTION NO. 98-030

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat d'acquisition à intervenir entre La Ministre Déléguée aux Mines, aux Terres et aux Forêts, et la Ville de Sainte-Adèle, relativement aux lots 7-1 et Pties 8, rang 11, Canton Morin, le tout tel qu'il appert au projet d'acte annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-031

ATTENDU le rapport du directeur général, M. Ronald Biard, daté du 21 janvier 1998, relativement au versement de subventions à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour la tenue de la "*Fête des Arts Gourmands*", et à l'organisme Plein Air Sainte-Adèle, pour l'assumption de certaines dépenses dudit organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde la deuxième tranche de la subvention au montant total de 10 000\$, soit une somme de 5 000\$, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle relativement à la "*Fête des Arts Gourmands*", ainsi qu'une somme de 13 000\$ à Plein Air Sainte-Adèle pour l'assumption de certaines dépenses dudit organisme pour l'année 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-032

ATTENDU la résolution adoptée par la Corporation Industrielle Mont-Rolland lors de sa réunion tenue le 19 janvier 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle siège au sein du conseil d'administration de la Corporation Industrielle Mont-Rolland et mandate pour ce faire Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux.

RÉSOLUTION NO. 98-033

ATTENDU que le 15 décembre 1997, le Conseil Municipal acceptait la soumission de la firme Paysagiste Floratech, pour l'entretien des patinoires extérieures du Parc Claude-Henri Grignon, pour l'année 1997-1998.

ATTENDU que l'entrepreneur susdit n'exécute pas le travail conformément aux dispositions du devis rédigé pour ce faire.

ATTENDU que ce Conseil est très insatisfait du travail exécuté par ledit entrepreneur.

ATTENDU les dispositions du devis relativement à la procédure de résiliation du contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil annule le contrat intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et Paysagiste Floratech pour les fins susdites et ce, à partir du 23 janvier 1998.

QUE les sommes dues audit entrepreneur soient retenues à titre de dédommagement et ce, sans préjudice à tout autre recours que la Ville pourrait exercer à l'encontre de celui-ci.

RÉSOLUTION NO. 98-034

ATTENDU que ce Conseil a annulé le contrat d'entretien et de surveillance des patinoires du Parc Claude-Henri Grignon avec la firme Paysagiste Floratech, en date de ce jour.

ATTENDU que les travaux susdits doivent être complétés jusqu'à la fin de la saison hivernale 1997-1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil octroie le contrat susdit à Monsieur Alain Léveillé, à partir du 23 janvier 1998, au montant de 5 500\$, plus taxes, selon les modalités de paiement suivantes:

1er versement	fin janvier 1998	1 833.33\$ plus taxes
2e versement	fin février 1998	1 833.33\$ plus taxes
3e versement	fin mars 1998	1 833.34\$ plus taxes

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

AVIS DE MOTION NO. 01-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec et Dumouchel, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-035

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les listes de comptes à payer en date du 22 janvier 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Mont-Rolland	Fonds d'immobilisation	296.28 \$
	Fonds d'administration	24 007.76 \$
- Sainte-Adèle	Fonds d'immobilisation	60 510.32 \$
	Fonds d'administration	189 141.01 \$
- Usine d'assainissement des eaux usées		9 567.42 \$

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Rapport du service des travaux publics - octobre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Mont-Rolland - Fonds d'administration - au montant de 13,092.53\$ pour la période du 8 au 23 décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Sainte-Adèle - Fonds d'immobilisation - au montant de 231.27\$ pour la période du 15 au 23 décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Sainte-Adèle - Fonds d'administration - au montant de 31,393.30\$ pour la période du 15 au 23 décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Sainte-Adèle - Fonds d'administration - au montant de 12,651.65\$ pour la période du 24 au 31 décembre 1997.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) Mont-Rolland - Fonds d'administration - au montant de 1,213.22\$ pour la période du 24 au 31 décembre 1997.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Sainte-Adèle - Fonds d'administration - au montant de 40,265.61\$ (chèques nos. 34429 à 34452) pour la période du 2 au 8 janvier 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.01.08.001.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland Fonds d'administration - au montant de 131,550.06\$ (chèques nos. 34453 à 34473) pour la période du 2 au 8 janvier 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.01.08.002.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) Mont-Rolland- Fonds d'administration - au montant de 35,593.92\$ (chèques nos. 34414 à 34428) pour la période du 2 au 7 janvier 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.01.08.003.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 11 décembre 1997.

Conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de *la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*, Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame Carole Beauchamp et Monsieur Jean-Paul Cardinal, Conseillers, déposent devant le Conseil leur divulgation des intérêts pécuniaires de membres du Conseil pour l'année 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H36 et se termine à 20H56.

RÉSOLUTION NO. 98-036

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H57.


M. Pierre Grignon/Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 2 février 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-037

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique "résolutions":

- Réfection du toit de la bibliothèque municipale Claude-Henri Grignon - achat et installation d'isolant - maximum 2 500\$, plus taxes.
- Mandat à Messieurs André Sénéchal, Jean-Paul Cardinal, et les membres des comités consultatifs d'urbanisme - soirée de formation le 3 février 1998 au Chalet Pauline Vanier.

RÉSOLUTION NO. 98-038

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 1998, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 02-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 918-1997 concernant la régie interne du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle, pour décréter la tenue d'une seule séance ordinaire du Conseil, mensuellement, soit le troisième lundi à 20H00.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-039

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration, jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 1998.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 98-040

ATTENDU les dispositions de l'article 538 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'est portée adjudicataire d'immeubles lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1996.

ATTENDU que les propriétaires desdits immeubles n'ont pas exercé leur droit de retrait conformément aux dispositions de la loi pertinente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de vente relativement aux immeubles ainsi acquis par la Ville de Sainte-Adèle lors de la vente pour taxes susdite, le tout tel qu'il appert au rapport du greffier municipal, daté du 27 janvier 1998 et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville, le greffier municipal agissant à titre de vendeur desdits immeubles.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-041

ATTENDU la lettre de Me Yvan Genest, secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, datée du 15 janvier 1998, relativement au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme précité, pour l'année financière 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 89 107.26\$ à l'organisme précité pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-042

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme de 1 305.24\$, taxes incluses, à la compagnie Cogemat Inc., relativement à l'assumption des honoraires professionnels concernant la reconstruction de l'extrémité de l'étang no. 1 du Mont-Gabriel.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-043

ATTENDU le rapport du directeur général, Monsieur Ronald Biard, daté du 28 janvier 1998, relativement aux contrats de location à intervenir avec la compagnie Bell Mobilité, pour les communications du service de police et du service de prévention des incendies, comprenant la location des sites et des répétitrices.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de renouveler les contrats susdits sur une base mensuelle et ce, au montant de 350\$, plus taxes, chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-044

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats ci-après indiqués:

<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Période</u>	<u>Montant</u>
Bell Solutions Globales <i>Entretien du logiciel EDI*ASSET utilisé par la cour municipale</i>	27.10.1997 au 26.10.1998	450.00\$ par année + TPS
Nord-Tel Communication Téléphone Inc. <i>Entretien du système téléphonique du garage municipal et du centre des loisirs</i>	01.01.1998 au 31.12.1998	492.29\$ par année, taxes incl.



No de résolution
ou annotation

Pétrole Pagé, division de Thermo 01.01.1998 au 31.12.1998 183.44\$
Pagé Inc. par année, taxes incl.
*Entretien de l'équipement de chauffage
du 1425, rue Morin (Mont-Rolland)*

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-045

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande et les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Excavation André Dubé & Fils Inc.	Location d'un camion	575.13\$
Les Sablières Laurentiennes	Déneigement du centre-ville (taxes incl.)	
	Location d'un chargeur	1 035.23\$
	Déneigement du centre-ville (taxes incl.)	
Excavation André Dubé & Fils Inc.	Location d'un souffleur à neige	465.85\$
	Déneigement du centre-ville (taxes incl.)	
Excavation Ogilvie & Fils Inc.	Location d'un camion	632.64\$
	Déneigement du centre-ville (taxes incl.)	

Honoraires professionnels:

Hébert, Denault, Avocats	Consultation générale	3 195.30\$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, Avocats	Dossier: Sani-Fosses Inc.	3 243.41\$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-046

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques, Monsieur Yves Ducasse, à présenter au Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, le dossier relativement à l'enfouissement de l'aqueduc de la rue De la Terrasse, afin d'obtenir le certificat d'autorisation requis dans les circonstances.

QUE celui-ci soit, dès lors, mandaté pour signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-047

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-028 afin d'enlever le mot "maximale" après le mot "subvention" et d'ajouter les mots "entre autres" après le mot "d'assumer".

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-048

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de papeterie et de fournitures de bureau pour l'année 1998.

ATTENDU que la plus basse soumission a été présentée par Équipement de bureau Robert Légaré Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, tel qu'il appert à celle-ci annexée à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-049

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'isolant giclé relativement à la réfection du toit de la bibliothèque municipale Claude-Henri Grignon et ce, pour une somme maximale de 2 500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-050

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Jean-Paul Cardinal ainsi que les membres des comités consultatifs d'urbanisme du secteur de Mont-Rolland et du secteur de Sainte-Adèle pour participer à la soirée de formation qui aura lieu au Chalet Pauline Vanier à Saint-Sauveur le 3 février 1998.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

QUE les frais d'inscription desdits mandataires soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes à la participation des membres des comités consultatifs d'urbanisme leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE les frais connexes à la participation des membres du Conseil susdits leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants:

Rapports du service de police et du service des travaux publics - décembre 1997.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 98-051

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H32.


M. André Sénéchal, Maire suppléant


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 16 février 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant André Sénéchal.

Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Pierre Grignon était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-052

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'amender le sujet N) à la rubrique "résolutions", afin d'inscrire "rue Des Campanules" en lieu et place de "rue Des Capucines", et d'ajouter les sujets suivants à ladite rubrique:

- Amendement de la résolution numéro 96-077.
- Appui aux groupes communautaires.

RÉSOLUTION NO. 98-053

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 1998, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 03-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 790-1993 concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle relativement à la composition dudit comité et pour abroger le règlement numéro 412 de l'ancien Village de Mont-Rolland.



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 918A-1998
RÉSOLUTION NO. 98-054

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 918A-1998, décrétant l'amendement du règlement numéro 918-1997, pour fixer les séances ordinaires du Conseil au troisième lundi de chaque mois à 20H00, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-055

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le directeur des services techniques, M. Yves Ducasse, ou en son absence M. Serge Gauvreau, pour présenter les demandes nécessaires à l'exécution de travaux municipaux aux différentes compagnies de services publics et aux différents ministères, et de signer, dès lors, tous les documents nécessaires pour ce faire et ce, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-056

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 1997-02-15 pour y enlever les mots et chiffres suivants:

Conseiller technique 1 200.00 \$

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

QU'une somme annuelle de 600\$ soit versée à chacun des membres du service de prévention des incendies suivants, soit: M. Joël Laviolette et M. Patrick Desjardins, pour leur travail de vérification des unités mobiles dudit service.

RÉSOLUTION NO. 98-057

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil mandate le directeur général et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no. 6 à intervenir avec la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle, relativement au poste d'enquêteur au service de police de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à ladite lettre annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-058

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate les policiers Michel Drouin et Gary Moore pour suivre une période de formation d'une semaine à l'Institut de Police du Québec à Nicolet, afin de leur permettre d'obtenir leur certificat d'opérateur d'ivressomètre.

QUE de plus, M. François Monette soit autorisé à suivre un programme de formation spécialisée pour les enquêtes d'une durée de 4 semaines à l'Institut de police susdit.

QUE les frais d'hébergement quotidiens au montant de 54.06\$ ainsi que les frais d'inscription au montant de 20.12\$ pour chacun desdits mandataires soient assumés par la Ville.

QUE les autres frais connexes, incluant les frais de déplacement, leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-059

ATTENDU que, suite au regroupement des municipalités de Mont-Rolland et de Sainte-Adèle, les offices municipaux d'habitation desdites municipalités se sont regroupés pour ne former qu'un seul Office Municipal d'Habitation.

ATTENDU que l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle a transmis le 12 février 1998 le budget consolidé des deux anciens offices municipaux.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle pour l'année 1998 ainsi que l'assumption de la quote-part du déficit anticipé dudit organisme estimé à 321 394\$, soit une somme de 32 139\$, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-060

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le directeur général, M. Ronald Biard, afin que celui-ci présente une offre de services à l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle pour combler le poste de directeur dudit office.

RÉSOLUTION NO. 98-061

ATTENDU que le 13 janvier 1997, le Conseil adoptait la résolution numéro 97-025 relativement à l'acquisition par expropriation ou de gré à gré des parties des lots 3-1 et 3-2, rang 6, et 3A, rang 7 du Canton de Wexford, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, de la circonscription foncière de Terrebonne, afin d'y aménager des espaces de stationnement.

ATTENDU que ce Conseil juge opportun de fermer le dossier susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil abroge à toutes fins que de droit la résolution précitée, chaque partie devant acquitter les frais qu'elle a dû assumer dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 98-062

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement des cotisations 1998 ci-après indiquées:

Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec	170.00 \$
	(plus taxes)
Association des Directeurs de Police et Pompiers du Québec	
Cotisation membre	275.00 \$
	(sans taxes)
Cotisation régionale	40.00 \$
	(sans taxes)
Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec	365.00 \$
	(sans taxes)
Association Québécoise des Techniques de l'Environnement	80.00 \$
	(plus taxes)
Association Québécoise d'Urbanisme	60.00 \$
	(plus taxes)
Association des Ingénieurs Municipaux du Québec	175.00 \$
	(plus taxes)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-063

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande et les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Les Publications du Québec	Achat du Code du Bâtiment	210.26 \$ (taxes incl.)
Flog Enr.	Remplissage des bonbonnes d'air - service de prévention des incendies	268.93 \$ (taxes incl.)
Excavations William Ogilvie & Fils Inc.	Location de machinerie pour le déneigement	627.45 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Coutu et Associés, Avocats	Dossier: Gérald Bertrand	3 467.85 \$ (taxes incl.)
Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Associés	Dossier: Guy Houle	1 417.20 \$ (taxes incl.)
Dunton, Rainville, Laporte Larouche	Négociations - policiers	543.50 \$ (taxes incl.)
Voizard, Voizard & Steenackers	Dossier: Centre Commercial Sainte-Adèle	4 024.90 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-064

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une aide financière pour chacun des projets suivants:

1. Une somme de 100\$ à la Polyvalente A.N. Morin, dans le cadre d'une activité qui a pour but de prévenir le taxage, la violence et le suicide.
2. Une somme de 150\$ relativement à la naissance d'une troupe de scouts à Sainte-Adèle, afin d'aider deux enfants à acquérir l'équipement de base destiné aux scouts.
3. Une somme de 160\$ à l'École Saint-Joseph, dans le cadre d'une activité pour les élèves de 5^{ème} année, relativement à une recherche sur la Ville de Québec et la région, ceci afin de permettre la participation de 4 jeunes écoliers à l'activité susdite.
4. Une somme de 100\$ à la Polyvalente A.N. Morin, afin d'assumer le coût d'une publicité d'un quart de page dans l'élaboration de l'album des finissants de ladite école.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-065

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Municipalité de Piedmont a adopté, le 3 février 1997, le règlement numéro 469-96 intitulé "*règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mont-Rolland*".

ATTENDU qu'à l'époque susdite la Municipalité du Village de Mont-Rolland et la Ville de Sainte-Adèle étaient en processus de regroupement.

ATTENDU que le Conseil Municipal de la Municipalité du Village de Mont-Rolland avait adopté la résolution numéro 1997-03-66 pour demander à la Municipalité de Piedmont de respecter le moratoire requis lorsque deux municipalités sont en processus de regroupement.

ATTENDU que, suite au regroupement desdites municipalités, M. Jacques Lapointe, directeur du service de l'organisation territoriale a, le 29 janvier 1998, transmis une lettre pour que le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle se prononce sur la demande de la Municipalité de Piedmont.

ATTENDU les dispositions de l'article 131 de la *LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète qu'il désapprouve le règlement numéro 469-96, intitulé "*règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mont-Rolland*", adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité de Piedmont le 3 février 1997, parce que le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle veut conserver l'intégralité du territoire de la nouvelle ville de Sainte-Adèle, né du regroupement de la Municipalité du Village de Mont-Rolland et de la Ville de Sainte-Adèle, le tout dans le respect de la politique du Ministre des Affaires Municipales concernant la consolidation des communautés locales.

QUE la présente soit, dès lors, transmise à la Municipalité de Piedmont, à la M.R.C. des Pays d'En-Haut ainsi qu'au Ministre des Affaires Municipales, le tout conformément aux dispositions de la Loi précitée.

RÉSOLUTION NO. 98-066

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur diverses rues de la Ville de Sainte-Adèle en 1997 pour un montant de 108,470.46\$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec.



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil confirme que lesdits travaux n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention que celle offerte au montant de 7 500\$ par le Ministère des Transports du Québec.

QUE la présente soit transmise aux autorités concernées.

QUE le directeur des services techniques, M. Yves Ducasse, soit autorisé à signer tous les documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 98-067

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 1997-06-115 relativement au mandat accordé à une firme d'avocats concernant le dossier déposé à la Cour Municipale dans le cadre du règlement de nuisances numéro 484 de l'ancien Village de Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 98-068

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un lampadaire de rue à l'endroit suivant:

- Rue des Campanules Poteau no. 2, près du numéro de porte 1239.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-069

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme, à partir de la présente, les personnes suivantes au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle:

	<u>Fin du mandat</u>
Mme Carole Beauchamp, Conseiller Municipal	15 février 2000
M. Jean-Paul Cardinal, Conseiller Municipal	15 février 2000
M. Pierre-Georges Garneau	15 février 2000
M. Réjean Guillette	15 février 2000
M. Mario Allard	15 février 1999
M. Serge Brosseau	15 février 1999
M. Paul-Henri Simard *	15 février 1999

* (Début du mandat lors de la mise en vigueur du règlement numéro 790C-1998).



No de résolution
ou annotation

QUE toute résolution inconciliable avec la présente, adoptée soit par l'ancien Conseil du Village de Mont-Rolland ou par l'ancien Conseil de la Ville de Sainte-Adèle soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-070

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 96-077 soit amendée afin d'inscrire "Madame le Conseiller Carole Beauchamp" en lieu et place de "Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau".

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-071

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle adhère aux valeurs de dynamisme et de développement de sa communauté.

ATTENDU que les organismes communautaires constituent une force vive de notre milieu.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle tient à coeur les organismes communautaires et leur visibilité.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle appuie les groupes et organismes du milieu dans leur démarche de développement d'outils de communication à l'intention de l'ensemble de la population.

RÉSOLUTION NO. 98-072

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 12 février 1998 au montant de 158 524.64\$ - Fonds d'administration.

Le Conseil prend acte des rapports suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 81,734.82\$ pour la période du 9 au 15 janvier 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.01.15.07.



No de résolution
ou annotation

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 171,623.33\$ pour la période du 23 au 29 janvier 1998
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.01.29.014.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - Fonds d'administration - au montant de 248,026.90\$ pour la période du 1er janvier au 1er février 1998.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

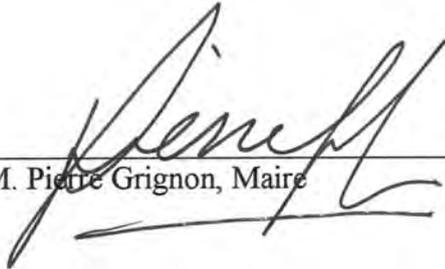
RÉSOLUTION NO. 98-073

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H29.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 16 mars 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-074

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de:

- Retirer le sujet suivant: participation de la Ville au Gala annuel des Grands Prix du Tourisme des Laurentides
- D'ajouter les sujets ci-après indiqués:
 - 1) Autorisation au Maire et au greffier municipal - signature d'actes de vente - vente pour taxes 1996.
 - 2) Mandat au Maire et au greffier municipal - signature d'une entente avec la Banque Nationale du Canada - terrain de stationnement du Théâtre Sainte-Adèle, propriété de Administration R.M. Inc.
 - 3) Signature d'ententes avec les différentes unités syndicales - participation à la contribution à verser au Gouvernement du Québec.
 - 4) Adoption du projet de règlement numéro 900-1998-Z-10.
 - 5) Adoption du projet de règlement numéro 900-1998-Z-11.

RÉSOLUTION NO. 98-075

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 1998, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 04-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'amendement du règlement numéro 853-1995 concernant les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle afin que ceux-ci assument la totalité de la prime d'assurance-groupe.

AVIS DE MOTION NO. 05-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une nouvelle grille de tarification pour les demandes d'amendement aux règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, et pour abroger les dispositions du règlement numéro 869-1996.

RÈGLEMENT NO. 790C-1998 **RÉSOLUTION NO. 98-076**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 790C-1998, amendant le règlement numéro 790-1993 concernant la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 926-1998 **RÉSOLUTION NO. 98-077**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 926-1998, décrétant des travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec (Notre-Dame) et Dumouchel, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 890 000\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-078

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 435, Chemin du Mont Loup-Garou, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 10 mètres au lieu de 15 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 646, rue Valiquette, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 0.5 mètre au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation de la remise.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 815, rue De Ronchamp, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 2,92 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 320-322, rue Martinet, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 4,55 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 715, Chemin du Moulin, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 7,76 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans les procès-verbaux des réunions tenues le 17 février et 5 mars 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 avril 1998 à 20H00 ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 98-079

ATTENDU les dispositions de l'article 86 de la *LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Michel Rousseau au poste de greffier de la Ville de Sainte-Adèle, rétroactivement au 15 décembre 1997, attendu que les membres du Conseil ont été officiellement élus le 12 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-080

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de toponymie de la Ville de Sainte-Adèle:



No de résolution
ou annotation

Monsieur le Maire Pierre Grignon
Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux
Monsieur Louis-Paul Beaudry
Monsieur Victor Lavoie

RÉSOLUTION NO. 98-081

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 895.34\$ à M. Michel Rousseau afin de rembourser celui-ci de la somme qu'il a dû assumer pour la cotisation annuelle 1998-1999 au Barreau du Québec.

QUE ce Conseil autorise également le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 690.84\$ à l'Ordre des Technologues Professionnels du Québec, pour assumer la cotisation annuelle 1998-1999 de MM. Sylvain Tougas et Benoit Huneault, ainsi qu'un chèque au montant de 143.78\$ à l'ordre de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, pour assumer la cotisation annuelle 1998 de M. Yves Dupras.

RÉSOLUTION NO. 98-082

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et béton bitumineux pour l'année 1998.

ATTENDU qu'une seule compagnie a présenté une soumission pour ce faire, soit Jean-Louis Campeau Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, datée du 24 février 1998, selon les prix unitaires apparaissant au formulaire de soumission annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-083

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium pour l'année 1998.

ATTENDU qu'une seule compagnie a présenté une soumission pour ce faire, soit Les Produits Chimiques Calclo Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire de 0.189\$ par litre, plus taxes, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 32 130\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-084

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour l'année 1998.

ATTENDU qu'une seule compagnie a présenté une soumission pour ce faire, soit Entretiens J.R. Villeneuve Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire horaire de 68\$, plus taxes, pour chaque balai mécanique.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-085

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à une demande de prix pour l'achat de fleurs pour la saison estivale 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les soumissions suivantes:

<u>Fournisseur</u>	<u>Achat</u>	<u>Montant</u>
Les Serres Agathe et Yves Vaillancourt Enr.	Fleurs annuelles 600 boîtes	1 161.00 \$ (+ taxes)
Michel Lauzon, producteur	140 jardinières Paniers de 18" Surfinia	1 960.00 \$ (+ taxes)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-086

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 2 135.51\$ afin de payer des dépenses reliées à la tempête de verglas aux fournisseurs suivants:

Marché Ché-Nous	187.96 \$
Marché Au Chalet I.G.A.	160.80 \$
Garde-Manger de Sainte-Adèle	149.47 \$
Entraide Bénévole Sainte-Adèle	1 046.73 \$
Quincaillerie Mont-Rolland	371.83 \$
Centre de location Sainte-Adèle	50.61 \$
Boulangerie Au Vieux Four	159.16 \$
Yves Dupras	8.95 \$

RÉSOLUTION NO. 98-087

ATTENDU qu'en octobre 1995, le Conseil adoptait une résolution afin de payer une indemnité à M. Sylvain Tougas du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de l'exécution de ses fonctions.

ATTENDU que ce Conseil estime opportun de décréter le même tarif pour les fins susdites afin de verser les montants requis à M. Benoit Huneault dudit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil verse une somme de 0.35\$ du kilomètre à M. Huneault, sous réserve d'un minimum quotidien de 16.50\$ et ce, à partir du 1er janvier 1998, pour les fins susdites.

QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-088

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 3 578.08\$ à la compagnie Cogémat Inc. relativement aux travaux de sondages effectués sur le boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-089

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la contribution annuelle 1998 au montant de 10 073.08\$ au Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques des Laurentides Inc., relativement aux services rendus par ledit organisme à la bibliothèque de Mont-Rolland.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-090

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commandes, tel qu'il appert ci-après:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Opération 40/80 Inc.	Réparation de la fournaise au centre de ski	18.48 \$ (taxes incl.)
Surveillance d'Alarme 24 Heures du Québec Inc.	Reprogrammation du système d'alarme sur nouvelle ligne	63.26 \$ (taxes incl.)
Groupe de Presse Laurentides	Publicité Fest'Hiver Ste-Adèle	126.53 \$ (taxes incl.)
Excavation Louis St-Denis	Location d'un marteau hydraulique - bris d'aqueduc	569.37 \$ (taxes incl.)
Les Moteurs Électriques Sainte-Agathe Inc.	Réparation de moteur et pompe Station aqueduc Richer	790.17 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-091

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat de pièces pour un chlorinateur chez ESCE pour un montant de 6 371.92\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 49938 daté du 18 février 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-092

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat chez AéroFeu, de deux appareils respiratoires de modèle CAIRN et de trois amplificateurs de voix pour les appareils CAIRN, le tout pour un montant total de 6 884.30\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-093

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser une somme de 46.01\$ à la Station-Service du Nord, relativement à des frais de remorquage d'un véhicule routier.

RÉSOLUTION NO. 98-094

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales a transmis à la Ville de Sainte-Adèle, le 19 février 1998, une facture au montant de 548 415\$ à titre de contribution de la Ville au *FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 182 805\$ au plus tard le 30 mars 1998, et une somme de 365 610\$ au plus tard le 31 décembre 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-095

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète la fermeture du dossier suite à la mise en demeure transmise à Mme Suzanne et M. Alain Bélisle du 2215, rue de la Tourmente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels relatifs au dossier susdit, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-096

ATTENDU la politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil reconnaisse l'organisme suivant dans la catégorie "Associé":

Club à la détente, Âge d'Or de Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 98-097

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accorde une contribution financière de 371.50\$ à la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle, pour le paiement des taxes foncières 1998 de l'immeuble connu sous le nom de "La Baissière", ainsi qu'une somme de 1 740.96\$ à Opérations 40/80 Inc., relativement aux taxes municipales imposées pour le centre de ski 40/80.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-098

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une subvention de 11 000\$ à l'Association de baseball mineur de Sainte-Adèle pour l'année 1998, laquelle sera payable en trois (3) versements, tel qu'il appert ci-après:

<u>Versement</u>	<u>Montant</u>	<u>Date</u>
1er versement	2 500 \$	le ou vers le 16 mars 1998
2e versement	4 000 \$	le ou vers le 1er avril 1998
3e versement	4 500 \$	le ou vers le 1er mai 1998

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-099

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une subvention de 36 000\$, pour l'année 1998, à la bibliothèque municipale Claude-Henri Grignon, incluant les coûts d'entretien ménager, laquelle sera versée de la façon suivante:

le ou vers le 19 mars 1998	11 000 \$
le ou vers le 1er mai 1998	12 500 \$
le ou vers le 1er août 1998	12 500 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-100

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil verse une subvention de 48 000\$ au Comité des Loisirs de Mont-Rolland pour l'année fiscale 1998, en six (6) versements égaux de 8,000\$, payables le 1er de chaque mois et ce, à partir du 1er avril 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-101

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec les employés cadres contractuels suivants, relativement à la participation à la contribution à verser au Gouvernement du Québec.

Mme Claudine Gilbert
M. Ronald Biard
M. Yves Ducasse
M. André Lorrain

RÉSOLUTION NO. 98-102

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer la lettre d'entente no. 1 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et L'Union des employés et employées de service, Section locale 800, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-103

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation d'un camion chez CT Cam, au montant de 8 511.85\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 50015 daté du 5 mars 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-104

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil décrète l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à "Le Carrefour "Action Municipale et Familles" qui est un comité permanent de la Fédération des Unions de Familles.

QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté à titre de responsable des questions familiales.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour ce faire au montant de 125\$, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-105

ATTENDU les dispositions de la résolution adoptée lors de la réunion de la Corporation Industrielle Mont-Rolland le 19 janvier 1998.

ATTENDU que ladite corporation désire aménager une zone industrielle sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que, pour ce faire, celle-ci se portera acquéreur des terrains et des bâtiments de l'ancienne papeterie Rolland afin d'y accueillir des entreprises manufacturières créatrices d'emplois.

ATTENDU que pour permettre la concrétisation dudit projet, la corporation susdite a absolument besoin que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution d'un prêt d'un montant de 300 000\$ pour compléter le financement de la Phase I du projet précité, qui s'élève à un montant total de 775 000\$.

ATTENDU que ce Conseil juge très important, pour l'avenir de Sainte-Adèle, que ce projet se réalise dans les plus brefs délais.

ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte, sous réserve de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Adèle, la Corporation Industrielle Mont-Rolland et les autres intervenants au dossier, ainsi que de la permission du Ministre des Affaires Municipales, de se porter caution d'un montant de 300 000\$ pour les fins susdites, lequel montant sera diminué au fur et à mesure du remboursement du prêt par la Corporation Industrielle Mont-Rolland à l'institution financière prêteuse.

QU'en plus la Ville accepte de se porter caution sous réserve des points suivants:

1. QUE le cautionnement de la Ville soit garanti par une hypothèque sur l'immeuble ci-haut indiqué ainsi que sur les loyers et les assurances.
2. QUE, lorsque toutes les obligations et permis auront été accordés dans ce dossier, Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer le cautionnement à intervenir pour ce faire avec une institution financière reconnue.

Adopté
par
99-091



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-106

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 17 février et 5 mars 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants, relativement au règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.:

Résolution C.C.U. '98-09:

Monsieur Robert Denis
1062, rue Valiquette
- *Affichage*

Résolution C.C.U. '98-10:

Super Club Vidéo
1149, boulevard de Sainte-Adèle
- *Affichage*

QUE ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. concernant le 56, rue Morin.

Résolution C.C.U. '98-32:

Monsieur J.G. Goyette
56, rue Morin
- *Revêtement extérieur*

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées aux présentes pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-107

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de pose de béton bitumineux sur les rues Champfleury, De la Terrasse et Place Fleurie.

ATTENDU que deux compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Jean-Louis Campeau Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 97 045.62\$, taxes incluses, pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 909-1997.

RÉSOLUTION NO. 98-108

ATTENDU qu'une somme de 31 500\$ a été prévue au budget 1998 à titre de subvention pour l'organisme Plein Air Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation:

ATTENDU qu'un montant de 13 000\$ a été versé à ce jour.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le versement d'une deuxième tranche de ladite subvention au montant de 13 000\$, et que le solde, qui représente une somme de 5 500\$, soit versé à l'automne 1998, sous réserve d'obtenir de la part de l'organisme susdit les rapports pertinents relativement aux coûts encourus pour l'entretien des sentiers de ski de fond et de la patinoire durant la présente saison hivernale.

RÉSOLUTION NO. 98-109

ATTENDU le rapport de M. René Tousignant, responsable du service des loisirs, daté du 9 mars 1998, concernant les démarches nécessaires à la mise sur pied d'un Centre d'accès communautaire à la science informatique.

ATTENDU que la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC) a pour principale mission de favoriser, maintenir et développer l'emploi dans les Laurentides.

ATTENDU qu'une des étapes pour la mise en place dudit projet est la signature d'un contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Gouvernement du Canada, lequel met à la disposition de la Ville une somme de 30 000\$ pour ce faire.

ATTENDU que ce Conseil désire contribuer à la mise en place dudit Centre d'accès communautaire à la science informatique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la mise en place du projet susdit en mettant à la disposition des organisateurs le local utilisé jadis par la garderie au centre des loisirs, afin que le Club internaute puisse mettre en place le Centre d'accès communautaire à la science informatique et ce, jusqu'au 20 décembre 1998, sous réserve des politiques du Conseil en matière de développement social.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Ville et le Gouvernement du Canada pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-110

ATTENDU que le 12 janvier 1998, le Conseil adoptait la résolution numéro 98-016 pour former la Commission de développement économique.

ATTENDU que ce Conseil juge opportun de préciser le mandat de ladite commission.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la commission précitée pour les fins ci-après indiquées:

- Privilégier l'offre de nouveaux équipements et infrastructures qui rendraient plus large la gamme de loisirs disponibles aux utilisateurs de tous les âges.
- Assurer l'accès du public aux plans d'eau et au milieu naturel boisé.
- Favoriser l'enrichissement du produit récréo-touristique en soutenant une gamme de produits naturels et sportifs ainsi que d'événements marquants.
- Stimuler l'implantation d'industries compatibles avec l'environnement et en accord avec des principes de développement durable.
- Protéger l'importance et l'intégrité des centres-villes en consolidant leur vocation de desserte de services au public.
- S'assurer que la Ville se dote d'un plan de développement stratégique.
- Favoriser le développement des liens avec les acteurs sociaux et économiques du milieu, des acteurs régionaux et nationaux en vue de réaliser des objectifs communs de développement économique de Sainte-Adèle.
- Favoriser la tenue d'un forum annuel sur l'économie à Sainte-Adèle.
- S'assurer qu'il y ait à la Ville des personnes ressources qui accueilleraient les nouveaux entrepreneurs.

RÉSOLUTION NO. 98-111

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Sainte-Adèle, pour son emprunt de 35 030\$ par billets en vertu du règlement numéro 625-1986, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit:

2 530 \$	5.90%	23 mars 1999
2 700 \$	5.90%	23 mars 2000
2 900 \$	5.90%	23 mars 2001
3 100 \$	5.90%	23 mars 2002
23 800 \$	5.90%	23 mars 2003

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière soient autorisés à signer les billets pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-112

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 421-4Z-1998-01 amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone 107, à l'usage "commerce spécial", spécifiquement permis: l'usage "fourrière de véhicules", au sens de la loi sur la Société d'assurance-automobile du Québec.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-113

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-1 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en soustrayant de la grille des usages et normes de la zone Pm-17, l'usage "commerce récréatif extérieur".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-114

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-2 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant l'article 14.9 comme suit:*

Dans les zones d'application, l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie, sont autorisés, de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes à condition que:

- *la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2,5 ha).*



No de résolution
ou annotation

- *en plus de respecter les normes édictées ci-haut et les autres règlements en vigueur, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos doivent être érigés à une distance minimale de soixante (60) mètres de tout puits ou étang, et vingt (20) mètres de toute limite de terrain.*

De plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze (15) mètres de tout bâtiment principal.

Dans le cas des sites déjà en opération avant l'entrée en vigueur du présent règlement, ou ayant des droits acquis, la distance minimale des limites de terrain pour toute construction est de dix (10) mètres et la distance minimale entre le bâtiment principal et un bâtiment d'entraînement pour chevaux est de sept virgule cinq (7,5) mètres.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-115

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-3 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Monsieur le Maire indique qu'il ne participe pas aux délibérations parce qu'il est propriétaire d'un terrain qui est touché par l'amendement. De plus, celui-ci indique que, lors des discussions en comité pour ledit amendement, celui-ci s'est retiré des discussions.

RÉSOLUTION NO. 98-116

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-4 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-1 pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-117

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-5 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2 pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-118

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-7 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-5 pour y inclure l'usage "industrie légère"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-119

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-8 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en soustrayant de la zone Pr-6, des parties des lots 15A et 14B du rang 3, Canton Morin, et en soustrayant de la zone Pr-5 des parties des lots 15A et 14B du rang 3, Canton Morin, pour les inclure dans une nouvelle zone Rc-6.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-120

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-9 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant l'alinéa 1 de l'article 13.5.4, comme suit:*

Une (1) seule enseigne par emplacement est autorisée. Dans le cas de terrains transversaux, une seconde enseigne sur poteau est autorisée à raison d'une (1) par rue.

De plus, l'installation d'une seconde enseigne sur poteau est également autorisée à condition qu'elle soit située à au moins trente (30) mètres d'une autre enseigne installée sur le même terrain et mesurée le long de la rue. Cette seconde enseigne sur poteau doit servir à annoncer une autre raison sociale faisant affaires sur le même terrain. Il doit y avoir plus d'un bâtiment commercial sur le même terrain.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-121

ATTENDU les dispositions de l'article 109.1 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-P.U.-01 amendant le règlement numéro 900-1997-P.U., aux fins de changer le plan d'urbanisme *en modifiant l'affectation du territoire "Aire campagne" en affectation "Aire résidentielle: haute densité"*, sur une partie du territoire située à la fin du Chemin du Mont Loup-Garou.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-122

ATTENDU les dispositions de l'article 109.1 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-P.U.-02 amendant le règlement numéro 900-1997-P.U., aux fins de changer le plan d'urbanisme *en modifiant l'affectation du territoire "Aire CA" correspondant aux limites de la zone Caa-5 du règlement numéro 900-1997-Z, pour y inclure l'affectation "Aire industrielle: haute performance"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-123

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète le tarif horaire ci-après indiqué à payer au personnel du service de prévention des incendies et ce, à partir de la présente:

*amendé
par
99.08.25*



No de résolution
ou annotation

Pompier	19.47 \$
Officier	21.42 \$
Directeur	24.29 \$
Pratiques	13.92 \$
Minimum de 3 heures payées	

Pour les nouveaux employés dudit service engagés à titre de pompiers et ce, à partir de la présente, le tarif horaire est décrété comme suit:

0 - 12 mois	15.53 \$
12 - 36 mois	17.60 \$
36 mois et plus	19.47 \$

RÉSOLUTION NO. 98-124

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer la lettre d'entente no. 7 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle, relativement à la participation desdits policiers à la contribution à verser au Gouvernement du Québec, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-125

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie une somme de 200 000\$ au surplus réservé à même le surplus libre au 31 décembre 1996, pour la réalisation d'investissements à des fins récréo-touristiques.

RÉSOLUTION NO. 98-126

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de vente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et différents adjudicataires qui se sont portés acquéreurs d'immeubles lors de la vente pour taxes du 6 décembre 1996, sous réserve cependant que lesdits adjudicataires aient accompli toutes les formalités prescrites par la loi pour ce faire, dont le paiement complet des taxes municipales et scolaires.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-127

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Banque Nationale du Canada, relativement au versement par celle-ci à la Ville de Sainte-Adèle d'une somme mensuelle de 100\$, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999, à titre de contribution de celle-ci à l'utilisation du stationnement propriété de Administration R.M. Inc., le tout tel qu'il appert au projet d'acte annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-128

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le directeur général et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente requises avec les différentes unités syndicales relativement à la participation à la contribution à verser au Gouvernement du Québec.

RÉSOLUTION NO. 98-129

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-10 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant l'article 9.4.7 afin de permettre dans les zones où cet usage sera spécifiquement permis, la construction d'un mur d'escalade d'une hauteur maximale de quarante-six (46) mètres. Ce mur d'escalade ne devra comporter ni de passerelle, ni de pont de saut, et la couleur devra se fondre avec l'environnement.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annulation

RÉSOLUTION NO. 98-130

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-11 amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2, afin de permettre la construction d'un mur d'escalade, tel que défini à l'article 9.4.7, comme usage spécifiquement permis.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 14 avril 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-131

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 19 mars 1998 au montant de 88 761.39\$.

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 188,657.75\$ pour la période du 30 janvier au 5 février 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.05.015.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - Fonds d'administration - au montant de 33,863.00\$ pour la période du 2 au 8 février 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 194,153.94\$ pour la période du 6 au 12 février 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.12.017.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 256.40\$ pour la période du 6 au 12 février 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.12.018.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 9,382.07\$ pour la période du 13 au 19 février 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.19.021.



No de résolution
ou annulation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Entr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 215,177.90\$ pour la période du 13 au 19 février 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.19.022.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 11,562.23\$ pour la période du 9 au 15 février 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 89,639.07\$ pour la période du 20 au 26 février 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.26.024.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 159,030.14\$ pour la période du 20 au 26 février 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.02.26.025.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 104 121.89\$ pour la période du 16 février au 1er mars 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 8 janvier 1998.

Rapports:

Service de prévention des incendies - rapport annuel 1997.

Service de prévention des incendies - janvier et février 1998.

Cour municipale - novembre, décembre 1997 et janvier 1998.

Service de police - janvier 1998.

Service d'urbanisme - janvier 1998.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 98-132

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H55.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 9 avril 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 avril 1998, devant être tenue à 19H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mardi 14 avril 1998 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame le Conseiller Carole Beauchamp était absente pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 19H30 et avait pour buts, à savoir:

AVIS DE MOTION NO. 06-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'interdire l'usage du tabac dans les édifices et locaux municipaux.

AVIS DE MOTION NO. 07-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la tarification pour les cours qui seront offerts par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle pour la saison du printemps 1998.

AVIS DE MOTION NO. 08-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions relativement aux ventes de garage sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 09-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender les dispositions de l'annexe "B" du règlement numéro 588 de l'ancien Village de Mont-Rolland relativement aux travaux de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur le Chemin Doncaster.

RÈGLEMENT NO. 853B-1998 RÉSOLUTION NO. 98-133

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 853B-1998, amendant les articles 7 et 12 de l'annexe "A" du règlement numéro 853-1995 concernant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-134

ATTENDU que M. Yves de Carufel, CGA, a présenté une offre de services pour effectuer la vérification des états financiers des années 1998, 1999 et 2000 de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve du paiement d'honoraires professionnels s'élevant à 13,350\$, plus taxes, pour chacune des années susdites.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Yves de Carufel à titre de vérificateur de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins précitées, pour les années 1998, 1999 et 2000, le tout selon les honoraires professionnels susdits.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter lesdits honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-135

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de services à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion Pelletier Québec Inc. relativement à l'engagement d'un greffier-audiencier à la cour municipale, pour la période du 15 avril 1998 au 14 avril 1999.



No de résolution
ou annotation

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat susdit, annexé à la présente, pour et au nom de la Ville.

QUE le contrat antérieurement signé par les parties et échéant le 31 mars 1998 soit prolongé jusqu'au 14 avril 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-136

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le maire Pierre Grignon ainsi que Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau à participer aux Assises annuelles 1998 de l'Union des Municipalités du Québec, qui auront lieu au Centre des Congrès de Québec les 30 avril, 1er et 2 mai 1998.

QUE les frais d'inscription desdits mandataires soient assumés par la Ville.

QUE tous les frais connexes à la participation des conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 1 000\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-137

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Mme et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, André Sénéchal et Pierre-Antoine Guinard à assister à l'assemblée annuelle de la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut qui aura lieu à l'Hôtel Chantecler le 28 avril 1998.

QUE les frais de participation au montant de 50\$ chacun, taxes incluses, soient assumés par la Ville.

QUE les autres frais connexes soient remboursés auxdits mandataires sur présentation des pièces justificatives, sous réserve d'un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-138

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour les travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que six (6) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Les Pavages T.C.L. Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 1,183,057.43\$, taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 926-1998 par le Ministre des Affaires Municipales.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-139

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à des firmes d'ingénieurs-conseils relativement à l'étude nécessaire pour l'élaboration du plan directeur du drainage pluvial de la zone urbaine du secteur Mont-Rolland.

ATTENDU que trois (3) firmes d'ingénieurs ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Gilles Taché & Associés Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la firme susdite au montant de 32,500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-140

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à des firmes d'ingénieurs relativement aux travaux de reconstruction des rues Desjardins et De Mirabelle.

ATTENDU que trois (3) firmes d'ingénieurs ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudry, Papin & associés a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte la soumission de la firme susdite au montant de 11,900\$, plus taxes, pour effectuer les études préliminaires, la rédaction des plans et devis de construction, ainsi que des honoraires professionnels représentant 3.5% du coût des travaux pour effectuer la surveillance de ceux-ci.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-141

ATTENDU que ce Conseil désire appuyer le plan directeur du parc régional éclaté des Pays d'En-Haut, dont font partie le "parc de la Doncaster" et le "parc des Chutes de Sainte-Adèle", alors que pour ce dernier, ce Conseil doit approuver prochainement un plan directeur d'aménagement.

ATTENDU que ce Conseil a prévu dans ce plan directeur, l'aménagement d'une aire de communication entre ce parc et son centre-ville.

ATTENDU que ce Conseil endosse l'orientation qui consiste à intégrer au concept de développement tous les noyaux villageois de la Municipalité Régionale de Comté des Pays-d'En-Haut, et de favoriser ainsi l'intégration des infrastructures prévues comme pôle d'accueil et de services pour les visiteurs.

ATTENDU que ce Conseil veut préserver les espaces verts publics ayant un potentiel de développement à des fins de récréation de plein air, tel qu'il appert au plan directeur du parc régional éclaté.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil recommande de considérer, à l'intérieur du plan directeur du parc régional éclaté, l'assise de la piste de ski de fond "l'Adéloise" comme lien privilégié de communication inter-collectivité reliant le parc linéaire du P'tit Train du Nord au territoire de la Municipalité de Morin-Heights, en passant au centre de l'activité économique de la Ville de Sainte-Adèle, et en bénéficiant des installations actuelles et futures du parc 40/80 et ce, tant pour les adeptes du ski de fond que pour ceux de la randonnée pédestre et, éventuellement pour le vélo, et de prévoir à cette fin, au budget d'immobilisation prioritaire, les sommes indiquées pour la réalisation de ce projet sous la rubrique "autres éléments du plan directeur".

RÉSOLUTION NO. 98-142

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche Mme Manon Beaulieu à titre de coordonnatrice du programme de camp de jour 1998 pour la période s'échelonnant du 16 avril 1998 au 2 septembre 1998, au taux horaire de 11.00\$.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enc., Farnham (Québec) - no 5614-MG

RÉSOLUTION NO. 98-143

ATTENDU la requête formulée par Mme Danielle Parent, directrice de l'École Saint-Joseph et Mme Dominique Pradel, présidente C.P.E. La Barbouille Inc., relativement à l'organisation d'un "Grand Bazar" à l'École Saint-Joseph, le 16 mai 1998.

ATTENDU que ce Conseil estime opportun d'appuyer la tenue dudit événement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil appuie officiellement l'événement précité.

QUE l'affichage requis pour ce faire soit effectué conformément aux dispositions de la réglementation pertinente en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 926-1998 "travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle".

ATTENDU que le nombre de demandes requises, pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, était de 500.

ATTENDU que le nombre de demandes faites est de 103.

Le règlement numéro 926-1998 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, la trésorière municipale, par l'entremise du directeur général, dépose devant le Conseil Municipal les rapports financiers et les rapports du vérificateur pour l'année 1997, de la Ville de Sainte-Adèle, de l'ancien Village de Mont-Rolland et de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux Usées de Sainte-Adèle/Mont-Rolland.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H05 et se termine à 20H08.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-144

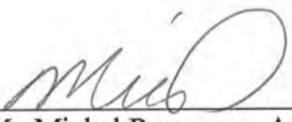
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H08.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 20 avril 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-145

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 avril 1998 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter à la rubrique "résolutions" le sujet suivant:

- Renouvellement des contrats de déneigement numéros 95-15 - Excavation André Dubé & Fils Inc., et 95-16 - William Ogilvie & Fils Inc.

RÉSOLUTION NO. 98-146

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 1998 et de la séance spéciale du 14 avril 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 1998 et de la séance spéciale du 14 avril 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 10-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la tarification pour les activités estivales du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 11-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions relativement au traitement des élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 756-1991, le tout tel qu'il appert au projet de règlement annexé au présent avis de motion sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 12-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z en modifiant l'alinéa 1 de l'article 13.5.4, comme suit:

Une (1) seule enseigne par emplacement est autorisée. Dans le cas de terrains transversaux, une seconde enseigne est autorisée à raison d'une (1) par rue.

De plus, l'installation d'une seconde enseigne sur poteau est également autorisée à condition qu'elle soit située à au moins trente (30) mètres d'une autre enseigne installée sur le même terrain et mesurée le long de la rue. Cette seconde enseigne sur poteau doit servir à annoncer une autre raison sociale faisant affaires sur le même terrain. Il doit y avoir plus d'un bâtiment commercial sur le même terrain.

Le tout, tel qu'il appert au projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 13-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-P.U. aux fins de changer le plan d'urbanisme en modifiant l'affectation du territoire "Aire campagne" en affectation "Aire résidentielle: haute densité", sur une partie du territoire située à la fin du Chemin du Mont Loup-Garou.

Le tout, tel qu'il appert au projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 14-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-P.U. aux fins de changer le plan d'urbanisme en modifiant l'affectation du territoire "Aire CA", correspondant aux limites de la zone Caa-5 du règlement numéro 900-1997-Z, pour y inclure l'affectation "Aire industrielle: haute performance".

Le tout, tel qu'il appert au projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

RÈGLEMENT NO. 928-1998 **RÉSOLUTION NO. 98-147**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

QUE le règlement numéro 928-1998, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session du printemps 1998 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 929-1998
RÉSOLUTION NO. 98-148

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 929-1998, relativement à l'interdiction de fumer dans les édifices et locaux municipaux, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 931-1998
RÉSOLUTION NO. 98-149

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 931-1998, décrétant une grille de tarification pour les demandes d'amendement aux règlements d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, et abrogeant le règlement numéro 869-1996, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 932-1998
RÉSOLUTION NO. 98-150

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 932-1998, décrétant de nouvelles dispositions relativement aux ventes de garage sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 588A
RÉSOLUTION NO. 98-151

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 588A, amendant l'annexe "B" du règlement numéro 588, intitulé "Travaux d'asphaltage du Chemin Doncaster", soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-152

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Mme Carole Beauchamp à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 avril 1998 à 00heure 01 minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus, celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut.

QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-153

ATTENDU la lettre transmise à Monsieur le maire Pierre Grignon par Monsieur Mario Turcotte du Ministère des Transports du Québec, relativement à l'installation de feux de circulation à l'intersection du Chemin de Sainte-Marguerite et du boulevard de Sainte-Adèle, ainsi qu'à l'intersection du Chemin Notre-Dame et du boulevard de Sainte-Adèle, indiquant que le Ministère réaliserait, à ses frais, l'installation de la partie aérienne desdits feux de circulation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique officiellement qu'il accepte l'offre dudit Ministère pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-154

ATTENDU que la compagnie d'assurances Lombard Canada a indemnisé Monsieur Paul Gagnon d'une somme de 500\$, suite à sa réclamation pour des dommages causés à sa propriété le 28 novembre 1997.

ATTENDU que la franchise de la Ville de Sainte-Adèle est d'un montant de 1 000\$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser un montant de 500\$ à la compagnie susdite.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-155

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Denis Aubuchon à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation, pour une période de 3 ans à partir de la présente.

QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-156

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Plomberie Lauzon Inc,	Nettoyer régulateur Drainer et ajuster pression 1081 rue Desjardins	115.49 \$ (taxes incl.)
Soudure Robert Guay Inc.	Redresser 3 points et soudure Camion 1 tonne	38.82 \$ (taxes incl.)
Les Publications Laurentiennes	Assemblée d'information	250.75 \$ (taxes incl.)
Services de Communications Morrissette	Installation du mobile véhicule 98-17	217.34 \$ (taxes incl.)
Services de Communications Morrissette	Réparer la radio-communication du bombardier	111.56 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Vézina, Labelle & Associés	Dossier: Monique Mainville	465.85 \$ (taxes incl.)
Voizard, Voizard & Steenackers	Cession par le Ministère des ressources naturelles	1 063.07 \$ (taxes incl.)
Dunton Rainville Laporte Larouche	Négociations cols blancs/ bleus	1 006.47 \$ (taxes incl.)
Prévost Auclair Fortin D'Aoust, Avocats	Dossier: Cie d'administration Saldor Ltée	848.24 \$ (taxes incl.)



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-157

ATTENDU la requête formulée par Monsieur Jean Lessard, responsable du comité de l'épluchette de blé d'inde 1998, de l'Association des Pompiers de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise ladite association à utiliser le parc Claude-Henri-Grignon pour les fins susdites, les samedi et dimanche 8 et 9 août 1998.

QUE ce Conseil indique également qu'il autorise la vente d'alcool par l'association dans le parc susdit lors dudit événement et autorise, dès lors, l'association à demander un permis pour la vente d'alcool.

RÉSOLUTION NO. 98-158

ATTENDU la requête formulée le 24 février 1998 par Monsieur Martin Jolicoeur, président du Tournoi de Pêche Maurice Aveline.

ATTENDU les sommes disponibles au budget 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 1 000\$ au comité organisateur dudit événement qui aura lieu les 30 et 31 mai 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-159

ATTENDU la requête formulée par Mme Louise Gingras, présidente régionale, région des Laurentides du Réseau des Femmes d'Affaires du Québec Inc., et Mme Ginette Boivin, responsable du Brunch de la relève, relativement audit événement qui aura lieu le 31 mai 1998 au Club Tremblant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une somme de 200\$ audit organisme pour aider à la formation d'une bourse d'études nommée "Bourse des Municipalités", afin d'inciter les jeunes filles de la région à poursuivre leurs études supérieures.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation.

RÉSOLUTION NO. 98-160

ATTENDU que les organisateurs du Festival de Cinéma International des Premières Oeuvres organise un souper bénéfique qui se déroulera à l'Hôtel Chantecler le 25 avril 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Madame le Conseiller Carole Beauchamp pour participer à la soirée susdite.

QUE les frais de participation au montant de 100\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.

QUE les autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 25\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-161

ATTENDU la requête formulée le 20 mars 1998 par Monsieur Serge Lyras, président d'Honneur du 4ème Omnium de golf de la Fondation Médicale des Laurentides, qui aura lieu le 10 juin 1998 au Club de Golf L'Estérel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 150\$ pour l'achat d'un billet individuel pour ledit tournoi.

QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté pour participer audit tournoi.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 25\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-162

ATTENDU le regroupement des anciens territoires de la Ville de Sainte-Adèle et du Village de Mont-Rolland.

ATTENDU que, dès lors, il serait opportun de procéder à une étude pour unifier les codes régionaux existants sur le territoire de la nouvelle ville.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à la compagnie Bell Canada de procéder à une étude et de fournir par la suite un scénario afin d'unifier les codes régionaux qui sont actuellement utilisés sur le territoire de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle, afin d'éviter les frais d'interurbain sur le territoire de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-163

ATTENDU le rapport de Monsieur René Tousignant du service des loisirs, daté du 27 mars 1998, relativement au programme d'échange-étudiant avec la Municipalité d'Albertville, parrainé par l'Association Québec-France.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil appuie la candidature de Mme Isabelle Audette pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-164

ATTENDU les recommandations de la Commission de l'administration des finances et des relations avec le milieu, formulées lors de leur rencontre du 20 mars 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie une somme de 400 000\$ du surplus accumulé au 31 décembre 1997 pour la transférer au surplus réservé, afin de financer des dépenses en immobilisations devant être effectuées principalement dans le secteur Mont-Rolland de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-165

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie une somme de 10 000\$ à même le surplus réservé de 200,000\$, pour la réalisation d'investissements à des fins récréo-touristiques pour terminer les travaux de construction du garage au centre de ski municipal 40/80.

RÉSOLUTION NO. 98-166

ATTENDU que le service des travaux publics a procédé au déneigement du stationnement du parc linéaire durant la saison hivernale 1997-1998.

*Adopté
le
98-4 MP*



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à transmettre une facture de 2 000\$ à la M.R.C. des Pays d'En-Haut pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-167

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un véhicule d'entretien pour le service des travaux publics.

ATTENDU que 3 concessionnaires automobiles ont déposé des soumissions conformes au devis préparé pour ce faire.

ATTENDU que Denis Breton Chevrolet Olds Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 25 281.34\$, taxes incluses, pour l'achat d'une camionnette 4 x 4 de type GMC Sonoma.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-168

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur chaussée pour l'année 1998.

ATTENDU que 7 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Marquage G.B. Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées selon les prix unitaires indiqués au rapport de M. Yves Ducasse, daté du 3 avril 1998 annexé à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi qu'à la soumission de ladite compagnie.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-169

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs et espaces verts pour l'année 1998.

ATTENDU que 2 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Les Entreprises D.T. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée, tel qu'il appert ci-après:

Article 01	Coupe de gazon et ramassage des feuilles	9 970.00 \$ plus taxes
Article 02	Coupe de gazon et ramassage des feuilles - 1 fois au printemps	240.00 \$ plus taxes
Article 07	Somme provisionnelle	5 000.00 \$ plus taxes
Article 08	Coupe de gazon et ramassage de feuilles, sur demande	0.02 \$ m ² , plus taxes

QUE, conformément aux dispositions du devis préparé pour ce faire, ce Conseil renonce aux travaux inscrits aux articles suivants:

Article 03	Préparation des massifs floraux au printemps
Article 04	Plantation des fleurs
Article 05	Arrosage et entretien des fleurs et plates-bandes.
Article 06	Préparation des massifs floraux à l'automne.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-170

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la peinture des bornes d'incendie.

ATTENDU que 3 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Eclair Plus Peinture a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire de 52.28\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-171

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la compagnie Cogémat Inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des travaux qui seront effectués sur le boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec (Chemin Notre-Dame) et Dumouchel, sous réserve cependant de l'approbation du règlement numéro 926-1998 par le Ministère des Affaires Municipales.

QUE les sommes prévues pour ce faire soient prises à même ledit règlement.

QUE la compagnie susdite soit également mandatée pour effectuer le contrôle qualitatif des travaux de pose de béton bitumineux sur les rues De la Terrasse, Champfleury et Place Fleurie.

QUE les honoraires prévus pour ce faire soient payés à même le règlement numéro 909-1997.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-172

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût des lignes téléphoniques vers Montréal de la compagnie Compo Local, pour la période du 10 mars 1998 au 9 mars 1999, au montant de 3 680.80\$, payable en 4 versements égaux trimestriels de 920.20\$ chacun, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 98-173

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la compagnie Entretien 7 Étoiles Inc. pour préparer et replacer les salles utilisées par différents organismes au Centre Communautaire et Culturel sis au 1200, rue Morin, secteur Mont-Rolland, sous réserve du paiement d'une somme de 200\$ mensuellement, rétroactivement au 1er janvier 1998 et ce, jusqu'au 31 décembre 1999.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-174

ATTENDU qu'un comité organisateur élabore les différentes activités devant être tenues dans les prochaines semaines lors de l'événement intitulé "*Fête des Arts Gourmands*".

ATTENDU que, pour ce faire, lesdits organisateurs ont besoin de l'aide technique de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique qu'il assume les coûts de fourniture d'électricité nécessaire pour l'installation d'un chapiteau et des kiosques qui seront installés lors dudit événement.

QUE ce Conseil indique, de plus, qu'il acquiesce à la fermeture de la rue Lesage, entre les rues Ouimet et Beauchamp, lorsque requis, afin d'y installer un chapiteau nécessaire pour la tenue dudit événement.

RÉSOLUTION NO. 98-175

ATTENDU que des activités, prévues dans le cadre du Festival International des Premières Oeuvres, auront lieu à Sainte-Adèle au cours des prochaines semaines.

ATTENDU les sommes disponibles au budget 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une somme de 7 000\$ au comité organisateur dudit événement à titre de contribution financière de la Ville à la tenue de celui-ci.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-176

ATTENDU la lettre de Monsieur Philippe Gagnon, directeur des communications au Ministère des Affaires Municipales, relativement à la Semaine de la municipalité, qui se déroulera du 7 au 13 juin 1998.

ATTENDU qu'au cours de cet événement un jury choisira certaines personnes proposées par les différents conseils municipaux dans le cadre du *Mérite Municipal*, lesquelles seront proclamées lors d'une cérémonie qui aura lieu à Québec le 12 juin 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète la semaine du 7 au 13 juin 1998 "*Semaine de la Municipalité*" sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE ce Conseil propose le nom de Madame Yvonne Drouin à titre de récipiendaire du *Mérite Municipal*, dans la catégorie "citoyens", dans le cadre de l'événement susdit.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-177

ATTENDU les descriptions des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison printanière 1998, préparées par ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions de ceux-ci annexées à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-178

ATTENDU que l'organisme Technique de la Faune Laurentienne a conclu une entente avec la Municipalité de l'ancien Village de Mont-Rolland pour la gestion et effectuer des investissements au Parc Doncaster, pour la période se terminant le 30 avril 2002.

ATTENDU le rapport rédigé par M. Ronald Biard, directeur général, daté du 6 avril 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à récupérer un montant de 7 007.20\$ de la somme totale de 9 000\$ que la Ville doit verser à l'organisme susdit en 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-179

ATTENDU que la Sécurité Publique du Québec a donné une certaine quantité de bois de chauffage à la Ville de Sainte-Adèle afin de pouvoir faire face à une éventuelle panne majeure d'électricité.

ATTENDU que ce bois ne pourra être distribué pour les fins susdites attendu que nous sommes présentement dans une période de l'année où la température est plus clémente.

ATTENDU que la Sécurité Publique du Québec autorise la disposition du bois contre rémunération dans le cadre d'un projet, dont les objectifs visent le soutien d'actions à caractère humanitaire, environnemental ou charitable.

ATTENDU que ce Conseil désire mettre gratuitement le bois susdit à la disposition des organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville, afin que ceux-ci vendent ledit bois de chauffage pour recueillir les sommes nécessaires pour atteindre leur objectif de financement.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère de la Sécurité Publique du Québec la permission de remettre gratuitement ledit bois de chauffage aux organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville, le tout en conformité des règles établies par ledit ministère.

RÉSOLUTION NO. 98-180

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie un contrat de programmation d'animations musicales à la compagnie Arts et Scènes Communication pour 13 spectacles d'animation devant être tenus à l'été 1998 pour une somme totale de 15 000\$, plus taxes, incluant le spectacle principal sur la rue Valiquette, ainsi que le son et l'éclairage, le tout tel que prévu au budget 1998.

QUE Monsieur René Tousignant soit mandaté pour signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-181

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire Pierre Grignon à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires Municipales et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme "*Travaux d'infrastructures Canada-Québec*" - Volet 2.2" concernant des travaux au Lac Violon, le tout tel qu'il appert audit protocole d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-182

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au souper bénéfique qui aura lieu le 27 mai 1998 à l'École Hôtelière des Laurentides, au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

QUE la Ville assume le coût du billet au montant de 30\$, plus taxes.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 25\$.

QUE le Conseiller susdit soit également mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle au 10e colloque de l'Action municipale et familles qui se déroulera à Lévis du 29 au 31 mai 1998.

QUE les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 1 000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-183

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur Richard Grégoire pour effectuer la gestion des tennis extérieurs de la Ville de Sainte-Adèle, y incluant le secteur Mont-Rolland, pour la saison estivale 1998 et ce, sous réserve du paiement d'une somme forfaitaire de 8 000\$, plus les taxes applicables.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-184

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes:

MADAME VIVIANNE CLICHE

- Réduire la marge arrière à 10 mètres au lieu de 15 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 435, Chemin du Mont Loup-Garou

Lot no: Partie 7, rang 3, Canton Morin.



No de résolution
ou annotation

MONSIEUR ANDRÉ AVELINE

- Réduire la marge arrière à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre,
afin de régulariser l'implantation de la remise.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 646, rue Valiquette

Lot no: Partie 10A, rang 10, Canton Abercrombie.

MADAME CLAIRE DENAULT

- Réduire la marge latérale à 2,92 mètres au lieu de 4 mètres,
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 815, rue De Ronchamp

Lots nos: Ptie 14E-4 et Ptie 15A-4, rang 10, Canton Abercrombie.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

- Réduire la marge arrière à 4,55 mètres au lieu de 7 mètres,
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 320-322, rue Martinet

Lot no: 6C-5-4, rang 11, Canton Abercrombie.

M. BERNARD DUBÉ ET MME ÉLÉONORE YOUNG

- Réduire la marge arrière à 7,76 mètres au lieu de 8 mètres,
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 715, Chemin du Moulin

Lot no: 10A-1, rang 4, Canton Morin.

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-185

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 421-4Z-1998-01 (P2) amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant à la grille des usages et normes de la zone 107, à l'usage "commerce spécial", spécifiquement permis: l'usage "fourrière de véhicules"*, au sens de la loi sur la Société d'assurance-automobile du Québec.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-186

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-1 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en soustrayant de la grille des usages et normes de la zone Pm-17, l'usage "commerce récréatif extérieur"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-187

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-2 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant l'article 14.9 comme suit:*

Dans les zones d'application, l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie, sont autorisés, de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes à condition que:

- *la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2,5 ha).*
- *en plus de respecter les normes édictées ci-haut et les autres règlements en vigueur, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos doivent être érigés à une distance minimale de soixante (60) mètres de tout puits ou étang, et vingt (20) mètres de toute limite de terrain.*

De plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze (15) mètres de tout bâtiment principal.

Dans le cas des sites déjà en opération avant l'entrée en vigueur du présent règlement, ou ayant des droits acquis, la distance minimale des limites de terrain pour toute construction est de dix (10) mètres et la distance minimale entre le bâtiment principal et un bâtiment d'entraînement pour chevaux est de sept virgule cinq (7,5) mètres.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-188

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-3 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Avant l'adoption du second projet de règlement numéro 900-1998-Z-4 (P2), Monsieur le Maire indique qu'il est propriétaire d'un terrain dans la zone concernée et qu'il n'a pas participé aux délibérations du Conseil, ni en comité, ni en séance.

RÉSOLUTION NO. 98-189

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-4 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-1 pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-190

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-5 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2 pour y inclure l'usage "commerce détail et service"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-191

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-7 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-5 pour y inclure l'usage "industrie légère"*.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-192

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-8 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en soustrayant de la zone Pr-6, des parties des lots 15A et 14B du rang 3, Canton Morin, et en soustrayant de la zone Pr-5 des parties des lots 15A et 14B du rang 3, Canton Morin, pour les inclure dans une nouvelle zone Rc-6.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-193

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-10 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant l'article 9.4.7 afin de permettre dans les zones où cet usage sera spécifiquement permis, la construction d'un mur d'escalade d'une hauteur maximale de quarante-six (46) mètres. Ce mur d'escalade ne devra comporter ni de passerelle, ni de pont de saut, et la couleur devra se fondre avec l'environnement.*



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-194

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-11 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2, afin de permettre la construction d'un mur d'escalade, tel que défini à l'article 9.4.7, comme usage spécifiquement permis.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-195

ATTENDU le projet *d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente sous l'annexe I.

ATTENDU le projet *d'entente* entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 0.1, joint à la présente sous l'annexe II.

ATTENDU le projet de *contrat de gestion* entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire (éventuel), devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe 0.2, joint à la présente sous l'annexe III.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les annexes I, II et III fassent partie intégrante de la présente.

QUE ce Conseil concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés au préambule de la présente.

QUE ce Conseil autorise Monsieur le maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'*entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, jointe à la présente comme annexe "I", ainsi que l'*entente* entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, jointe à la présente sous l'annexe "II".

QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente sous l'annexe III.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-196

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le contrat de services à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, afin de combler le poste de directeur dudit office et ce, pour la période s'échelonnant du 15 mai 1998 au 31 mai 2000, le tout tel qu'il appert au contrat annexé à la présente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-197

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une aide financière à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle afin que celle-ci puisse acquitter les taxes imposées sur l'immeuble du 480, rue Des Capucines à Sainte-Adèle, pour l'année 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-198

ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du devis préparé pour le déneigement dans certaines parties de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil prolonge pour une période de deux ans les contrats intervenus entre la Ville de Sainte-Adèle et Excavation André Dubé & Fils Inc. relativement au déneigement de la chaussée, secteur Chemin Sainte-Marguerite et Deauville, et entre William Ogilvie & Fils Inc. relativement au déneigement des stationnements municipaux (propositions 1 et 2), le tout selon les termes du devis préparé pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-199

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 23 avril 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 164 056.64 \$
- Fonds d'immobilisation: 1 792.80 \$

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 74,926.18\$ pour la période du 27 février au 5 mars 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.05.026.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 1,052.48\$ pour la période du 27 février au 5 mars 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.05.027.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 6,600.65\$ pour la période du 2 au 8 mars 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 115,062.70\$ pour la période du 6 au 12 mars 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.12.030.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 28,513.19\$ pour la période du 9 au 15 mars 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 323,567.37\$ pour la période du 13 au 19 mars 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.19.033.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 1,097.78\$ pour la période du 13 au 19 mars 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.19.034.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 76,831.80\$ pour la période du 20 au 26 mars 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.03.26.035.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 566,687.85\$ pour la période du 16 au 29 mars 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 12 février 1998.

Rapports:

- Service de police -février 1998.
- Service d'urbanisme - février 1998.
- Service de prévention des incendies - mars 1998.
- Cour municipale - février 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H35 et se termine à 21H39.



No de résolution
ou annotation

Avant la levée de la séance, le Conseil Municipal procède à une remise de médailles pour reconnaître les années de services de 3 pompiers volontaires au service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

La première médaille est remise à Monsieur Jacques Lessard pour ses 44 ans de services, par Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard.

La deuxième médaille est remise à Monsieur François Beauvais pour ses 27 ans de services, par Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.

La troisième médaille est remise à Monsieur Robert Desjardins pour ses 20 ans de services, par Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux.

RÉSOLUTION NO. 98-200

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H45.

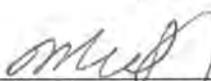

M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 24 et 25 avril 1998, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 avril 1998, devant être tenue à 17H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 avril 1998 à 17H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H00 et avait pour buts, à savoir:

AVIS DE MOTION NO. 15-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les services dispensés par le service des travaux publics et ce, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-201

ATTENDU les dispositions de l'article 4.1 du devis préparé pour le déneigement dans certaines parties de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil prolonge, pour une période de deux ans, le contrat intervenu avec Entretien J.R. Villeneuve relativement à la location d'un souffleur à neige, le tout selon les termes du devis préparé pour ce faire.



No de resolution
ou annotation

*Amelior
con
98-261*

RÉSOLUTION NO. 98-202

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche Mme Isabelle Roberge à titre temporaire, pour une période de trois (3) semaines, afin d'occuper le poste de préposé au service d'urbanisme en remplacement de M. Sylvain Tougas et ce, à partir du 28 avril 1998, le tout selon la convention collective de travail pertinente.

RÉSOLUTION NO. 98-203

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no. 6 à intervenir avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

RÉSOLUTION NO. 98-204

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Me Denis Geraghty pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et Messieurs Yves Desmarais et Michel Lamoureux, dans le dossier Laurent Labelle et France Charbonneau c. Yves Desmarais et Michel Lamoureux, et la Municipalité de Mont-Rolland, à l'égard des dommages exemplaires demandés par les requérants.

RÉSOLUTION NO. 98-205

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 3704, produite par la firme Gougeon, Ouellette & Associés, au montant de 8 626.88\$, taxes incluses, pour les frais de vérification des états financiers de l'ancien Village de Mont-Rolland, pour l'année 1997.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-206

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat pour l'acquisition du lot Ptie 10B, rang 11, Canton Abercrombie, propriété de 130994 Canada Ltée, relativement aux travaux à effectuer sur le boulevard de Sainte-Adèle, en vertu du règlement numéro 926-1998, laquelle est jointe à la présente sous l'annexe "A".

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer le contrat d'acquisition de l'immeuble susdit.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-207

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné:

RÈGLEMENT NUMÉRO 926-1998:

Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 890,000\$ pour les travaux de réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec (Notre-Dame) et Dumouchel.

Montant autorisé: 890,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-208

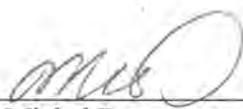
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

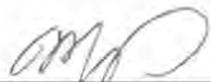
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17H15.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 30 avril 1998, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 mai 1998, devant être tenue à 17H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 4 mai 1998 à 17H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.



No de résolution
ou annotation

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal prend son siège à 17H40, avant l'adoption de la résolution relativement à l'aide financière de la Ville à la *Fête des Arts Gourmands*.

La séance a débuté à 17H30 et avait pour buts, à savoir:

AVIS DE MOTION NO. 16-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de remplacer la clause d'imposition du règlement numéro 588 ainsi que l'annexe "B" dudit règlement, et pour abroger le règlement numéro 588A.

AVIS DE MOTION NO. 17-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions réglementaires relativement à la sécurité pour les piscines.

RÈGLEMENT NO. 933-1998 **RÉSOLUTION NO. 98-209**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 933-1998, décrétant une grille de tarification pour les services dispensés par le service des travaux publics et ce, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-210

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique qu'il assume jusqu'à concurrence d'une somme de 1 500\$, taxes incluses, le coût d'électricité nécessaire pour l'installation d'un chapiteau et des kiosques qui seront installés lors de la *Fête des Arts Gourmands*.

QUE, de plus, ce Conseil indique qu'il participe pour une somme maximale de 5 000\$, taxes incluses, relativement à l'affichage publicitaire dans le cadre de l'événement susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-211

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de relocaliser le poteau situé sur une partie du lot P.10B, rang 11, Canton Abercrombie, propriété de 130994 Canada Ltée, afin de permettre la réalisation des travaux requis dans le cadre du règlement numéro 926-1998.

QU'une demande soit également transmise à Bell Canada pour relocaliser les boîtes téléphoniques situées sur le terrain susdit, pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 98-212

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur Yves Dupras, directeur du service de la protection contre les incendies, à participer au congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 6 au 9 juin 1998.

QUE les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et autres frais connexes, lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, selon les modalités déjà convenues à l'intérieur du budget du service de la protection contre les incendies.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 98-213

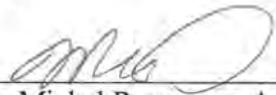
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18H03.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le mardi 19 mai 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-214

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 1998 tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants aux rubriques:

Avis de motion:

- Avis de motion - décréter de nouvelles conditions d'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville.

Résolutions:

- Annulation de la résolution no. 98-204 et mandat dans le dossier France Charbonneau et Laurent Labelle c. Ville de Sainte-Adèle;
- Prolongation de l'embauche de Mme Isabelle Roberge au service d'urbanisme jusqu'au 23 juin 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-215

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 1998 et des séances spéciales tenues le 27 avril 1998 et le 4 mai 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 1998 et des séances spéciales tenues le 27 avril 1998 et le 4 mai 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 18-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland) aux fins de changer la réglementation en ajoutant à la grilles des usages et normes de la zone 107, à l'usage "commerce spécial", spécifiquement permis: l'usage "fourrière de véhicules", au sens de la loi sur la Société d'assurance-automobile du Québec (Projet de Loi 12).

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 19-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en soustrayant de la grille des usages et normes de la zone Pm-17, l'usage "commerce récréatif extérieur".

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 20-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant l'article 14.9 comme suit:

Dans les zones d'application, l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie sont autorisés de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes à condition que :

- la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2.5 ha);
- en plus de respecter les normes édictées ci-haut et les autres règlements en vigueur, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos doivent être érigés à une distance minimale de soixante (60) mètres de tout puits ou étang et vingt (20) mètres de toute limite de terrain.

De plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze (15) mètres de tout bâtiment principal.

Dans le cas des sites déjà en opération avant l'entrée en vigueur du présent règlement ou ayant des droits acquis, la distance minimale des limites de terrain pour toute construction est de dix (10) mètres et la distance minimale entre le bâtiment principal et un bâtiment d'entraînement pour chevaux est de sept virgule cinq (7,5) mètres.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 21-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y inclure l'usage "commerce détail et service".

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 22-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-1 pour y inclure l'usage "commerce détail et service".

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 23-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2 pour y inclure l'usage "commerce détail et service".

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 24-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-5 pour y inclure l'usage "industrie légère".

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 25-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en soustrayant de la zone Pr-6 des parties des lots 15A et 14B, rang 3, Canton Morin, et en soustrayant de la zone Pr-5 des parties des lots 15A et 14B, rang 3, Canton Morin, pour les inclure dans une nouvelle zone Rc-6.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".



No de resolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 26-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant l'article 9.4.7 afin de permettre dans les zones où cet usage sera spécifiquement permis, la construction d'un mur d'escalade d'une hauteur maximale de quarante-six (46) mètres. Ce mur d'escalade ne devra comporter ni passerelle, ni pont de saut, et la couleur devra se fondre avec l'environnement.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 27-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant la grille des usages et normes de la zone Cab-2, afin de permettre la construction d'un mur d'escalade, tel que défini à l'article 9.4.7, comme usage spécifiquement permis.

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente sous l'annexe "A".

AVIS DE MOTION NO. 28-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier l'odonyme de certaines rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 29-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles conditions d'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÈGLEMENT NO. 588B **RÉSOLUTION NO. 98-216**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 588B, amendant le règlement numéro 588 intitulé "Travaux d'asphaltage du Chemin Doncaster", soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 930-1998
RÉSOLUTION NO. 98-217

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 930-1998, concernant le traitement des élus municipaux, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-218

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser les propriétaires des lots 3-47 et 3-66, inscrits à l'annexe "B" du règlement numéro 588, lesquels ont payé par anticipation la taxe imposée en vertu dudit règlement intitulé "Travaux d'asphaltage du Chemin Doncaster", et ce, sous réserve de l'approbation du règlement numéro 588B par le Ministre des Affaires Municipales, par lequel le Conseil décrète le remplacement de la clause d'imposition dudit règlement, ainsi que, sous cette même réserve, les propriétaires des immeubles qui ont été taxés en 1998 en regard du règlement numéro 588 et qui ont été exclus par le règlement numéro 588B, tel qu'il appert ci-après:

Lots numéros: 3-49-1, 3-49-2, 3-46, 3-43, 3-65 et 3-42.

RÉSOLUTION NO. 98-219

ATTENDU que des personnes, en nombre suffisant, ont déposé des requêtes pour soumettre les règlements numéros 900-1998-Z-7 et 900-1998-Z-8 à la procédure d'enregistrement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil requiert le greffier municipal de transmettre à la M.R.C. des Pays d'En-Haut lesdits règlements, dès leur adoption par le Conseil Municipal, sous réserve cependant d'indiquer que ceux-ci feront l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO. 98-220

ATTENDU que ce Conseil a formé une commission connue sous le nom de "Commission de développement social de la famille et de la sécurité publique".

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil mandate la commission précitée pour les fins ci-après indiquées:

Orientations spécifiques:

Favoriser la mise en place des conditions d'organisation sociale et communautaire propices à l'épanouissement de l'individu et de sa famille dans différents secteurs de leur vie, le tout dans un contexte de développement, de qualité et de sécurité.

Développement social:

- 1) S'assurer de la mise à jour des données populationnelles, socio-économiques et démographiques de Sainte-Adèle;
- 2) Orienter le Conseil en ce qui concerne le support aux organismes communautaires dont la mission rejoint l'orientation spécifique de la commission;
- 3) Favoriser la tenue d'états généraux annuels sur la question du développement social à Sainte-Adèle;
- 4) S'assurer que la municipalité développe, consolide et maintienne des liens avec les établissements, institutions et organismes susceptibles de contribuer au développement social de la Ville;
- 5) Supporter les autres commissions en matière de développement social.

De la famille:

- 6) S'assurer d'une démarche avec la population et les organismes du milieu en vue d'élaborer une politique sur la famille et sa mise à jour;
- 7) Supporter chacune des autres commissions de la municipalité dans le développement des aspects opérationnels en matière de politique familiale et qui leur sont propres;
- 8) S'assurer de l'application de la politique familiale dans tous les secteurs municipaux;

De la sécurité publique:

- 9) S'assurer de l'élaboration et de l'application d'un plan d'urgence intégré pour la municipalité et voir à sa mise à jour;
- 10) Formuler à la M.R.C. ses recommandations en vue de la création et du suivi d'un plan d'urgence intégré pour la M.R.C.
- 11) Recevoir de chacun des responsables respectifs, analyser et transmettre au Conseil ses recommandations concernant:
 - un plan d'action et de pro-action en matière de services policiers;
 - un plan d'action et de pro-action en matière de services d'incendies;
- 12) Evaluer annuellement chacun de ces plans d'action et s'assurer de leur mise à jour;
- 13) Recevoir périodiquement et analyser certaines données opérationnelles pertinentes de chacun desdits services;

En outre:

- 14) Soumettre des prévisions budgétaires pour chacun des postes d'activités ci-haut mentionnés;
- 15) Recevoir au besoin des avis en matière de développement social de famille et de sécurité publique de la part de la population et des employés de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal et André Sénéchal ont proposé l'adoption d'une résolution relativement à l'échange de terrain avec Monsieur Paul René Chouinard. Dans cette résolution, Me Jean-Charles Luc était mandaté pour rédiger l'entente des parties. Cependant, après discussion, Madame le Conseiller Carole Beauchamp et Monsieur le Conseiller André Sénéchal ont proposé d'enlever les dispositions concernant le mandat susdit.

Ladite proposition, ayant été acceptée par les membres du Conseil, Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal et Michel Lamoureux ont proposé le projet de texte qui apparaît ci-après et qui a été adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

RÉSOLUTION NO. 98-221

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède à un échange d'immeuble "terrain vacant" avec Monsieur Paul René Chouinard de la rue Du Skieur, laquelle propriété se situe à proximité du centre de ski municipal les Pentes 40/80.

QUE ce Conseil cède à M. Chouinard une partie du lot 9D-46, rang 11, Canton Abercrombie, d'une superficie de 125,7 mètres carrés, en échange d'une partie du lot 9D-34, rang 11, Canton Abercrombie, propriété dudit requérant, d'une superficie de 143,7 mètres carrés, tel qu'il appert au plan de M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, daté du 15 mai 1998, portant le numéro de minute 6456, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais de ce dossier soient assumés par le requérant M. Paul René Chouinard.

RÉSOLUTION NO. 98-222

ATTENDU la requête de Monsieur Sylvain Brideau, datée du 7 avril 1998, concernant l'acquisition du lot 5-5, rang 10, Canton Morin.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de vendre le lot susdit au requérant au prix de 2,500\$, sous réserve que celui-ci dépose au dossier la preuve de propriété du lot contigu au lot 5-5 susdit et ce, préalablement à toute signature du contrat à intervenir pour la cession susdite.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier, incluant les frais notariés, soient assumés par le requérant.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-223

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de ses réunions du 7 avril et 21 avril 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-38:

La Capitale
1145 à 1149, boulevard de Sainte-Adèle et
410, Chemin de Sainte-Marguerite.

- *Affichage*

Résolution C.C.U. '98-42

Rona Inc.
961, boulevard de Sainte-Adèle.

- *Affichage.*

Résolution C.C.U. '98-50

Restaurant Mamie Nature
996, rue Valiquette.

- *Peinture du bâtiment.*

Résolution C.C.U. '98-51

Monsieur Paul René Chouinard
Lots: 9D-34-1, 9D-34-2-2, 9A-19-31, P.9A-19, P.9D-34,
rang 11, Canton Abercrombie.

- *Projet de construction résidentielle.*

Résolution C.C.U. '98-52

Restaurant Esméralda
1223, Chemin du Chantecler.

- *Affichage.*

Résolution C.C.U. '98-53

Atelier '85
85, rue Morin.

- *Affichage.*

Résolution C.C.U. 98-54

Monsieur J.G. Goyette
56, rue Morin.

- *Rénovation.*

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées aux présentes pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-224

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 3405, rue Mont-Terrible, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 3,74 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant les numéros de lots 35-9 et 35-10, rang 11, Canton Abercrombie, et dont la nature est de permettre la construction d'un bâtiment principal en deçà de la marge avant prescrite, soit 5 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans les procès-verbaux des réunions tenues le 7 avril et 21 avril 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 juin 1998 ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 98-225

ATTENDU que le plan d'urbanisme tend à limiter le prolongement en dehors du réseau existant.

ATTENDU la demande de la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc.

ATTENDU que ledit projet se situe à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et qu'il constitue un débordement naturel du périmètre existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise ladite compagnie à prolonger les services d'aqueduc et d'égout dans la rue portant le numéro de cadastre 5-49, rang 11, Canton Abercrombie, conformément aux dispositions applicables dans de telles circonstances, et sous réserve que la compagnie susdite respecte le règlement de construction de rues concernant l'aménagement de celle-ci.

RÉSOLUTION NO. 98-226

ATTENDU la requête présentée par Monsieur Roger Bouchard, du 1533, Chemin de la Vallée-du-Golf, relativement à un changement de zonage dans la zone Pa-9.

ATTENDU la résolution numéro 98-40 du Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la résolution susdite et indique qu'il refuse d'amender le règlement de zonage dans la zone susdite.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-227

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux.

ATTENDU que la compagnie HCI Stanchem Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, et selon les prix unitaires ci-après indiqués:

Carbone de soude léger	0,421 \$/kg
Sulfate d'aluminium	0,432 \$/kg
Chlore gazeux	1,91 \$/kg
Soude caustique	0,919 \$/kg

plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-228

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Service de plongée sous-marine FLOG Enr.	Remplissage de bonbonnes d'air pour service d'incendie	165.63 \$ (taxes incl.)
Réal Huot	Achat d'un détecteur de métal	1 029.47 \$ (taxes incl.)
Académie des pompiers	Formation de 3 pompiers	840.00 \$ (taxes incl.)
Excavations William	Location d'un chargeur sur roues	239.31 \$
Ogilvie & Fils Inc.	Déneigement stationnement 40/80	(taxes incl.)
Patrice Le Formal	Affiliation du dojo	85.00 \$ (taxes incl.)
Equipements Plannord Ltée	Achat d'équipements pour Côtes 40/80	500.37 \$ (taxes incl.)
M. Aimé Clavet	Déneigement de borne sèche du Lac Pilon	125.00 \$ (taxes incl.)
Etude Richard Mathieu	Signification - avis d'hypothèques légales	159.90 \$ (taxes incl.)
Journal des Pays d'En-Haut	Avis public - message du maire Gala - ATL	287.56 \$ (taxes incl.)
Jasmin, Jasmin & Ass.	Signification - constat d'infraction	21.51 \$ (taxes incl.)



No de résolution
ou annotation

Honoraires professionnels:

Jean Vézina, c.r.i.	Dossier: Yvan Monette	905.83 \$ (taxes incl.)
Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Ass.	Dossier: Guy Houle et al.	2 232.24 \$ (taxes incl.)
Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin & Ass.	Dossier: Excavation Dubé & Fils	172.54 \$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin D'Aoust, Avocats	Dossier: Cie d'Administration Saldor Ltée	189.50 \$ (taxes incl.)
Dunton, Rainville, Laporte, Larouche	Dossier d'accréditation	192.09 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-229

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte d'assumer une somme supplémentaire de 20 000\$ plus les taxes applicables, pour les travaux additionnels occasionnés lors de la préparation des plans et devis des travaux du boulevard de Sainte-Adèle, et autorise, dès lors, le service de la trésorerie à payer à la firme Audy, Farley, Lalande, La Berge Inc. le montant susdit, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-230

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète des travaux de réparation de la poulie retour de la remontée mécanique # 2 du centre de ski municipal des Pentes 40/80, et accepte pour ce faire la soumission de Les Entreprises Jean-Guy Senez au montant de 4 257\$, plus taxes.

QUE de plus, le service des loisirs soit autorisé à faire réparer la grande roue de ladite remontée mécanique au montant de 2 900\$, plus taxes, chez l'entrepreneur susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-231

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise les dépenses suivantes:

- Achat de pièces chez Martech, pour la réparation d'enseignes de rues, au montant de 6 108.35\$, taxes incluses. - (Bon de commande # 8451).



No de résolution
ou annotation

- Achat de 300 cèdres chez Jardinor Enr. au montant de 2 398.27\$, taxes incluses. - (Bon de commande # 8426).

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-232

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du télécopieur situé au 2e étage de l'hôtel de ville, à intervenir avec la compagnie Robert Légaré Ltée, au coût annuel de 195\$, plus taxes, pour la période du 1er mai 1998 au 30 avril 1999.

QUE de plus, ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien des photocopieurs de marque Cannon, du service de police, du service de la protection contre les incendies et du service de la trésorerie, à intervenir avec la compagnie Juteau, Ruel Inc. au coût annuel de 281.14\$ chacun, plus taxes, plus un montant de 0.0175\$ par copie, plus taxes, excédant 12,000 copies, pour la période du 8 mai 1998 au 8 mai 1999.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-233

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, ainsi que le président du Comité Consultatif d'Urbanisme, M. Pierre-Georges Garneau, à assister au congrès de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui aura lieu à Trois-Rivières du 4 au 6 juin 1998.

QUE les frais d'inscription desdits participants soient assumés par la Ville.

QUE tous les frais connexes leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-234

ATTENDU que Mme Brigitte Forget a payé la cotisation annuelle 1998 de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec, au montant de 645.17\$.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU les dispositions de l'article 15 de l'annexe "A" du règlement numéro 853-1995.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser le montant susdit à la requérante précitée.

RÉSOLUTION NO. 98-235

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède à l'engagement, sur une base temporaire, des personnes suivantes pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

Mme Stéphanie Demers
M. Martin Thibaudeau

RÉSOLUTION NO. 98-236

ATTENDU le rapport de M. Ronald Biard, daté du 28 avril 1998, relativement au dossier de vacances de M. Yvon Nielly.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil, pour les circonstances indiquées au rapport susdit, paie à M. Yvon Nielly l'équivalent de 15 jours de vacances accumulés dans sa banque de vacances annuelles.

RÉSOLUTION NO. 98-237

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les cotisations de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert ci-après:

<u>Organisme</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>
Corporation de Développement des Laurentides	1998-1999	290.00\$
Conseil régional des Loisirs des Laurentides	1998-1999	125.00 \$



No de résolution
ou annotation

*aboyer 10
98-301*

RÉSOLUTION NO. 98-238

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle assumera le coût du cocktail qui sera offert lors de l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture et des communications des Laurentides et les Grands Prix de la culture, qui se dérouleront le 3 juin 1998 à l'Hôtel Le Chantecler à Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-239

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réfection de la carrosserie du camion citerne (401).

ATTENDU que quatre (4) fournisseurs ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que Carrosserie Lefebvre Enr. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de Carrosserie Lefebvre Enr. au montant de 9 750.67\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-240

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage les personnes suivantes au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle aux postes ci-après indiqués

Plage municipale - pour la période du 11 juin au 7 septembre 1998:

Chef sauveteur:	M. Kelly Reeves
Sauveteurs:	M. Scott Reeves
	Mme Ann-Sophie Linteau
	Mme Eve Duplantie
	Mme Magalie Bernard
Préposés aux pédalos:	M. Alexandre Boucher
	Mme Catherine Valade



No de résolution
ou annotation

Caissière:

Mme Emilie de Carufel

Camp de jour Sainte-Adèle - pour la période du 18 juin au 19 août 1998:

Moniteurs

Mme France Beauregard
M. Patrice Dulmaine
Mme Valérie Leclair
Mme Caroline Labelle
Mme Sophie Chartrand
Mme Stéphanie Glaveen
Mme Edith Villeneuve
M. Thomas Carrier
M. Maxime Brodeur
Mme Marie-Josée Andoney
M. Alexandre Lalanne
M. Christian Dorion
Mme Myriam Zalums
Mme Stéphanie Gouin Hébert
Mme Lise-Raphaëlle Dupont
Mme Véronique Glaveen
Mme Christine Lange

Assistants-moniteurs

M. Maxime Deschamps Larue
M. Olivier Cloutier Lainesse
Mme Virginie Bolduc

RÉSOLUTION NO. 98-241

ATTENDU la lettre de Monsieur Gilles Domingue, datée du 27 avril 1998, relativement au remboursement d'une facture de 77.65\$, pour des dommages causés à sa propriété du 1005, rue Desjardins.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser Monsieur Domingue du montant précité, sous réserve de la signature préalable, par ledit requérant, d'une quittance complète et finale.

RÉSOLUTION NO. 98-242

ATTENDU que la Société Canadienne des Postes procédera, dans les prochaines semaines, à l'unification des codes postaux pour l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que les étapes pour ce faire s'échelonnaient jusqu'au 19 octobre 1998.

ATTENDU que le comité de toponymie s'apprête à présenter ses recommandations au Conseil Municipal pour le changement des odonymes de certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle, incluant le secteur Mont-Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil acquiesce aux procédures susdites, soit d'unifier les différents codes postaux sur le territoire de la Ville et de modifier l'odonyme de certaines rues, afin que toutes les étapes soient réalisées pour octobre 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-243

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande au gouvernement du Québec d'inscrire la Ville de Sainte-Adèle au décret no. 452-98 du 1er avril 1998, relativement aux inondations survenues il y a quelques semaines et ce, afin de permettre l'indemnisation des citoyens de Sainte-Adèle qui ont subi des dommages lors desdits événements.

RÉSOLUTION NO. 98-244

ATTENDU que le bâtiment, qui abritait les pompes servant à l'aqueduc dans le Domaine Deauville, n'est plus nécessaire, pour les fins pour lesquelles il était destiné.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète la démolition de l'immeuble susdit et autorise le service de la trésorerie à en acquitter le coût.

RÉSOLUTION NO. 98-245

ATTENDU les lettres datées respectivement du 17 février, 17 mars et 20 avril 1998, transmises par la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, relativement au paiement de droits d'auteurs pour certains spectacles qui se sont déroulés sur le territoire de la Ville en 1997.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 198.42\$ à l'organisme susdit pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 98-246

ATTENDU la lettre transmise le 29 avril 1998 par Monsieur Yvan Patry, maire de la paroisse d'Oka et président de la Corporation de développement des Laurentides, relativement au 30e anniversaire dudit organisme.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et André Sénéchal à participer à ladite célébration, qui aura lieu le 11 juin 1998 à l'Hôtel Chantecler de Sainte-Adèle.

QUE la Ville assume le coût de participation au cocktail et au souper desdits mandataires au montant de 50\$ chacun, plus taxes.

QUE de plus, ce Conseil indique que la Ville participe pour une somme de 200\$ à titre de contribution supplémentaire à l'événement susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-247

ATTENDU la lettre de Mme Lise Lebrun, présidente du Club de l'Amitié 3e Âge Sainte-Adèle Inc, datée du 17 février 1998, relativement à l'aide financière de la Ville audit organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 1 000\$ à l'organisme précité pour l'année 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-248

ATTENDU la lettre de Monsieur Daniel Desjardins, coordonnateur au Garde-Manger des Pays d'En-Haut, datée du 7 mai 1998, relativement à l'utilisation du parc Claude-Henri Grignon pour la semaine du 18 au 24 mai 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite relativement à l'installation d'un parc d'amusements à l'endroit précité et pour la période susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-249

ATTENDU que la gestion des services municipaux est en pleine transformation et que les Villes du Québec assistent depuis ces dernières années à une flambée des coûts d'assurance collective de leurs employés.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

ATTENDU que depuis 1980, le coût moyen des avantages sociaux a augmenté de près de 50% et davantage dans certains cas.

ATTENDU que la firme André Gingras & Associés Inc. est mandatée par l'Union des Municipalités à titre de consultant expert en assurance collective dans le monde municipal.

ATTENDU que la firme André Gingras & Associés Inc. a l'expertise du monde municipal et est en mesure d'assurer le leadership nécessaire pour maximiser la possibilité de regroupement d'achats en assurance collective afin de réduire les coûts d'assurance.

ATTENDU que la mise en commun des besoins d'assurance collective de chaque municipalité crée un pouvoir d'achat en accentuant la compétitivité entre les assureurs.

ATTENDU que la firme André Gingras & Associés Inc. agira et ce, de façon exclusive à titre de consultant expert pour procéder à l'élaboration et à la mise en place, s'il y a lieu, d'un projet de regroupement d'achats en assurance collective impliquant l'ensemble des villes, municipalités de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a tout intérêt à autoriser la firme André Gingras & Associés Inc., à analyser la situation actuelle de son régime d'assurance collective et à présenter ses recommandations.

ATTENDU que la firme André Gingras & Associés Inc. s'engage à être rémunérée uniquement s'il y a concrétisation et mise en place d'une police d'assurance collective regroupant l'ensemble des villes, municipalités de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

ATTENDU que la firme André Gingras & Associés Inc. confirme qu'aucune commission ou honoraires professionnels ne seront facturés si, à la suite de tout le processus, le comité d'assurance rejetait la mise en place du regroupement à la suite des résultats des appels d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la firme André Gingras & Associés Inc. à analyser la situation actuelle, régime d'assurance collective de la Ville de Sainte-Adèle, et à présenter ses recommandations.

QUE de plus, ce Conseil autorise ladite firme à obtenir tous les renseignements pertinents à l'élaboration de son dossier, comme l'expérience, les taux, copie de la facturation, police, dépliant explicatif et autres.

QUE ce Conseil délègue Madame Claudine Gilbert pour faire partie du comité d'assurance qui sera créé.

RÉSOLUTION NO. 98-250

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil décrète la création d'un comité de circulation dont le mandat est d'élaborer des propositions pour le Conseil Municipal concernant l'amélioration de la réglementation municipale relativement à la circulation des véhicules routiers sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et, pour ce faire, nomme les personnes suivantes:

- Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.
- Monsieur le Conseiller André Sénéchal (substitut en l'absence de M. Réjean Charbonneau).
- Monsieur André Lorrain, directeur du service de police.
- Monsieur Yves Ducasse, directeur des services techniques.
- Monsieur Jean Constantineau.

RÉSOLUTION NO. 98-251

ATTENDU que la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut met sur pied, en collaboration avec les chambres de commerce de la région, une importante campagne d'achat local, ayant pour but de favoriser l'achat de biens et services à l'intérieur de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

ATTENDU que le projet d'achat local aura des retombées économiques et sociales importantes pour notre municipalité et ladite M.R.C.

ATTENDU que les commerçants de la M.R.C. des Pays d'En-Haut sont en mesure de nous offrir une vaste sélection de biens et services répondant à nos besoins et ce, à des prix plus compétitifs.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle soutient les initiatives locales qui favorisent le développement de nos entreprises.

ATTENDU que ce Conseil appuie le projet d'achat local de la SDEPH.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil endosse le projet d'achat local de la SDEPH et invite tous les citoyens et citoyennes à y participer.

QUE les achats municipaux de biens et services soient faits localement, lorsque ceux-ci sont disponibles dans la M.R.C. des Pays d'En-Haut et qu'ils sont de qualité et de prix équivalents.

RÉSOLUTION NO. 98-252

ATTENDU qu'une somme additionnelle de 5 000\$ est requise pour la location de balais mécaniques, afin de compléter les travaux d'enlèvement de sable dans les rues de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une somme supplémentaire de 5 000\$ pour les fins susdites, le tout selon les prix unitaires indiqués à la soumission de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc. datée du 12 février 1998.

*à modifier par
98-345*



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite,
le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-253

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 6 mai 1998,
relativement à l'organisation d'une vente à l'encan en vertu des dispositions
de l'article 461 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES* et de l'article 942 du
CODE CIVIL DU QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète une vente à l'encan des biens inscrits aux listes
faisant partie de la présente, vendredi le 12 juin 1998 à 10H00, au garage
des pompiers, situé au 1386, rue Dumouchel.

QUE Monsieur Richard Mathieu, huissier, soit mandaté pour effectuer
ladite vente selon les honoraires suivants: un montant forfaitaire de 65\$,
plus 45\$ de l'heure.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite,
le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-254

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme
supplémentaire de 1 347.95\$ pour les travaux de colmatage du tuyau
d'égout enfoui sous la rue Des Pâquerettes.

RÉSOLUTION NO. 98-255

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à procéder à l'achat et à faire
effectuer l'installation d'une clôture pour le terrain de baseball situé dans le
secteur Mont-Rolland et accepte, pour ce faire, la soumission de la
compagnie Clôtures Clobec Inc. au montant de 9 489.56\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite,
le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annulation

RÉSOLUTION NO. 98-256

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme Maletto & Associés Inc. afin de procéder à une étude et pour faire des recommandations relativement à la structure organisationnelle des services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires professionnels s'élevant à 9 375\$, plus taxes et frais de déplacement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-257

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine la signature de M. Ronald Biard, directeur général, relativement à l'offre d'achat présentée à la compagnie Les Entreprises Michel Poirier Inc. pour l'acquisition, pour une somme de 7,000\$ et autres considérations, d'une partie du lot 10B, rang 11, Canton Abercrombie, dans le cadre du dossier de l'aménagement du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec (Notre-Dame) et Dumouchel.

QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis dans les circonstances.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-258

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente nos. 7 et 8 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente, pour et au nom de la Ville.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-259

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-182, pour enlever les 4e, 5e et 6e paragraphes, relativement à la participation de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard au 10e colloque de l'Action municipale et familles.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-260

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle, pour la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-261

ATTENDU le désistement de Me Denis Geraghty, transmis au Conseil Municipal le 13 mai 1998, relativement au mandat qui lui a été confié dans le dossier Laurent Labelle et France Charbonneau c. Yves Desmarais et Michel Lamoureux, et la Municipalité de Mont-Rolland.

ATTENDU que, dès lors, ce Conseil doit mandater une nouvelle firme d'avocats pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme Prévost, Auclair, Fortin, d'Aoust, Avocats, pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et Messieurs Yves Desmarais et Michel Lamoureux, dans le dossier susdit.

QUE la résolution numéro 98-204 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-262

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil prolonge la période d'embauche de Mme Isabelle Roberge au service d'urbanisme de la Ville jusqu'au 23 juin 1998 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 98-263

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 30 avril 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 156 389.31 \$
- Fonds d'immobilisation: 3 750.93 \$

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 101,980.94\$ (chèques nos. 35152 à 35203) pour la période du 27 mars au 1er avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.02.038.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 157,960.39\$ (chèques nos. 35204 à 35230) pour la période du 2 au 9 avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.09.039.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 42,357.65\$ (chèques nos. 35231 à 35240) pour la période du 10 au 16 avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.16.040.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 45,863.56\$ pour la période du 30 mars au 12 avril 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 31,381.12\$ pour la période du 13 au 19 avril 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 451,494.22\$ (chèques nos. 35352 à 35396) pour la période du 17 au 23 avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.23.044.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 12,604.43\$ pour la période du 20 au 26 avril 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 12 mars 1998.

Rapports:

- Service de police -mars 1998.
- Service d'urbanisme - mars 1998.
- Service de prévention des incendies - avril 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H46 et se termine à 22H01.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-264

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H01.

M. Pierre Grignon, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 22 mai 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 25 mai 1998, devant être tenue à 17H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 25 mai 1998 à 17H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H45 et avait pour buts, à savoir:

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant:

Avis de motion - décréter des travaux de réfection de rues et autres travaux connexes, paiement d'honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire - rues Desjardins, Mirabelle, Robitaille, Bélec et Saint-Charles.

RÈGLEMENT NO. 421-4Z-1998-01
RÉSOLUTION NO. 98-265

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 421-4Z-1998-01, amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone 107, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-1
RÉSOLUTION NO. 98-266

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-1, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Pm-17, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-2
RÉSOLUTION NO. 98-267

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-2, amendant l'article 14.9 du règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-3
RÉSOLUTION NO. 98-268

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-3, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-3, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-4
RÉSOLUTION NO. 98-269

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-4, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Cab-1, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-5
RÉSOLUTION NO. 98-270

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-5, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Cab-2, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-7
RÉSOLUTION NO. 98-271

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-7, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-5, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-8
RÉSOLUTION NO. 98-272

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-8, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage pour créer la zone Rc-6, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-9
RÉSOLUTION NO. 98-273

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-9, amendant l'article 13.5.4 du règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-10
RÉSOLUTION NO. 98-274

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-10, amendant l'article 9.4.7 du règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-11
RÉSOLUTION NO. 98-275

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-11, amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Cab-2, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-PU-01
RÉSOLUTION NO. 98-276

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-PU-01, amendant le règlement numéro 900-1997-PU aux fins de changer le plan d'urbanisme, en modifiant l'affectation du territoire au secteur situé à la fin du Chemin du Mont Loup-Garou, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 900-1998-PU-02
RÉSOLUTION NO. 98-277

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-PU-02, amendant le règlement numéro 900-1997-PU aux fins de changer le plan d'urbanisme, en modifiant l'affectation du territoire au secteur situé à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, de la bretelle d'accès rue Bourg-Joli au Chemin de Sainte-Marguerite, et du côté nord du Chemin de Sainte-Marguerite jusqu'à la rue Sigouin, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 935-1998
RÉSOLUTION NO. 98-278

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 935-1998, décrétant une grille de tarification pour la saison estivale 1998 concernant la plage municipale, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 936-1998
RÉSOLUTION NO. 98-279

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 936-1998, décrétant de nouvelles conditions d'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et abrogeant les règlements numéros 702-1989 (Sainte-Adèle) et 542 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 18H10 et se termine à 18H15.

RÉSOLUTION NO. 98-280

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18H15.

M. Pierre Grignon, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 29 mai 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 1er juin 1998, devant être tenue à 17H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 1er juin 1998 à 17H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H40 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-281

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 421-4Z-1998-02 (P1), amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone 216, afin de réduire la largeur minimale des bâtiments isolés de 8 mètres à 7 mètres.*



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-282

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 421-4Z-1998-03 (P1), amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant l'article Z.8.2.13 par les dispositions suivantes:*

Z.8.2.13 Equitation, location de chevaux et hippotechnie:

Dans les zones d'application, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie, sont autorisées de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes, à condition que:

- *la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2,5 ha), (107, 600 p.c.);*
- *en plus de respecter les normes édictées ci-haut, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos, doivent être érigés à une distance minimum de soixante mètres (60 m), (196.9 pi.) de tout puits ou étang ou limite de terrain; de plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze mètres (15 m), (49,2 pi.) de tout bâtiment principal.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-283

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-L-01 (P1), amendant le règlement numéro 900-1997-L aux fins de changer la réglementation de lotissement *en modifiant les dispositions de l'article 17.3.2 concernant les superficies minimales des terrains.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-284

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-P-01, amendant le règlement numéro 900-1997-P aux fins de changer la réglementation de régie interne et de permis et certificats *en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

Avant l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux, propose d'extraire du projet de règlement 900-1998-Z-12 (P1) les articles 6.3.6 et 14.9. La modification audit projet de règlement est adoptée à l'unanimité. Dès lors, le Conseil adopte le projet ainsi modifié sur la proposition de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp.

RÉSOLUTION NO. 98-285

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-12 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-286

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-13 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant les normes spéciales 8.4.1 et 8.4.2 à la grille des usages et normes de la zone Rc-5, afin de permettre les usages complémentaires légers et les usages complémentaires lourds dans les bâtiments résidentiels.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-287

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-14 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la norme spéciale 14.6.2 par la norme spéciale 14.6.1 dans la grille des usages et normes de la zone Caa-5, afin de permettre l'usage "centre commercial de type centre-ville" en lieu et place de "centre commercial de type artériel".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-288

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-15 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-2, à "usage spécifique exclu: spectacles à caractère érotique", afin d'interdire cet usage.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-289

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-16 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y ajouter la marge latérale totale minimale de 20 mètres, afin de décréter dans cette zone l'obligation de respecter ladite marge.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-290

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-17 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant la norme spéciale 8.4.6 à la grille des usages et normes de toutes les zones Mb, Nh, Pm, Pr, Ra, Rb, Te, Th, Va, Vb, et des zones Pa-1 à Pa-8 inclusivement, afin de permettre un logement accessoire au logement principal.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-291

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-18 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la grille des usages et normes de la zone Rc-1.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-292

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-19 amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes des zones Pa-4 et Pa-10, afin de réduire le pourcentage d'espace naturel à préserver à 30% de l'espace total du lot.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-293

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-20 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de toutes les zone Nh afin de réduire la marge arrière à dix (10) mètres.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-294

ATTENDU les dispositions de l'article 124 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-Z-21 (P1) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-1 pour y inclure l'usage "industrie légère".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-295

ATTENDU les dispositions de l'article 109.1 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 900-1998-PU-03 amendant le règlement numéro 900-1997-PU aux fins de changer le plan d'urbanisme *en modifiant l'affectation du territoire "Aire Ca" correspondant aux limites de la zone Caa-1 du règlement 900-1997-Z, pour y inclure l'affectation "industrielle haute performance" sur une partie du territoire située dans le secteur du Lac Millette.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 juin 1998 à 20H00 dans la salle de délibération du Conseil Municipal située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-296

ATTENDU le rapport du directeur du service de police, Monsieur André Lorrain, daté du 13 mai 1998, relativement à des modifications qui doivent être effectuées sur le véhicule 223 dudit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport précité et mandate la compagnie Charco Industries, du 3079 rue Sainte-Charles, Sainte-Adèle, pour effectuer les modifications indiquées audit rapport concernant le véhicule susdit, le tout pour une somme de 2 867.79\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à l'intérieur du budget du service de police.

RÉSOLUTION NO. 98-297

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente no. 3 à intervenir avec l'Union des Employés et Employées de Service - Section Locale 800.

RÉSOLUTION NO. 98-298

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux firmes d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des plans, devis et suivi des travaux relativement à la reconstruction de la rue Saint-Charles dans le secteur Mont-Rolland de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la firme Dubé, Beaudry et Associés, Experts-Conseils Inc. a présenté les plus bas prix pour ce faire au montant de 5 800\$, plus taxes, pour la rédaction des plans et devis, et pour des honoraires professionnels de 3.3% du coût des travaux, plus les taxes applicables, relativement à la surveillance des travaux susdits.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les prix ainsi soumis, ainsi que les honoraires professionnels apparaissant à la proposition de services professionnels rédigée par ladite firme d'ingénieurs, le 14 mai 1998, pour des travaux non prévus à l'appel de la proposition

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le surplus réservé par la résolution 98-164.

RÉSOLUTION NO. 98-299

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de pavage et trottoirs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que 3 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Les Pavages T.C.L. Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 157 641,76\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même une somme de 147,500\$ prévue au budget 1998, et le solde à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-300

ATTENDU le rapport de Monsieur René Tousignant, daté du 20 mai 1998 relativement à l'ajout de sable à la plage municipale, contiguë au Chemin du Chantecler.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise les travaux décrits audit rapport, qui consistent à l'achat de sable pour un montant de 350\$, de béton bitumineux et gouttières de retenue pour un montant de 1 000\$, et l'installation d'un trou d'homme, le tout pour un montant total de 1 350\$, plus taxes, sous réserve de la permission préalable pour ce faire du Ministère de l'Environnement et de la Faune.



No de résolution
ou annotation

QUE Monsieur René Tousignant soit mandaté pour compléter et acheminer tous les documents nécessaires au Ministère de l'Environnement et de la Faune pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-301

ATTENDU que le Conseil Municipal accordait, le 19 mai 1998, un contrat de réparation d'un camion citerne, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, à Carrosserie Lefebvre Enr.

ATTENDU que le commerce dudit adjudicataire est fermé et que le propriétaire, Monsieur Roger Charron, ne peut être rejoint.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil annule la résolution numéro 98-239, par laquelle le Conseil accordait le contrat susdit pour la somme de 9 750.67\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 98-302

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18H54.

M. Pierre Grignon, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 15 juin 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-303

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'enlever à l'article 5 JJ) de la rubrique "résolutions", le nom de Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert Inc., et d'ajouter les sujets suivants à ladite rubrique:

- disposition des biens non vendus à l'encan du 12 juin 1998;
- adoption des armoiries de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle;
- amendement de la résolution 98-251;
- acquisition des lots 10B-28 et 10B-123, rang 11, Canton Abercrombie.

RÉSOLUTION NO. 98-304

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 1998 et des séances spéciales tenues le 25 mai 1998 et le 1er juin 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 mai 1998 et des séances spéciales tenues le 25 mai 1998 et le 1er juin 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 934-1998
RÉSOLUTION NO. 98-305

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 934-1998, décrétant des dispositions réglementaires relativement à la sécurité pour les piscines, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-306

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Association Québec-France Laurentides - M. Jacques Houde	Accueil à l'aéroport de M. Gibello Maire d'Albertville Transport et stationnement	44.50 \$ (taxes incl.)
M. Joël Laviolette (annulant demande de dépenses du 4 mai 1998 à l'Académie des Pompiers)	Formation aux pompiers	840.00 \$ (taxes incl.)
Nord-Tel Communication Téléphone Inc.	Ligne supplémentaire Ancienne salle du conseil	366.93 \$ (taxes incl.)
Location Sport Quatre Saisons Sainte-Adèle Inc.	Opération motoneiges Location du 16.02.98 Opération motoneiges Location du 10.03.98	451.95 \$ (taxes incl.) 1 188.93 \$ (taxes incl.)
Mme Thérèse Rochon	Souper reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque Mont-Rolland.	599.64 \$

Honoraires professionnels:

Vézina, Labelle & Associés	Dossier de griefs	2 225.73 \$ (taxes incl.)
Dr Claude Sergerie	Examen médical Dossier; Normand Beauchamp Accident de travail le 6 avril 1998	75.00 \$ (taxes incl.)
Me Jean-Denis Gagnon	Frais d'arbitrage Griefs	690.15 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-307

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une facture au montant de 571.45\$, taxes incluses, produite par le Restaurant L'Eau à la Bouche, représentant des frais de repas à l'occasion de la Fête des Arts Gourmands.

RÉSOLUTION NO. 98-308

ATTENDU que la compagnie d'assurances Lombard Canada a indemnisé la compagnie Bell Canada d'une somme de 1 481.43\$, suite à sa réclamation pour des dommages causés à ses installations téléphoniques le 5 décembre 1997, à l'intersection du Chemin de Sainte-Marguerite et du Chemin Riverdale.

ATTENDU que la franchise de la Ville de Sainte-Adèle est d'un montant de 1 000\$.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser un montant de 1 000\$ à la compagnie susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-309

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil renouvelle le contrat de surveillance du système d'alarme installé au garage municipal (Sainte-Adèle) à intervenir avec la compagnie Surveillance d'Alarme 24 Heures du Québec Inc., pour la période s'échelonnant du 1er août 1998 au 31 juillet 1999, sous réserve du paiement d'une somme de 250\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-310

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services du Groupe Séguin Lacasse, datée du 26 mai 1998, pour la localisation d'un parcours cyclable à Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires professionnels s'élevant à 2 590\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-311

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. pour effectuer une étude de nos bibliothèques municipales, tel qu'il appert ci-après:

- 1) l'organisation administrative;
- 2) les services;
- 3) le personnel;
- 4) les collections;
- 5) les locaux;

le tout pour des honoraires s'élevant à 3 500\$, plus taxes, pour la bibliothèque Claude-Henri Grignon, attendu que pour la bibliothèque du secteur Mont-Rolland l'étude sera effectuée sans frais supplémentaires considérant que celle-ci est membre affilié à l'organisme précité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-312

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour effectuer le suivi des travaux de reconstruction de pavage et trottoirs sur différentes rues de la Ville de Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires de 38\$/heure et une allocation de 0.30\$/km pour les déplacements du surveillant à l'intérieur des limites de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-313

ATTENDU que ce Conseil acceptait, par la résolution numéro 98-082, la soumission de la compagnie Jean-Louis Campeau Inc. pour la fourniture de pierre concassée et de béton bitumineux pour l'année 1998.

ATTENDU que les opérations de vente de pierre concassée et de béton bitumineux ont été achetées par la compagnie Les Sablières Laurentiennes Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le transfert de contrat susdit à la compagnie Les Sablières Laurentiennes Ltée et que, dès lors, le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les factures transmises pour ce faire par ladite compagnie.

*amendement
98-314*



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-314

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat de deux portes de garage chez Portes de Garage du Nord, lesquelles seront installées au garage municipal (Sainte-Adèle), pour un montant de 5 685.91\$, taxes et installation incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 8495.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget d'immobilisations pour l'année 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-315

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise des travaux de réparation de béton bitumineux sur diverses rues de la Ville de Sainte-Adèle pour un montant de 9 780.35\$, taxes incluses, et autorise la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée à procéder dans ce dossier.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-316

ATTENDU que des soumissions ont été demandées relativement à l'aménagement d'un parc de planches à roulettes et de patins à roues alignées à l'intérieur du parc Claude-Henri Grignon.

ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 26 226\$, plus taxes, (proposition numéro 2).

ATTENDU qu'un groupe de citoyens formé de parents et de gens d'affaires appuyés de groupes communautaires ont acheminé une demande au Conseil pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, sous réserve cependant de la condition décrite au paragraphe ci-après.



No de résolution
ou annotation

QUE, conformément à l'article 2 de la *LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX*, ce Conseil décrète les travaux requis dans les circonstances et l'appropriation des sommes nécessaires pour ce faire, dès que les groupes communautaires impliqués pourront assurer leur part de financement conformément au projet soumis au Conseil.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-317

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de conteneurs et la récupération de matériaux recyclables

ATTENDU que quatre compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Les Services Sanitaires St-Jérôme Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire selon les prix unitaires indiqués à ladite soumission et pour un montant maximum de 23 861.94\$, taxes incluses, pour un contrat de 18 mois.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et ce, pour une période de 18 mois à partir du 22 juin 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-318

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Mme Sylvie Savoie, greffière de la cour municipale, à assister au congrès de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, qui aura lieu les 8 et 9 octobre 1998 au Château Mont Ste-Anne à Beupré.

QUE les frais d'inscription de ladite requérante soient assumés par la Ville.

QUE tous les frais connexes à la participation de Mme Savoie lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget de la cour municipale.

RÉSOLUTION NO. 98-319

ATTENDU l'abolition de la Régie Intermunicipale des Eaux usées de Sainte-Adèle/Mont-Rolland, résultant du regroupement de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité du Village de Mont-Rolland.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que, dès lors, le poste de préposé à l'entretien de la station des étangs aérés du Mont-Gabriel n'est plus nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil, pour les fins susdites, décrète l'abolition du poste précité et autorise, dès lors, la conclusion d'une entente avec Monsieur Arsène Rochon, qui occupait ledit poste, sous réserve du versement d'une indemnité de 13,000\$ en règlement complet et final du dossier susdit.

QUE, préalablement au versement de la somme susdite, Monsieur Rochon, se déclare satisfait de ladite entente et dégage la Ville de Sainte-Adèle de toute réclamation de quelque ordre que ce soit et s'engage à prendre fait et cause de la Ville de Sainte-Adèle à l'encontre de toute réclamation qui pourrait survenir dans ce dossier.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-320

ATTENDU la requête transmise à la Ville de Sainte-Adèle par la Municipalité de Wentworth-Nord relativement à un projet d'entente intermunicipale pour l'entraide mutuelle en protection d'incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique officiellement qu'il acquiesce à la requête susdite et mandate Messieurs Ronald Biard et Yves Dupras pour entreprendre les négociations pour ce faire avec ladite municipalité.

RÉSOLUTION NO. 98-321

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant le numéro de lot 539-5-16, rang SS, Paroisse cadastrale Saint-Sauveur, et dont la nature est de permettre la construction d'un bâtiment principal en deçà de la marge arrière prescrite, soit 7 mètres au lieu de 9 mètres tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 1998.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 juillet 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-322

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 590, rue Des Chalets, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche à 3 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement d'un garage.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 860, rue Boischatel, et dont la nature est de réduire la marge avant à 6,70 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 juillet 1998 ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 98-323

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du bail intervenu entre le Gouvernement du Québec et la Corporation Municipale de Mont-Rolland, lequel devra intervenir avec la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la location d'un emplacement de 8 100 mètres carrés en bordure du Lac Long (secteur Mont-Rolland), pour une période d'une année à partir du 1er avril 1998, et pour un loyer représentant 1% de la valeur marchande dudit immeuble.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-324

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 247.30\$, taxes incluses, à l'Association Touristique des Laurentides, relativement à la cotisation annuelle de la Ville, s'échelonnant du 1er avril 1998 au 31 mars 1999.

QUE Monsieur le Conseiller André Sénéchal soit mandaté à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle auprès de l'organisme susdit pour l'année 1998-1999.

RÉSOLUTION NO. 98-325

ATTENDU la requête formulée par Monsieur Gilles Marchildon, président d'Action Environnement Lac Sainte-Adèle, relativement à une demande de subvention pour l'année 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 250\$ à l'organisme précité, sous réserve cependant de la transmission au préalable des états financiers dudit organisme.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-326

ATTENDU la requête formulée par Monsieur Mario Bisson, président du Club Optimiste Ste-Adèle, relativement au tournoi de golf qui aura lieu le 9 août 1998 au Club de Golf de la Vallée de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal à participer audit tournoi et autorise le service de la trésorerie à acheter 2 billets pour ce faire.

QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-327

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter un montant de 100\$, relativement à la publication d'une page publicitaire dans l'agenda scolaire actuellement en préparation par l'Ecole Chante-au-Vent (secteur Mont-Rolland), le tout à titre de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-328

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat de 2 billets au montant de 135\$ chacun, relativement au tournoi de golf qui aura lieu le 25 août 1998 au profit de l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut.

QUE Madame le Conseiller Carole Beauchamp et Monsieur le Conseiller André Sénéchal soient mandatés pour participer audit tournoi.

QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-329

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle auprès de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, et que celui-ci soit autorisé à participer à l'assemblée générale annuelle qui est prévue pour septembre 1998.

QUE les frais connexes à la participation dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-330

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'achat d'une attache rapide pour la rétro excavatrice JD-710 chez Soudure Robert Guay Inc. de Ste-Agathe-Nord, pour un montant de 6 000.85\$ taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget d'immobilisations pour l'année 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-331

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1 095.06\$, plus taxes, relativement aux frais de déplacement d'un poteau de Bell Canada, face au 75, rue Robitaille.

RÉSOLUTION NO. 98-332

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la signature d'un contrat d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 1, rang A, et une partie du lot 24, rang 3, Canton Wexford, à intervenir avec le Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais administratifs pour ce faire, comprenant entre autres les frais d'ouverture du dossier au montant de 28.76\$.

QUE les frais d'arpentage pour ce faire ainsi que les frais de préparation de l'acte requis dans les circonstances soient assumés par la Ville.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de cession requis dans les circonstances.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-333

ATTENDU que l'Association Touristique des Laurentides tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 17 juin 1998 au Manoir Alpine de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller André Sénéchal et Madame le Conseiller Carole Beauchamp pour représenter la Ville à ladite assemblée.

QUE les frais de repas au montant de 40\$ chacun, taxes incluses, soient assumés par la Ville.

QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-334

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil de la Culture des Laurentides, pour l'année 1998-1999.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de l'adhésion au montant de 55\$, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-335

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente nos. 9 et 10, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-336

ATTENDU que la compagnie Hôtel Chantecler Inc. est débitrice envers la Ville de Sainte-Adèle pour des impôts fonciers impayés sur ses immeubles.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que des hypothèques légales ont été enregistrées sur les immeubles concernés.

ATTENDU qu'un préavis d'exercice de la créance hypothécaire a également été enregistré sur lesdits immeubles.

ATTENDU que ce Conseil, afin de protéger les intérêts de la Ville, doit accomplir tous les actes utiles pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate les avocats Hébert Denault pour entreprendre toutes les procédures requises afin de recouvrer les taxes municipales dues par la compagnie susdite, dont entre autres une requête en délaissement forcé et tout autre moyen approprié selon les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais dans ce dossier, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-337

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location d'un véhicule pour le service de police.

ATTENDU que la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc. a été le seul concessionnaire à présenter une soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée relativement à la location d'un Ford Taurus 1998 au montant de 3 633.09\$, taxes incluses, semestriellement, pour une période de 2 ans à partir du 15 juin 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget dudit service.

RÉSOLUTION NO. 98-338

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un système d'enregistrement d'appels au service de police.

ATTENDU que 2 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie CVDS a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 25 327.35\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins précitées.

QUE le service susdit soit autorisé à acheter un ordinateur nécessaire pour le fonctionnement dudit système pour un montant n'excédant pas 2 000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

Préalablement à l'acceptation des demandes de dérogations mineures suivantes, Monsieur le Maire demande si une personne ou un organisme s'oppose à l'acceptation de celles-ci.

Aucune personne ou organisme ne s'oppose auxdites requêtes. Dès lors, le Conseil accepte lesdites demandes.

RÉSOLUTION NO. 98-339

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

MONSIEUR ALAIN COURVILLE

- Réduire la marge latérale à 3,74 mètres au lieu de 4 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 3405, rue Mont-Terrible

Lots nos: 7C-48 et 8-53, rang 10, Canton Morin.

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-340

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:



No de résolution
ou annotation

SUCCESSION JEAN RASKIN

- Permettre la construction d'un bâtiment principal en deçà de la marge avant prescrite, soit 5 mètres au lieu de 7 mètres.

No. de porte: Rue Grignon

Lots nos: 35-9 et 35-10, rang 11, Canton Abercrombie.

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-341

ATTENDU le désistement de certains candidats.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage les personnes ci-après indiquées au camp de jour et à la plage municipale.

Animatrice Mme Valérie Boulet
(camp de jour -nouveau
programme - 12-14 ans)

Sauveteur (piscine Mt-Rolland M. Samuel Casavant
et animateur - camp de jour)

Sauveteur Mme Karine Duplantie
(plage municipale)

Assistant-sauveteur Mme Jeanny Fleurant
(plage municipale)

Assistant-sauveteur M. Julien Kominik
(plage municipale)

RÉSOLUTION NO. 98-342

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une somme de 200\$ afin de permettre la concrétisation du projet intitulé "*Herbe à poux*" élaboré par la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, le tout afin de faire connaître et reconnaître la mauvaise herbe responsable du rhume des foins.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*, le greffier municipal dépose devant le Conseil les certificats concernant la procédure d'enregistrement des règlements numéros 900-1998-Z-7 et 900-1998-Z-8.

Lesdits règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

La trésorière municipale dépose devant le Conseil les projections des résultats en date du 31 mai 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-343

ATTENDU que ce Conseil avait décrété une vente à l'encan de divers objets en possession de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que ladite vente a eu lieu le 12 juin 1998.

ATTENDU que certains biens n'ont pas trouvé preneur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la destruction des objets qui n'ont pas été vendus à l'encan susdit, tel qu'il appert ci-après:

- 3 barres de levier pour auto
- 1 paire de souliers
- 1 montre
- 5 écrans cathodiques
- 6 claviers pour ordinateur
- 1 ordinateur
- 11 bicyclettes
- 2 carcasses de bicyclette

QUE, de plus, ce Conseil, suite à la requête de Mme Monique Reid du Comité Haïti Laurentides, transmise ce jour, fait don audit organisme de l'imprimante Gestetner, laquelle n'a pas été vendue lors de la vente à l'encan susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-344

ATTENDU la naissance de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle, issue du regroupement de l'ancien Village de Mont-Rolland et de l'ancienne Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU la volonté de ce Conseil d'affirmer l'importance de l'histoire de la Municipalité du Village de Mont-Rolland.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte, pour la nouvelle Ville de Sainte-Adèle, les nouvelles armoiries, qui incorporent sur fond rouge, couleur prédominante des armoiries de la Municipalité du Village de Mont-Rolland, le symbole de l'industrie papetière qui a marqué la vie de celle-ci, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-345

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende le dernier paragraphe de la résolution numéro 98-251 afin d'inscrire après les mots "*M.R.C. des Pays d'En-Haut*", les mots "*tout en respectant les dispositions du règlement numéro 806-1993 de la Ville de Sainte-Adèle concernant la procédure d'achat*".

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-346

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 10B-28, rang 11, Canton Abercrombie, ainsi que d'une partie du lot 10B-123, le tout tel qu'il appert aux descriptions techniques et aux plans préparés par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, datés du 11 juin 1998, lesquels documents sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE ce Conseil mandate la firme Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, avocats, pour entreprendre les procédures juridiques nécessaires afin de permettre à la Ville de prendre possession des lieux susdits dans les meilleurs délais.

QUE les sommes nécessaires pour ce faire soient appropriées du règlement numéro 926-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-347

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 15 juin 1998, tel qu'il appert ci-après:



No de résolution
ou annotation

- Fonds d'administration: 154 863.33 \$
- Fonds d'immobilisation: 2 775.59 \$

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 185,212.32\$ (chèques nos. 35397 à 35442) pour la période du 24 au 30 avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.30.048.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 5,152.14\$ (chèques nos. 1754 à 1757) pour la période du 24 au 30 avril 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.04.30.049.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 26,286.43\$ pour la période du 27 avril au 3 mai 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 176,776.13\$ (chèques nos. 35443 à 35481) pour la période du 1er au 7 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.07.050.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 32,237.45\$ pour la période du 4 au 10 mai 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 16,023.15\$ (chèques nos. 35482 à 35485) pour la période du 8 au 14 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.14.053.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 40,009.34\$ (chèques nos. 35486 à 35488) pour la période du 8 au 14 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.14.054.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 17,939.59\$ pour la période du 11 au 17 mai 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 108,769.64\$ (chèques nos. 35627 à 35658) pour la période du 15 au 21 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.21.058.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 11,884.42\$ pour la période du 18 au 24 mai 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 24,170.20\$ (chèque no. 1762) pour la période du 22 au 28 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.28.060.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 97,493.48\$ (chèques nos. 35659 à 35706) pour la période du 22 au 28 mai 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.05.28.059.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 75,975.59\$ (chèques nos. 35707 à 35733) pour la période du 29 mai au 4 juin 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.06.04.063.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 40,156.41\$ pour la période du 25 au 31 mai 1998.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 9 avril 1998.

Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunions du 5 mars,
7 avril, 21 avril et 5 mai 1998.

Rapports:

Service de police -avril 1998.

Service de prévention des incendies - mai 1998.

Service des travaux publics - mars 1998.

Cour municipale: mars, avril et mai 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents
lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H40 et se termine à 21H54.

RÉSOLUTION NO. 98-348

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H54.

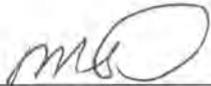

M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier.



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 19 et 20 juin 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 22 juin 1998, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 22 juin 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

Conformément aux dispositions de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*, Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, expliquent aux citoyens présents les différentes dispositions des projets de règlements d'urbanisme numéros 421-4Z-1998-02, 421-4Z-1998-03, 900-1998-P-01, 900-1998-L-01, 900-1998-Z-12, 900-1998-Z-13, 900-1998-Z-14, 900-1998-Z-15, 900-1998-Z-16, 900-1998-Z-17, 900-1998-Z-18, 900-1998-Z-19, 900-1998-Z-20, 900-1998-Z-21, ainsi que le projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 900-1998-PU-03, ainsi que les conséquences de leur adoption.

Après les explications fournies pour chacun des projets de règlements, les personnes susdites répondent aux questions des citoyens présents.

Le greffier municipal indique, pour chacun des projets de règlements qui contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, les dispositions qui doivent faire l'objet d'une telle approbation et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander telle approbation, le tout selon les dispositions de l'article 127 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

L'assemblée de consultation se termine à 21H08.



No de résolution
ou annulation

RÉSOLUTION NO. 98-349

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 421-4Z-1998-02 (P2), amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone 216, afin de réduire la largeur minimale des bâtiments isolés de 8 mètres à 7 mètres.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-350

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-L-01 (P2), amendant le règlement numéro 900-1997-L aux fins de changer la réglementation de lotissement *en modifiant les dispositions de l'article 17.3.2 concernant les superficies minimales des terrains situés à l'intérieur d'une bande de cent (100) mètres d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou à l'intérieur d'une bande de trois cents (300) mètres d'un lac.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-351

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-12 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement.*



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-352

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-13 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant les normes spéciales 8.4.1 et 8.4.2 à la grille des usages et normes de la zone Rc-5, afin de permettre les usages complémentaires légers et les usages complémentaires lourds dans les bâtiments résidentiels.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-353

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-14 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la norme spéciale 14.6.2 par la norme spéciale 14.6.1 dans la grille des usages et normes de la zone Caa-5, afin de permettre l'usage "centre commercial de type centre-ville" en lieu et place de "centre commercial de type artériel".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-354

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-15 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-2, à "usage spécifique exclu: spectacles à caractère érotique", afin d'interdire cet usage.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-355

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-16 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y ajouter la marge latérale totale minimale de 20 mètres, afin de décréter dans cette zone l'obligation de respecter ladite marge.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-356

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-18 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la grille des usages et normes de la zone Rc-1.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-357

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-20 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de toutes les zone Nh afin de réduire la marge arrière à dix (10) mètres.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-358

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-21 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-1 pour y inclure l'usage "industrie légère".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-359

ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 98-337.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur André Lorrain, directeur du service de police, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location du véhicule Ford Taurus 1998 avec la compagnie Ventes Ford Elite (1978) Inc.

RÉSOLUTION NO. 98-360

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte d'échange à intervenir entre Monsieur Paul-René Chouinard, Madame Marie-Hélène Moreau, et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la cession d'une partie du lot 9D-46, rang 11, Canton Abercrombie, d'une superficie de 125,7 mètres carrés, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, en échange d'une partie du lot 9D-34, rang 11, Canton Abercrombie, d'une superficie de 143,7 mètres carrés, tel qu'il appert au plan de M. Peter Rado, arpenteur-géomètre, daté du 15 mai 1998, portant le numéro de minute 6456, joint à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de la Ville.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les requérants, Monsieur Paul-René Chouinard et Madame Marie-Hélène Moreau.

QUE la résolution numéro 98-221 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-361

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de cession à intervenir entre le Curateur Public du Québec et la Ville de Sainte-Adèle, relativement aux lots P.9A-19-57, 9A-19-60, 9A-19-37, 9D-34-5 et 10A-32-2, rang 11, Canton Abercrombie (partie de la rue Du Skieur), ainsi que le contrat de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Société d'Investissements Range Ltée, St Adèle Heights Ski Hills Ltd et Marigot Investments, concernant les lots 9D-34-4 et 9A-19-38, rang 11, Canton Abercrombie (partie de la rue Du Skieur).

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser une somme de 500\$ au Curateur Public du Québec, en plus d'une somme nominale de 1\$ pour effectuer la transaction avec ledit organisme.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

QUE la résolution numéro 97-124-NV soit abrogée à toutes fins que de droit.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H15 et se termine à 21H18.

RÉSOLUTION NO. 98-362

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE la séance soit levée à 21H18.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 26 juin 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 juin 1998, devant être tenue à 17H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 29 juin 1998 à 17H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.



No de résolution
ou annotation

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H40 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-363

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 421-4Z-1998-03 (P2), amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant l'article Z.8.2.13 par les dispositions suivantes:*

Z.8.2.13 Élevage d'animaux, équitation, location de chevaux et hippotechnie

Dans les zones d'application l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie sont autorisés de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes, à condition que:

- *la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2,5 ha);*
- *en plus de respecter les normes édictées ci-haut et les autres règlements en vigueur, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos, doivent être érigés à une distance minimale de soixante mètres (60 m), de tout puits ou étang, et à une distance minimale de vingt mètres (20m) de toute limite de terrain.*

De plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze mètres (15m) de tout bâtiment principal.

Dans le cas des sites déjà en opération avant l'entrée en vigueur du présent règlement et ayant des droits acquis, la distance minimale des limites de terrain pour toute construction est de dix mètres (10m) et la distance minimale entre le bâtiment principal et un bâtiment d'entraînement pour chevaux est de sept virgule cinq mètres (7,5m).

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-364

ATTENDU les dispositions de l'article 128 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 900-1998-Z-17 (P2) amendant le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant la norme spéciale 8.4.6 à la grille des usages et normes de toutes les zones Mb, Nh, Pm à l'exception de la zone Pm-21, Pr, Ra, Rb, Te, Th, Va, Vb, et des zones Pa-1 à Pa-8 inclusivement, afin de permettre un logement accessoire au logement principal.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-365

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède à l'engagement de Monsieur Jérôme Droin à titre de commis à l'environnement pour la période du 30 juin 1998 au 28 août 1998 dans le cadre du programme "Placement Carrière-Été 1998", au salaire hebdomadaire de 360.25\$.

QUE dans le cadre du programme susdit, le Conseil approprie une somme de 1 990\$ pour les fins susdites, attendu que la subvention accordée à la Ville est de 1 252.69\$.

QUE la Ville assume les coûts de déplacements automobile dudit commis, effectués dans le cadre de son travail, selon le tarif en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 98-366

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède à l'engagement de Madame Corinne Berlioz au poste d'animatrice au camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle, à partir de la présente, pour une période de 7 semaines et ce, dans le cadre de l'échange Québec-France.

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Monsieur Eric Shaw à titre de moniteur au camp de jour à partir de la présente et ce, jusqu'au 19 août 1998.

QUE ceux-ci bénéficient des conditions salariales et autres bénéfiques prévus à la convention collective de travail pertinente.



No de résolution
ou annotation

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 17H52 et se termine à 17H55.

RÉSOLUTION NO. 98-367

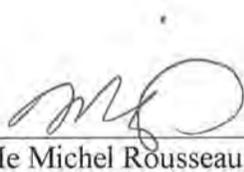
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17H55.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 20 juillet 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-368

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. M. Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juillet 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve:

- de corriger l'article H) de la rubrique "Avis de motion", afin d'ajouter les rues De Mirabelle, Robitaille et Saint-Charles
- d'ajouter le sujet suivant à la rubrique "résolutions":
 - Abrogation de la résolution numéro 98-164.

RÉSOLUTION NO. 98-369

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 1998, et des séances spéciales tenues le 22 juin 1998 et le 29 juin 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 1998, et des séances spéciales tenues le 22 juin 1998 et le 29 juin 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 30-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur la rue de la Carriole, direction est, à l'intersection de la voie conduisant à la station Alpine.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 31-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de fixer la limite de vitesse sur le Chemin du Mont-Gabriel à 50 km/hre, dans les deux (2) directions.

AVIS DE MOTION NO. 32-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions relativement à la prévention des agressions au moyen de couteaux ou autres objets similaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et pour abroger les règlements numéros 713-1989 (Sainte-Adèle) et 407 (Mont-Rolland).

AVIS DE MOTION NO. 33-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant le maintien de la paix publique, du bon ordre, de la décence et des bonnes moeurs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, y incluant les parcs municipaux et autres espaces verts.

Le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 34-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et pour abroger les règlements numéros 572-1984 (Sainte-Adèle) et 341 (Mont-Rolland)

Le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 35-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 935-1998, concernant la gratuité de l'entrée à la plage municipale pour certaines clientèles défavorisées et pour décréter une tarification pour des abonnements de courte durée.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 36-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une politique d'utilisation des armoiries de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 37-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de reconstruction de rues, travaux d'aqueduc, d'égout et autres travaux connexes, concernant les rues Desjardins, De Mirabelle, Robitaille et Saint-Charles, le paiement des honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

AVIS DE MOTION NO.38-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de modifier l'entente relativement à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle pour changer le chef-lieu et le lieu où siège la cour municipale.

AVIS DE MOTION NO. 39-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone 216, afin de réduire la largeur minimale des bâtiments isolés de 8 mètres à 7 mètres.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 40-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant l'article Z.8.2.13 par les dispositions suivantes:*

Z.8.2.13 *Élevage d'animaux, équitation, location de chevaux et hippotechnie*

Dans les zones d'application l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie sont autorisés de même que leurs installations auxiliaires et leurs services connexes, à condition que:

- *la superficie de terrain utilisée à ces fins soit d'au moins deux hectares et demi (2,5 ha);*



No de résolution
ou annotation

- *en plus de respecter les normes édictées ci-haut et les autres règlements en vigueur, les bâtiments d'élevage, les pacages et les enclos, doivent être érigés à une distance minimale de soixante mètres (60 m), de tout puits ou étang, et à une distance minimale de vingt mètres (20m) de toute limite de terrain.*

De plus, ces bâtiments doivent également être situés à une distance minimale de quinze mètres (15m) de tout bâtiment principal.

Dans le cas des sites déjà en opération avant l'entrée en vigueur du présent règlement et ayant des droits acquis, la distance minimale des limites de terrain pour toute construction est de dix mètres (10m) et la distance minimale entre le bâtiment principal et un bâtiment d'entraînement pour chevaux est de sept virgule cinq mètres (7,5m).

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 41-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-L aux fins de changer la réglementation de lotissement *en modifiant les dispositions de l'article 17.3.2 concernant les superficies minimales des terrains situés à l'intérieur d'une bande de cent (100) mètres d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou à l'intérieur d'une bande de trois cents (300) mètres d'un lac.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 42-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-P aux fins de changer la réglementation de régie interne et de permis et certificats *en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO.43-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 44-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant les normes spéciales 8.4.1 et 8.4.2 à la grille des usages et normes de la zone Rc-5, afin de permettre les usages complémentaires légers et les usages complémentaires lourds dans les bâtiments résidentiels.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 45-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la norme spéciale 14.6.2 par la norme spéciale 14.6.1 dans la grille des usages et normes de la zone Caa-5, afin de permettre l'usage "centre commercial de type centre-ville" en lieu et place de "centre commercial de type artériel".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 46-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-2, à "usage spécifique exclu: spectacles à caractère érotique", afin d'interdire cet usage.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 47-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-3, pour y ajouter la marge latérale totale minimale de 20 mètres, afin de décréter dans cette zone l'obligation de respecter ladite marge.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 48-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en ajoutant la norme spéciale 8.4.6 à la grille des usages et normes de toutes les zones Mb, Nh, Pm à l'exception de la zone Pm-21, Pr, Ra, Rb, Te, Th, Va, Vb, et des zones Pa-1 à Pa-8 inclusivement, afin de permettre un logement accessoire au logement principal.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 49-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en remplaçant la grille des usages et normes de la zone Rc-1.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 50-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes des zones Pa-4 et Pa-10, afin de réduire le pourcentage d'espace naturel à préserver à 30%.*



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 51-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de toutes les zone Nh afin de réduire la marge arrière à dix (10) mètres.*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 52-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 900-1997-Z aux fins de changer la réglementation de zonage *en modifiant la grille des usages et normes de la zone Caa-1 pour y inclure l'usage "industrie légère".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 53-98

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le plan d'urbanisme numéro 900-1997-PU, *aux fins de modifier l'affectation du territoire "Aire Ca", correspondant aux limites de la zone Caa-1 du règlement 900-1997-Z, pour y inclure l'affectation "industrielle haute performance".*

Le tout, tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

RÈGLEMENT NO. 937-1998

RÉSOLUTION NO. 98-370

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 937-1998, autorisant le Conseil Municipal à décréter les noms de voies de circulation sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-371

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Denis Drouin à titre de membre du comité de circulation et de sécurité routière.

RÉSOLUTION NO. 98-372

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Nom du fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Pneus Legault Inc.	Réparation d'une crevaison sur la niveleuse	310.28 \$ (taxes incl.)
Nord-Tel Communication	Achat d'un téléphone supplémentaire et installation dans l'ex-salle du conseil de Mt-Rolland	326.97 \$ (taxes incl.)
Ambulances Michel Crevier	Transport d'un détenu par ambulance à la demande d'un policier	160.00 \$ (sans taxe)
Techest	Ensemencement aux Côtes 40/80	1 437.81 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Dunton, Rainville, Laporte, Larouche, c.r.i.	Négociations des policiers	407.46 \$ (taxes incl.)
Hébert Denault, Avocats	Informations diverses	200.73 \$ (taxes incl.)
		59.52 \$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin	Dossier: Louis Desjardins	576.45 \$ (taxes incl.)
D'Aoust, avocats		
Barry, Régimbald, Lessard	Préparation de description technique servitude Rémi Moreau	517.61 \$ (taxes incl.)
	Piquetage rue Mirabelle	546.37 \$ (taxes incl.)
Poulin, Barbe, Beaudry, Rado, arpenteurs	Descriptions techniques et production de 4 plans travaux boulevard de Sainte-Adèle	2 047.45 \$ (taxes incl.)



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-373

ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 18 juin 1998.

ATTENDU les dispositions de l'article 12.1.2 du règlement 900-1997-Z relativement aux cases de stationnement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil exempte la compagnie 9021-2473 Québec Inc., propriétaire du restaurant Le Spago, situé au 21, rue Morin, de l'obligation de fournir 4 cases de stationnement, sous réserve du paiement à la Ville de Sainte-Adèle d'une somme de 2 400\$, laquelle sera appropriée conformément aux dispositions de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

RÉSOLUTION NO. 98-374

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 98-313 soit amendée en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

QUE ce Conseil autorise le transfert d'une partie du contrat susdit à la compagnie Les Sablières Laurentiennes Ltée, articles 01 à 07, du bordereau de prix, attendu que les articles 08 à 10 doivent être assumés par la compagnie Jean-Louis Campeau Inc.

QUE, dès lors, le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les factures transmises pour ce faire.

QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-375

ATTENDU qu'un comité de toponymie a été formé suite au regroupement de la Ville de Sainte-Adèle et du Village de Mont-Rolland.

ATTENDU que ledit comité a présenté des recommandations au Conseil Municipal sur le changement d'odonyme de certaines rues sur les territoires susdits.

ATTENDU que ledit comité a aussi formulé une recommandation relativement au changement du nom du Lac Sainte-Adèle pour celui du Lac Rond, ainsi que du Lac Long situé sur le territoire de Sainte-Adèle pour celui du Lac du Trappeur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil demande à la Commission de Toponymie du Québec de changer le nom actuel du Lac Sainte-Adèle pour le nom de "*Lac Rond*" attendu que de nombreux usagers utilisent, depuis plusieurs décennies, le nom du Lac Rond pour identifier ce lac, ainsi que de modifier le nom du Lac Long situé sur l'ancien territoire de la Ville de Sainte-Adèle, pour celui de "*Lac du Trappeur*".

RÉSOLUTION NO. 98-376

ATTENDU que la société à but non lucratif "Musée Trainorama Inc." élabore un projet pour diffuser des informations à caractère historique sur les pratiques et les modes d'opération des lignes ferroviaires du Canadien Pacifique Ltée et du Canadien National Ltée pour le secteur compris entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Mont-Laurier d'une part, et d'autre part de la Municipalité de Saint-Sauveur au Lac Rémi.

ATTENDU que la réalisation du projet susdit est intimement relié à la possibilité d'obtenir des subventions pour ce faire.

ATTENDU que ce projet nécessite également que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution pour une somme maximale de 48 000\$ afin de permettre la réalisation dudit projet.

ATTENDU que ce projet s'insère dans le cadre des orientations touristiques de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 c) de l'article 28 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle accepte de se porter caution pour une somme maximale de 48 000\$ pour permettre la réalisation du projet susdit, sous réserve cependant que la société sans but lucratif "Musée Trainorama Inc." accepte de signer un protocole d'entente dans lequel elle accepte de céder à la Ville de Sainte-Adèle le train et toutes les installations connexes dont elle est propriétaire, si le projet précité ne pouvait être concrétisé et que le créancier s'adressait à la Ville de Sainte-Adèle pour faire honorer son cautionnement.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-377

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte d'assumer les coûts suivants pour le déplacement de poteaux aux endroits ci-après indiqués concernant la relocalisation des installations de Cogeco.

■ rue Morin et boulevard de Sainte-Adèle 160.26 \$ (taxes incl.)



No de résolution
ou annotation

- rue Saint-Charles 801.52 \$ (taxes incl.)
- rue Robitaille 113.96 \$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-378

ATTENDU que des accusations ont été portées contre la compagnie Les Placements Pierre Asselin Inc. afin de l'obliger à nettoyer son immeuble situé au 800, Chemin du Paysan, suite à l'effondrement d'un bâtiment.

ATTENDU que ladite compagnie refuse d'obtempérer, à ce jour, aux demandes du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust afin d'entreprendre les procédures requises devant la Cour Supérieure pour obtenir un jugement afin de permettre de procéder aux travaux requis sur ledit immeuble aux frais du propriétaire de celui-ci.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels dans ce dossier, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-379

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Mme Suzanne Rivard et M. Michel Chokron pour élaborer un plan directeur des technologies de l'informatique pour les différents services de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à leur proposition annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume, pour ce faire, un montant de 15,000\$, plus taxes.

QUE tout support additionnel offert par lesdits mandataires, en plus dudit mandat, soit rémunéré sur une base horaire de 150\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement.

RÉSOLUTION NO. 98-380

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Annexes
10198-442*



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 11318 au montant de 10 783.59\$, taxes incluses, ainsi que la facture numéro 11319 au montant de 615.96\$, taxes incluses, émises par la firme Maletto et Associés, relativement au projet de diagnostic organisationnel du service des travaux publics et de l'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-381

ATTENDU la proposition de l'Union des Municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium.

ATTENDU les dispositions de l'article 29.9.1 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités intéressées à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section "information de la fiche d'identification préparée par M. Yves Ducasse, directeur des services techniques, en date du 16 juillet 1998..

QUE ce Conseil s'engage, si l'Union des Municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE ce Conseil autorise l'Union des Municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.

QUE ce Conseil consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des Municipalités du Québec jusqu'à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,4% du montant de contrat avant taxes.

QU'une copie de la présente ainsi que la fiche d'identification soient transmises à l'Union des Municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 98-382

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre la Corporation Industrielle Mont-Rolland et la Ville de Sainte-Adèle relativement à l'intention de la Ville de se porter caution pour un montant de 300 000\$ pour le projet de la relance de "La Rolland", tel qu'il appert au document joint à la présente sous l'annexe "A".



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil approuve également le document de caution à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Caisse Populaire de Mont-Rolland relativement au projet susdit, tel qu'il appert au document joint à la présente sous l'annexe "B".

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits documents, pour et au nom de la Ville, sous réserve de l'approbation au préalable du Ministre des Affaires Municipales.

RÉSOLUTION NO. 98-383

ATTENDU la requête présentée le 10 juin 1998 par Monsieur Jean-Paul Leblanc, administrateur et secrétaire de la Chapelle Saint-Bernard, relativement à la fourniture de tables et de bancs pour la fête champêtre qui aura lieu samedi le 25 juillet 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder au transport des tables et des bancs requis par lesdits organisateurs, vendredi le 24 juillet 1998, ainsi qu'une cuve en acier utilisée au Centre 40/80, sous réserve cependant des besoins des organisateurs de la fête de la rue Valiquette qui aura lieu durant la même période.

RÉSOLUTION NO. 98-384

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 3 000\$ au comité organisateur de la Fête Nationale 1998 "Festivités au Coeur des Saisons" afin de permettre d'assumer les engagements pris lors de cette fête.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-385

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 1 000\$ à la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert pour l'année 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-386

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil modifie le statut de Mesdames Sophie Chartrand et Stéphanie Glaveen au camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle et nomme celles-ci à titre de "monitrice sénior" et ce, rétroactivement à la date de leur engagement.

RÉSOLUTION NO. 98-387

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la protection contre les incendies à procéder à l'achat d'une scie à chaîne, spécialement conçue pour le travail des pompiers, au montant de 1 895\$, plus taxes, ainsi que l'achat d'un coffret pour la pièce susdite, au montant de 200\$, plus taxes, le tout chez le fournisseur Location DeJong.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au budget dudit service.

RÉSOLUTION NO. 98-388

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Madame et Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal, Pierre-Antoine Guinard et Carole Beauchamp, pour participer au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle qui aura lieu au club de golf La Vallée de Sainte-Adèle le 19 août 1998.

QUE le coût des billets au montant de 125\$, chacun, soit assumé par la Ville.

QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-389

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil procède au renouvellement du bail avec Investissements Fermanian Inc. relativement à la location du lot P.10B-66, rang 11, Canton Abercrombie, pour une période de 24 mois, débutant le 1er janvier 1998 et se terminant le 31 décembre 1999, au coût mensuel de 200\$, sous réserve que la Ville respecte les conditions suivantes:

- réparer le pavé uni du trottoir devant le cinéma, le long de la rue Morin;
- enlever une case de stationnement pour personnes handicapées près de la rue Morin et la relocaliser à un autre endroit sur le même terrain;
- identifier une limite de stationnement de 10 minutes, entre 9H00 et 18H00, pour 2 cases de stationnement;

et à condition que le propriétaire dudit stationnement enlève le garde-fou situé entre ce stationnement et le stationnement qui dessert certains commerces sur le boulevard de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autoriser à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-390

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à procéder au dépôt des procès-verbaux du Conseil Municipal après que ceux-ci aient été acceptés par le Conseil, à la bibliothèque municipale Claude-Henri Grignon et à la bibliothèque municipale située dans le secteur Mont-Rolland de la Ville de Sainte-Adèle, le tout afin de permettre une plus grande diffusion des décisions du Conseil Municipal.

RÉSOLUTION NO. 98-391

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède au renouvellement du bail avec Monsieur Jean Fortin relativement à la location d'une partie du lot 10B, rang 11, Canton Abercrombie, pour une période de 5 ans, sous réserve d'un loyer mensuel de 125\$ pour les 3 premières années, soit du 1er mai 1998 au 30 avril 2001, et d'un loyer mensuel de 150\$ pour les 2 années subséquentes, soit du 1er mai 2001 au 30 avril 2003.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autoriser à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-392

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation des équipements suivants:

<u>Equipement</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
Réparation du moteur Camion inter 90-22	Corbeil Diésel	7 551.10 \$ (taxes incl.)
Transmission d'une rétro- excavatrice	Hewitt	7 999.68 \$ (+ taxes)
Réparation de la niveleuse	Services Forestiers de Mont- Laurier Ltée	17 935.87 \$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget dudit service.

RÉSOLUTION NO. 98-393

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil désigne l'entreprise "Fourrière A.R. Enr.", propriété de Messieurs Daniel Aveline et Luc Richer, située au 2432, route 117, Sainte-Adèle (secteur Mont-Rolland), à titre de fourrière municipale dans le cadre du projet de loi 12, "Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives", pour permettre de remiser des véhicules saisis et ce, en vertu de la loi concernée.

RÉSOLUTION NO. 98-394

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine les dispositions de l'offre d'achat présentée par la Ville de Sainte-Adèle à la compagnie Sogestmont Inc., relativement à une partie du lot 10B-123, rang 11, Canton Abercrombie, ainsi que les signatures qui y sont apposées, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-395

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 juillet 1998.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivant, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-67

Les Placements T.M.L. Inc.
914/916, boulevard de Sainte-Adèle
- Rénovation

Résolution C.C.U. '98-68

Madame Anne Vincent
74, rue Morin
- Aménagement paysager

Résolution C.C.U. '98-69

Madame Danyelle Beaudry
761, Chemin de la Croix
- Revêtement extérieur et recouvrement de toiture.

Résolution C.C.U. '98-72

Restaurant Mamie Nature
996, rue Valiquette
- Affichage.

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-396

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 964, rue Grignon, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 3,58 mètres au lieu de 7 mètres, ainsi que la marge avant à 6,76 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 août 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-397

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).



No de résolution
ou annotation

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 830, rue de la Montagne (secteur Mont-Rolland), et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,59 mètres au lieu de 4 mètres, ainsi que la marge arrière à 6 mètres au lieu de 9 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 7 juillet 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 août 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-398

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage les personnes ci-après indiquées au camp de jour de Sainte-Adèle à titre d'accompagnateur dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience.

M. Maxime Godard	du 26 juin 1998 au 14 août 1998
Mme Annie Langevin	du 15 juillet 1998 au 14 août 1998

QUE les personnes susdites soient rémunérées à même la subvention totale de 2,040\$ qui a été transmise à la Ville par le Ministre des Affaires municipales et ministre responsable du loisir, du sport et du plein air.

RÉSOLUTION NO. 98-399

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, suite à sa requête datée du 14 juillet 1998, à tenir une *vente trottoir* dans le centre-ville de Sainte-Adèle, du 22 au 24 juillet 1998 inclusivement.

RÉSOLUTION NO. 98-400

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes:

MONSIEUR GHYSLAIN DUBÉ

- Réduire la marge latérale gauche à 3 mètres au lieu de 4 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement d'un garage.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 590, rue des Chalets

Lot no: 18A-8, rang 10, Canton Abercrombie.

MONSIEUR MICHEL MASSE

- Réduire la marge avant à 6,70 mètres au lieu de 8 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 860, rue Boischatel

Lot no: 7C-39, rang 10, Canton Morin.

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-401

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

CIE 2741-1479 QUÉBEC INC.

- Permettre la construction d'un bâtiment principal en deçà de la marge arrière prescrite, soit 7 mètres au lieu de 9 mètres.

Cette demande est localisée comme suit:

Lot no: 539-5-16, rang SS, Paroisse Cadastre Saint-Sauveur.

QU'une copie de la présente soit transmise à ladite compagnie ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-402

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Sainte-Adèle pour son emprunt de 87 325\$, par billets, en vertu des règlements numéros 779A-1992 et 920-1997, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit:

7 900 \$	5.95%	27 juillet 1999
8 400 \$	5.95%	27 juillet 2000
8 800 \$	5.95%	27 juillet 2001
9 400 \$	5.95%	27 juillet 2002
52 825 \$	5.95%	27 juillet 2003

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière soient autorisés à signer les billets pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-403

ATTENDU les dispositions de l'article 110.6 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

ATTENDU que les règlements numéros 900-1998-PU-01 et 900-1998-PU-02 sont entrés en vigueur le 11 juin 1998, suite à la délivrance d'un certificat de conformité transmis par la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique que le règlement de zonage, de lotissement, de construction, de P.I.A. (plan d'implantation et d'intégration architecturale), de P.A.E. (plan d'aménagement d'ensemble), le règlement relatif à la régie interne et aux permis et certificats, ainsi que le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes aux règlements susdits.

QU'une copie de la présente soit transmise, pour fins d'enregistrement, à la Commission Municipale du Québec, et qu'un avis public soit publié conformément à l'article précité ainsi qu'à l'article 110.7 et au premier alinéa de l'article 110.8 de la Loi précitée.

RÉSOLUTION NO. 98-404

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine la vente des bicyclettes n'ayant pas trouvé preneur lors de la vente à l'encan qui s'est déroulée le 12 juin 1998, à Monsieur Michel Rollin, le tout pour une somme de 50\$.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-405

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Réjean Charbonneau à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 juillet 1998 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-406

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du protocole d'entente à intervenir entre le Ministre des Affaires Municipales et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme de travaux d'infrastructures Canada-Québec - Volet 2.1.

QUE Monsieur le Maire soit autorisé à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville, lequel est joint à la présente sous l'annexe "A".

RÉSOLUTION NO. 98-407

ATTENDU les dispositions des articles 86 et 98 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète que le bureau du greffier municipal et le bureau de la trésorière municipale sont établis à l'Hôtel de Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-408

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudry, Papin & Associés à présenter au Ministère de l'Environnement les plans et devis relativement aux travaux à effectuer sur les rues Desjardins et De Mirabelle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-409

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la firme d'ingénieurs Dubé, Beaudry & Associés à présenter au Ministère de l'Environnement les plans et devis relativement aux travaux à effectuer sur la rue Saint-Charles (secteur Mont-Rolland).

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-410

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme M. Michel Rousseau à titre de directeur général pro tempore en l'absence du directeur général.

RÉSOLUTION NO. 98-411

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 98-164 à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-412

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 23 juillet 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 153 523.20 \$
- Fonds d'immobilisation: 6 094.16



No de résolution
ou annotation

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 29,570.49\$ pour la période du 1er au 7 juin 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 19,112.57\$ pour la période du 8 au 14 juin 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 165,229.52\$ pour la période du 5 au 11 juin 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.06.11.065.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 221,717.92\$ pour la période du 12 au 18 juin 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.06.18.068.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 73,333.92\$ pour la période du 19 au 24 juin 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.06.25.071.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 223,416.03\$ pour la période du 19 au 24 juin 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.06.25.072.

Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunions du 2 juin et 7 juillet 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 14 mai 1998.

Rapports:

- Service de police - mai 1998.
- Service d'urbanisme - mai et juin 1998.
- Service de prévention des incendies - juin 1998.
- Cour municipale - juin 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H50 et se termine à 22H05.

RÉSOLUTION NO. 98-413

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H05.



M. Pierre Grignon, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 24 juillet 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 juillet 1998, devant être tenue à 17H30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 juillet 1998 à 17H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Réjean Charbonneau.

Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Pierre Grignon et Madame et Monsieur le Conseiller Carole Beauchamp et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H30 et avait pour buts, à savoir:

RÈGLEMENT NO. 935A-1998
RÉSOLUTION NO. 98-414

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 935A-1998, amendement le règlement de tarification numéro 935-1998 concernant la plage municipale, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 938-1998
RÉSOLUTION NO. 98-415

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 938-1998, décrétant des travaux de reconstruction de rues et autres travaux connexes concernant les rues Desjardins, de Mirabelle, Robitaille et Saint-Charles, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 696 000\$ pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-PU-03 **RÉSOLUTION NO. 98-416**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-PU-03, amendant le règlement numéro 900-1997-PU, aux fins de modifier l'affectation du territoire sur une partie du territoire située dans le secteur du Lac Millette, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 421-4Z-1998-02 **RÉSOLUTION NO. 98-417**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 421-4Z-1998-02, amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone 216, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 421-4Z-1998-03 **RÉSOLUTION NO. 98-418**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 421-4Z-1998-03, amendant le règlement numéro 421-4Z-1990 (Mont-Rolland), aux fins de changer la réglementation de zonage en remplaçant l'article Z.8.2.13 concernant l'élevage d'animaux, l'équitation, la location de chevaux et l'hippotechnie, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-12
RÉSOLUTION NO. 98-419

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-12, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-13
RÉSOLUTION NO. 98-420

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-13, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Rc-5, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-14
RÉSOLUTION NO. 98-421

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-14, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-5, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-15
RÉSOLUTION NO. 98-422

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-15, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-2, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-16
RÉSOLUTION NO. 98-423

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-16, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-3, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-17
RÉSOLUTION NO. 98-424

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-17, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage en ajoutant la norme spéciale 8.4.6 à la grille des usages et normes de certaines zones, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-18
RÉSOLUTION NO. 98-425

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-18, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Rc-1, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-19
RÉSOLUTION NO. 98-426

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-19, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant les zones Pa-4 et Pa-10, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-20
RÉSOLUTION NO. 98-427

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-20, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant toutes les zones Nh, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-Z-21
RÉSOLUTION NO. 98-428

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-Z-21, amendant le règlement numéro 900-1997-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage concernant la zone Caa-1, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-L-01
RÉSOLUTION NO. 98-429

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-L-01, amendant le règlement numéro 900-1997-L, aux fins de changer la réglementation de lotissement en modifiant les dispositions de l'article 17.3.2, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement ci-après indiqué et renoncent à sa lecture, le greffier municipal est dispensé de la lecture dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 900-1998-P-01
RÉSOLUTION NO. 98-430

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 900-1998-P-01, amendant le règlement numéro 900-1997-P, aux fins de changer la réglementation de régie interne et de permis et certificats en modifiant certaines dispositions normatives dudit règlement, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

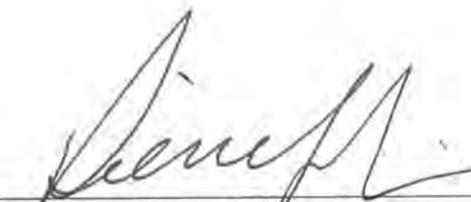
RÉSOLUTION NO. 98-431

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17H43.



M. Pierre Grignon, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 17 août 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller André Sénéchal était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-432

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 août 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de retirer l'article D) de la rubrique "règlements" et d'ajouter les sujets suivants à la rubrique "résolutions":

- Acceptation de soumissions - reconstruction des rues Saint-Charles, Desjardins et de Mirabelle.
- Demandes de P.I.I.A.
- Demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION NO. 98-433

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juillet 1998 et de la séance spéciale du 27 juillet 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juillet 1998 et de la séance spéciale du 27 juillet 1998, tels que présentés et copies remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 54-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter de nouvelles dispositions relativement au déclenchement de fausses alarmes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION NO. 55-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une grille de tarification pour les activités qui seront offertes durant la session automnale 1998 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 56-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 908-1997 afin d'inscrire en lieu et place du lot 5-5, les lots 66 et 5-6, rang 10, Canton Morin, et 99, rang 3, Canton Morin.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, et attendu que les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prévus à l'article susdit, le greffier demande à ceux-ci s'ils ont lu le projet de règlement numéro 927-1998 et s'ils renoncent à sa lecture.

Tous les membres du Conseil répondent oui à ces deux questions.

Dès lors, le greffier est dispensé de la lecture dudit règlement.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article précité, le greffier mentionne l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 927-1998 RÉSOLUTION NO. 98-434

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 927-1998, concernant le maintien de la paix publique, du bon ordre, de la décence et des bonnes moeurs sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, y incluant les parcs municipaux et autres espaces verts, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 939-1998 RÉSOLUTION NO. 98-435

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 939-1998, décrétant un arrêt obligatoire sur la rue De la Carriole, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 941-1998
RÉSOLUTION NO. 98-436

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 941-1998, concernant la prévention des agressions au moyen de couteaux ou autres objets similaires et pour abroger les règlements numéros 713-1989 (Sainte-Adèle) et 407 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 945-1998
RÉSOLUTION NO. 98-437

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 945-1998, décrétant une politique d'utilisation des armoiries de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-438

ATTENDU les dispositions de l'article 24 de la Loi sur les Cours Municipales.

ATTENDU les dispositions des paragraphes a) et c) de l'article 2 de *L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE EXISTANTE ET PORTANT SUR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil modifie l'adresse du chef-lieu de la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et du lieu où siège ladite cour, pour l'établir à l'endroit suivant:

1425, rue Claude-Grégoire
Sainte-Adèle (secteur Mont-Rolland) Québec

QUE l'avis de motion numéro 38-98 soit abrogé à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-439

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Journal des Pays d'En-Haut	Publicité Sainte-Adèle en Fleurs	115.03 \$ (taxes incl.)
	Avis public - règlement no. 900-1998-PU-01	148.38 \$ (taxes incl.)
	Avis public - règlement no. 421-4Z-1998-01	197.84 \$ (taxes incl.)
Fosses septiques Val-David/ Val-Morin Enr.	Location de toilettes mobiles Spectacle rue Valiquette	230.05 \$ (taxes incl.)
Garage M. Lanthier Enr.	Achat de 4 pédalos	2 295.90 \$ (taxes incl.)
Cogémat Inc.	Contrôle qualitatif - réfection de pavage et trottoirs	2 654.78 \$ (taxes incl.)
Imprimerie Sainte-Adèle	Achat de billets pour la location de pédalos	215.10 \$ (taxes incl.)
M. Mathieu Paquette	Présentations musicales - rue Valiquette	300.00 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Dunton, Rainville, Laporte, Larouche	Relations de travail	1 122.01 \$ (taxes incl.)
Hébert Denault	Consultations diverses	6 208.48 \$ (taxes incl.)
	Déboursés divers	149.75 \$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust	Shell Canada	2 841.62 \$ (taxes incl.)
	La Pétrolière Impériale	1 447.08 \$ (taxes incl.)
	Sani-Fosses Inc.	6 103.29 \$ (taxes incl.)
Le Groupe Meloche & Ass.	Gérald Bertrand	1 104.24 \$ (taxes incl.)
Maletto & Associés	Diagnostic organisationnel	136.88 \$ (taxes incl.)
	Diagnostic organisationnel - addendum - service d'urbanisme	1 437.81 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-440

ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 10 juillet 1998, relativement à l'appropriation de soldes disponibles de certains règlements d'emprunt.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Amendement par
R. 99-479*



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil approprie également les soldes disponibles des règlements ci-après indiqués, afin de procéder au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts de 1999:

660-1987	Travaux rue Du Skieur	2 230.99\$	Riverains
769-1991	Auto-patrouille et informatique	4 289.29\$	Générale
848-1995	Frais de refinancement	21.13\$	Riverains et générale

RÉSOLUTION NO. 98-441

ATTENDU la requête de Mme Manon Beaulieu, coordonnatrice des camps de jour, relativement au bris de ses lunettes le 21 juillet 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil dédommage ladite requérante d'une somme de 159\$ à titre de règlement complet et final de ladite réclamation.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-442

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution numéro 98-379 soit amendée pour inscrire après les mots "*à même le fonds de roulement*", les mots "*lequel sera remboursé de ladite somme sur une période de cinq ans*".

QUE la résolution numéro 98-398 soit amendée pour inscrire après les mots "*du sport et du plein air*", à la fin du dernier alinéa, les mots et chiffres "*et selon un tarif horaire de 6.80\$*".

QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-443

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète qu'il inclura à son budget de l'année 1999, une somme de 3,500\$, afin d'approprier ce montant pour la tenue de la Loppett 1999.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-444

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer le coût d'une page de publicité dans le "*Guide du Visiteur, Hiver/Printemps 1999*", le tout pour une somme de 2 012.94\$, taxes incluses, lequel document sera publié par la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de publicité requis dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 98-445

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats de service, tel qu'il appert ci-après:

<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Période</u>	<u>Montant</u>
Nord-Tel Communication Téléphone Inc.		
<i>Entretien du système téléphonique Panasonic (Hôtel de Ville)</i>	Du 20.06.1998 au 19.06.1999	1 642.56 \$ (taxes incl.)
<i>Entretien de la messagerie vocale Panasonic (Hôtel de Ville)</i>	Du 10.08.1998 au 09.08.1999	799.42 \$ (taxes incl.)
Surveillance d'Alarme 24 Heures du Québec Inc.		
<i>Surveillance - garage municipal 2825, rue Proteau</i>	Du 24.10.1998 au 23.10.1999	287.56 \$ (taxes incl.)
<i>Surveillance - caserne des pompiers 1375, rue St-Joseph</i>	Du 16.10.1998 au 15.10.1999	287.56 \$ (taxes incl.)
<i>Surveillance - 1425, rue Claude- Grégoire</i>	Du 12.11.1998 au 11.11.1999	287.56 \$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-446

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 6283 transmise par la compagnie Corbeil Diesel Tracteur Service 2323-9783 Québec Inc. au montant de 9 910.83\$, taxes incluses, pour des travaux de réparation du moteur du véhicule Inter 90-22.



No de résolution
ou annotation

QUE la résolution numéro 98-392 soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 98-447

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à faire l'acquisition des objets mobiliers suivants:

<u>Description</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
1 quai (6' x 16')	Desjardins Marine	1 258.06 \$ (taxes incl.)
10 tables à pique-nique	Jules Riopel Inc.	890.00 \$ (+ taxes)
2 ensembles de poteaux de basket-ball	Le Groupe Sports Inter Plus	1 840.28\$ (taxes incl. + 40\$ transport)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-448

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 400\$ au comité organisateur du tournoi de golf des employés de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-449

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde aux organisateur du Festival de Cinéma International Sainte-Thérèse/Sainte-Adèle, Édition 1998, une somme de 750\$, plus taxes, afin d'assumer le coût de publication d'une page de publicité dans le programme officiel dudit festival.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-450

ATTENDU que, suite au départ de M. Sylvain Tougas pour un autre service de la Ville, le Conseil Municipal doit combler le poste de préposé à l'urbanisme.

ATTENDU que, pour ce faire, des entrevues ont été effectuées suite à la réception de candidatures.

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'engagement de Mme Isabel Roberge pour les fins susdites.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage Mme Isabel Roberge à titre de préposée à l'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 24 août 1998 et selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.

RÉSOLUTION NO. 98-451

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil contribue pour une somme de 1 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle à titre de participation à l'hommage qui sera rendu aux commerçants et professionnels oeuvrant sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle depuis 45 ans et plus.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis dans les circonstances, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-452

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 680, rue Boischatel, et dont la nature est de réduire la marge avant à 6,70 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 2 juin 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 septembre 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-453

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

MME JUDITH BOULÉ BOLDUC

- Réduire la marge arrière à 3,58 mètres au lieu de 7 mètres et réduire la marge avant à 6,76 mètres au lieu de 7 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 964, rue Grignon

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-454

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

MONSIEUR YVES LANGELIER

- Réduire la marge latérale droite à 2,59 mètres au lieu de 4 mètres et réduire la marge arrière à 6 mètres au lieu de 9 mètres afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 830, rue de la Montagne (Mont-Rolland)

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-455

ATTENDU les dispositions de l'article numéro six (6) de "*L'ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE EXISTANTE ET PORTANT SUR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD*".



No de resolution
ou annulation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des annexes portant sur les conditions d'adhésion des municipalités de Saint-Hippolyte et de Lac-des-Seize-Iles à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle, lesquelles sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE, dès lors, ce Conseil accepte l'adhésion desdites municipalités à la cour municipale susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-456

ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le deuxième paragraphe de l'article 3 du règlement numéro 938-1998 soit remplacé par les dispositions suivantes:

"les honoraires des ingénieurs-conseils nécessaires à la préparation des plans et devis, documents d'appels d'offres, surveillance des travaux, pour un montant de 52 100\$".

QUE la présente fasse partie du règlement numéro 938-1998 qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-457

ATTENDU les dispositions de l'Arrêté numéro 1774 du Ministre de la Justice, Procureur Général, concernant la nomination et la révocation de certaines personnes à titre de juge de paix.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande au Ministre de la Justice, Procureur Général, du Québec, d'accorder à Mme Sylvie Savoie, juge de paix, les pouvoirs supplémentaires suivants:

- statuer sur les demandes de mandat de pénétrer dans une maison d'habitation pour procéder à l'arrestation d'une personne;
- exercer la compétence d'une cour des poursuites sommaires aux fins d'ordonner la mise en liberté provisoire ou la détention d'un défendeur arrêté sur défaut-mandat (art. 803 (2), 795 et 515 et suivants C.cr.)



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-458

ATTENDU la requête de l'organisme Plein Air Sainte-Adèle Inc., datée du 14 août 1998, concernant la gestion de la paie des employés dudit organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite.

QUE Plein Air Sainte-Adèle Inc. soit responsable de tous les coûts supplémentaires qui devront être requis pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer une entente avec la requérante pour les fins susdites.

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS*, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat concernant la procédure d'enregistrement du règlement numéro 938-1998.

Ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le greffier municipal dépose devant le Conseil les états financiers au 31 décembre 1997 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle et de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 98-459

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de la rue Saint-Charles (secteur Mont-Rolland), ainsi que la reconstruction des rues Desjardins et de Mirabelle.

ATTENDU que la compagnie Les Entreprises V.G. Inc. a présenté la plus basse soumission concernant la reconstruction de la rue Saint-Charles et ce, pour un montant de 353 286.63\$, taxes incluses.

ATTENDU que la compagnie Les Pavages T.C.L. Inc. a présenté la plus basse soumission concernant la reconstruction des rues Desjardins et de Mirabelle et ce, pour un montant de 428 585.45\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les soumissions des compagnies susdites, sous réserve cependant de l'approbation du règlement numéro 938-1998 par le Ministère des Affaires Municipales.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-460

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 11 août 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-78

Restaurant John Le Grec
980, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage.

Résolution C.C.U. '98-79

Monsieur Patrick Léger
1130, rue Valiquette
- Affichage.

Résolution C.C.U. '98-80

Madame Ann Vincent
74, rue Morin
- Réfection de la toiture et revêtement extérieur.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-461

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1400, Chemin du Chantecler, et dont la nature est de réduire la marge avant à 0,03 mètre au lieu de 7 mètres, et de réduire la marge arrière à 6,64 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 11 août 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 septembre 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-462

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 20 août 1998 au montant de 145 506.03\$ (Fonds d'administration).

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 76,313.53\$ pour la période du 15 au 21 juin 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 17,617.32\$ pour la période du 22 au 30 juin 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 60,929.65\$ pour la période du 2 au 16 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.02.074.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 18,243.78\$ pour la période du 1er au 5 juillet 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 78,018.80\$ pour la période du 9 au 16 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.09.075.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 149,594.76\$ pour la période du 9 au 16 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.09.076.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 7,000\$ pour la période du 9 au 16 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.09.078.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 31,037.02\$ pour la période du 6 au 12 juillet 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 36,538.01\$ pour la période du 13 au 26 juillet 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 30,667.69\$ pour la période du 10 au 16 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.16.079.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 361,031.62\$ pour la période du 24 au 30 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.30.085.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 222,675.01\$ pour la période du 24 au 30 juillet 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.07.30.086.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 11 juin 1998.



No de résolution
ou annotation

Rapports:

- Service de police - juin 1998.
- Service d'urbanisme - juillet 1998.
- Service des travaux publics - avril, mai, juin 1998.
- Cour municipale - juillet 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H05 et se termine à 21H45.

RÉSOLUTION NO. 98-463

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H45.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 11 septembre 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 septembre 1998, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 14 septembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et André Sénéchal étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-464

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le maire et le greffier municipal à signer une entente à intervenir avec la compagnie de gestion 9064-8569 Québec Inc., afin de combler le poste de directeur des services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, à partir du 13 octobre 1998, sous réserve du paiement à ladite firme d'une somme de 300\$ pour chaque jour de travail effectué, ladite somme incluant tous les bénéfices marginaux.

RÉSOLUTION NO. 98-465

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil contribue pour une somme de 750\$, plus taxes, à la publicité qui sera effectuée par la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, à l'occasion du Festival des Couleurs.



No de résolution
ou annulation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-466

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur Roger Morin, ingénieur, mandataire de la requérante, la compagnie "Les Promotions Adéloises Inc." à présenter au Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis, dossier no. 98-001, relativement au projet de ladite compagnie, concernant la construction de rue et d'infrastructures sur le lot 5-49, rang 11, Canton Abercrombie, tel que requis par l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le tout sans que la Ville de Sainte-Adèle n'assume de frais dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 98-467

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de Monsieur Mario Allard, architecte, datée du 24 août 1998, relativement au réaménagement du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, le tout tel qu'il appert ci-après:

- | | |
|--|----------|
| • Relevé technique | 1 500 \$ |
| • Esquisse d'aménagement et documents préliminaires | 3 500 \$ |
| • Plans, devis et documents d'appels d'offres, 2,5% du coût de réalisation estimée | 5 000 \$ |
- plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-468

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la firme Labelle Génipro Inc., datée du 21 août 1998, relativement à la vérification des installations techniques du bâtiment situé au 1425, rue Claude-Grégoire, le tout tel qu'il appert ci-après:



No de résolution
ou annotation

Volet 1: vérification des installations techniques	4 400 \$
Volet 2: vérification des modifications proposées et dépôt d'une estimation budgétaire des coûts des travaux	1 500 \$

plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau ne vote pas pour l'adoption de la résolution concernant le mandat à Plani Cité pour que cette compagnie effectue la préparation des plans et devis d'aménagement du centre de ski 40/80.

RÉSOLUTION NO. 98-469

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la compagnie Plani-Cité, datée du 7 août 1998, relativement à la préparation des plans et devis d'aménagement du centre de ski 40/80 (étape 1), le tout pour une somme de 6 500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus réservé, décrété par la résolution numéro 98-125.

RÉSOLUTION NO. 98-470

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la proposition # 1 de l'offre de services de Mme Isabel Hamel, architecte-paysagiste, datée de juillet 1998, relativement au réaménagement du parc Claude-Henri Grignon, le tout pour une somme de 2 500\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1997.

RÉSOLUTION NO. 98-471

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la compagnie Cogémat Inc., datée du 14 août 1998, relativement au contrôle qualitatif des sols, granulats béton de ciment et béton bitumineux concernant la réfection de la rue Saint-Charles, le tout pour une somme de 3 583\$, plus taxes.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 938-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-472

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc., datée du 5 août 1998, relativement à l'opération et l'entretien des ouvrages aux étangs aérés du Mont-Gabriel, pour une période d'une année, débutant rétroactivement le 8 septembre 1998 et ce, pour une somme de 6 325\$, plus taxes.

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-473

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le déplacement de 2 poteaux situés sur la rue Morin, propriété d'Hydro-Québec, selon les coûts réels pour ce faire mais sous réserve d'un montant maximum de 23,117.72\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 926-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-474

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de 2 billets au montant total de 80\$, pour le souper causerie de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, qui aura lieu mardi le 15 septembre 1998 à l'Hôtel Mont-Gabriel.

QUE Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Jean-Paul Cardinal soient mandatés pour participer audit souper causerie.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H13 et se termine à 20H23.

RÉSOLUTION NO. 98-475

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H23.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 21 septembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller André Sénéchal était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-476

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de:

- remplacer le sujet 6 D) - Achat de 13 bacs à fleurs, par le sujet suivant:
- Mandat aux évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. - inventaire du milieu - conversion métrique - rôle foncier 2000-2001-2002 - 86 500\$, plus taxes.
- changer au sujet 6 G) - achat de 3 billets par 2 billets.
- modifier au sujet 6 P) le nom de la firme d'ingénieurs Labelle Génipro Inc. par Leroux, Leroux, Papin & Associés.
- ajouter le sujet suivant: Mandat à M. Réjean Charbonneau - Caucus des Laurentides de l'Union des Municipalités du Québec à Mirabel.
- retirer au sujet 7: procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 août 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-477

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 août 1998 et de la séance spéciale du 14 septembre 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 août 1998 et de la séance spéciale du 14 septembre 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 57-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des nuisances sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Le tout, tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

RÈGLEMENT NO. 908A-1998
RÉSOLUTION NO. 98-478

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 908A-1998 amendant le règlement numéro 908-1997 soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 940-1998
RÉSOLUTION NO. 98-479

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 940-1998 autorisant le Conseil Municipal à décréter des normes pour les systèmes d'alarme et pour abroger les règlements numéros 819-1994 (Sainte-Adèle) et 466 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 942-1998
RÉSOLUTION NO. 98-480

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 942-1998 décrétant une tarification pour les activités qui seront offertes durant la session automnale 1998 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annulation

RÉSOLUTION NO. 98-481

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Chambre de Commerce de Sainte-Adèle	16e Omnium de golf	80.00 \$ (taxes incl.)
Communications CVL	Achat d'un chargeur pour le cellulaire de M. Pierre Grignon	45.96 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Coutu & Associés, Avocats	Dossier: Gérald Bertrand	7 617.92 \$ (taxes incl.)
Coutu & Associés, Avocats	Dossier: Gérald Bertrand	6 645.51 \$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, avocats	Dossier: Louis Desjardins	189.79 \$ (taxes incl.)
Dunton, Rainville, Laporte, Larouche	Négociations cols blancs et cols bleus	53.95 \$ (taxes incl.)
Me Francis Léger	Honoraires pour arbitrage	960.99 \$ (taxes incl.)
Audy, Farley, Lalande, La Berge Inc.	Surveillance des travaux boulevard de Sainte-Adèle	19 140.16 \$ (taxes incl.)
Maletto & Associés	Évaluation de potentiel	1 725.38 (taxes incl.)
Maletto & Associés	Evaluation de potentiel	68.44 \$ (taxes incl.)
Clinique de Médecine Industrielle des Laurentides	Examen médical - Mme Isabel Roberge	82.00 \$ (taxes incl.)
Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin et Associés	Dossier: Guy Houle & Als	1 268.97 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-482

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil assume le coût de remplacement de l'agenda électronique de M. Eric Deslauriers, policier, au montant de 129.95\$, plus taxes, lequel a été endommagé dans l'exercice de ses fonctions

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-483

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confie le contrat de transport et disposition des boues de l'usine d'épuration à la compagnie Intersan et ce, pour une période de 12 mois à partir du 22 septembre 1998, sous réserve de l'assumption d'un montant de 329\$, plus taxes, par levée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-484

ATTENDU l'offre de services transmise par Mme Michèle Leroux de la firme "Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.", datée du 17 septembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate ladite firme afin de procéder à l'inventaire du milieu et à la conversion au système métrique de tous les dossiers d'évaluation pour le secteur résidentiel pour le rôle triennal 2000-2001-2002, le tout pour des honoraires professionnels totalisant 86 500\$, plus taxes, payable en 2 versements égaux de 43,250\$ le 15 juillet 1999 et le 15 janvier 2000; cependant le montant total des taxes exigibles est assumé dès le 1er versement du 15 juillet 1999.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-485

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme Maletto & Associés pour la mise en oeuvre des recommandations effectuées relativement au diagnostic organisationnel du service des travaux publics, sous réserve du paiement d'honoraires professionnels d'un montant de 5 000\$, plus taxes, frais de déplacement et matériel.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-486

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la compagnie Cogémat Inc., datée du 14 août 1998, relativement au contrôle qualitatif des sols, granulats béton de ciment et béton bitumineux, concernant la réfection des rues Desjardins et De Mirabelle, le tout pour une somme de 4 528\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 938-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-487

ATTENDU la requête présentée par M. Elie Fallu, maire de la Ville de Sainte-Thérèse et M. Serge Robert, président de la Fondation pour l'aide aux victimes d'actes de crimes (FAVAC), datée du 11 août 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de 2 billets au montant de 60\$ chacun relativement au souper bénéfique qui se tiendra le 22 octobre prochain à l'École Hôtelière des Laurentides.

QUE Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux et Pierre-Antoine Guinard soient mandatés pour participer audit événement.

QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-488

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le Centre de Géomatique des Laurentides (CGL Inc.) afin de faire effectuer la cartographie du secteur Mont-Rolland de la Ville de Sainte-Adèle, le tout sous réserve du paiement d'honoraires professionnels au montant de 9 000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-489

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues dans le cadre du dossier de restauration des bornes-fontaines

RÉSOLUTION NO. 98-490

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration.

ATTENDU que la compagnie Elyco Construction Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire, au montant de 7 206.32\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour l'objet ci-haut indiqué.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-491

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser une somme de 179\$ à M. Pierre Monette, relativement à un bris de lunettes survenu dans l'exercice de ses fonctions.

RÉSOLUTION NO. 98-492

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 129.96\$ à la compagnie Opération 40/80 Inc. pour que celle-ci assume le coût des taxes scolaires 1998-1999 de la Commission Scolaire des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 98-493

ATTENDU que le bail signé entre la Ville de Sainte-Adèle et Centre Commercial Sainte-Adèle Inc. expire le 31 décembre 1998.



No de résolution
ou annulation

ATTENDU que celui-ci ne comporte pas de clause de renouvellement automatique.

ATTENDU que ce Conseil, même en l'absence de ladite clause, désire signifier au locateur qu'il ne renouvellera pas ledit bail pour quelque période que ce soit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil avise officiellement Centre Commercial Sainte-Adèle Inc. que la Ville de Sainte-Adèle ne renouvellera pas le bail de location du sous-sol de l'immeuble portant les numéros civiques 1071 à 1085, boulevard de Sainte-Adèle, à l'expiration de celui-ci.

RÉSOLUTION NO. 98-494

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable abrasif pour l'entretien des chaussées.

ATTENDU que la compagnie S. Thisdèle et Monette Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée, le tout tel qu'il appert ci-après:

Art.	Description	Prix unitaire Fourniture et mise en pile	Prix unitaire Transport	Quantité	Montant
01	Sable abrasif livraison (Sept./Oct.'98)	3.10\$	3.00\$	10 000 t.m.	61 000 \$
04	Sable abrasif livraison (Sept./Oct.'98)	3.10\$	3.10\$	4 000 t.m.	24 800 \$

le tout pour une somme maximale de 85 800\$, plus taxes.

QUE ce Conseil renonce aux articles 02, 03, 05 et 06 du bordereau de prix.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-495

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de la rue Robitaille.

ATTENDU que 4 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la compagnie Construction Anor (1992) Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 125 642.95\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 938-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-496

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Leroux, Papin & Associés, pour effectuer la surveillance de reconstruction de la rue Robitaille selon le tarif suivant: 3.5% du coût des travaux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 938-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-497

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la firme LVM Fondatec, datée du 4 septembre 1998, relativement au contrôle qualitatif des sols et matériaux concernant la reconstruction de la rue Robitaille, le tout pour une somme de 2 116.46\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 938-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-498

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Union des employés et employées de service, section locale 800, relativement au règlement de griefs, le tout tel qu'il appert audit projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.



No de resolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-499

ATTENDU que le 7 février 1994, le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle adoptait la résolution numéro 94-28 afin de demander officiellement au Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de reconnaître la Ville de Sainte-Adèle, "Zone Touristique", pour les fins de la *LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX*.

ATTENDU que le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie accordait sa permission à la Ville de Sainte-Adèle le 3 mars 1994, pour la période du 1er mai 1994 au 30 avril 1999 inclusivement.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire renouveler ladite demande auprès dudit ministre.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande officiellement au Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie d'autoriser, pour une période de 5 ans s'échelonnant du 1er mai 1999 au 30 avril 2004, l'admission du public en dehors des heures prévues à l'article 2 de la *LOI SUR LES HEURES ET LES JOURS D'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX* ainsi que les dimanches et les jours visés par l'article 3 de ladite loi, pour tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-500

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acheter un billet au montant de 50\$, taxes incluses, (cocktail-souper), relativement à la journée sociale annuelle de l'Association Touristique des Laurentides qui aura lieu le 23 septembre 1998 à l'Hôtel L'Estérel.

QUE Monsieur le Conseiller André Sénéchal soit mandaté pour participer audit événement.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-501

ATTENDU que le 11 septembre 1998 le directeur du service de police, M. André Lorrain, a décidé d'appuyer la cause de la Société Canadienne du Cancer avec d'autres policiers du Québec, en participant à un événement appelé "Défi Rase-O-Thon" au stade olympique.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire apporter sa contribution financière à la cause susdite.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 200\$ à la Société Canadienne du Cancer afin d'appuyer cette cause humanitaire.

RÉSOLUTION NO. 98-502

ATTENDU la requête formulée par M. François Larose, président et coordonnateur de "Opération Nez Rouge Ste-Adèle 1998", datée du 25 août 1998, concernant une demande d'aide financière pour la durée de "l'Opération" qui se déroulera du 10 décembre 1998 au 1er janvier 1999.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie à Opération Nez Rouge Ste-Adèle 1998 une somme de 720\$, à titre de participation financière de la Ville de Sainte-Adèle à l'événement susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-503

ATTENDU les dispositions de l'article 110.6 de la *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME*.

ATTENDU que le règlement numéro 900-1998-PU-03 est entré en vigueur le 13 août 1998, suite à la délivrance d'un certificat de conformité transmis par la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique que le règlement de zonage, de lotissement, de construction, de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), de P.A.E. (plan d'aménagement d'ensemble), le règlement relatif à la régie interne et aux permis et certificats, ainsi que le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au règlement susdit.

QU'une copie de la présente soit transmise, pour fins d'enregistrement, à la Commission Municipale du Québec, et qu'un avis public soit publié conformément à l'article précité ainsi qu'à l'article 110.7 et au premier alinéa de l'article 110.8 de la Loi précitée.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-504

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc., pour son emprunt de 373,131\$ par billets en vertu des règlements numéros 9, 455, 457, 452B-1986, 482B-1986, 637-1987, 641-1987, 668-1988, 704-1989 et 586, au prix de 98.499 et échéant en série 5 ans comme suit: Coût net 5.6917.

74 031 \$	4.90%	29 septembre 1999
78 600 \$	5.00%	29 septembre 2000
27 100 \$	5.15%	29 septembre 2001
29 000 \$	5.20%	29 septembre 2002
164 400 \$	5.25	29 septembre 2003

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer les billets pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-505

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 373 131\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Montant</u>
9	67 000 \$
455	34 200 \$
457	14 250 \$
452B-1986	2 500 \$
482B-1986	3 500 \$
637-1987	39 300 \$
641-1987	20 900 \$
668-1988	1 300 \$
704-1989	95 681 \$
586	94 500 \$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le Monsieur le Maire et la trésorière municipale.

QUE les billets seront datés du 29 septembre 1998.

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 74 031 \$
2. 78 600 \$
3. 27 100 \$
4. 29 000 \$
5. 30 700 \$

5. 133 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 29 septembre 1998), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 9, 637-1987, 641-1987 et 586; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la Ville avait, le 20 septembre 1998, un montant de 67 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 86 200\$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 9.

QUE la Ville emprunte les 67 000\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 9 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

QUE la Ville avait, le 27 septembre 1998, un montant de 50 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 85 500\$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 455 et 457.

QU'un montant total de 1 550\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 48 450\$.

QUE la Ville emprunte les 48 450\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION NO. 98-506

ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes:

MONSIEUR MICHEL MASSE

- Réduire la marge avant à 6,70 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 680, rue Boischatel

MONSIEUR CÉDRIC RITCHIE

- Réduire la marge avant à 0,03 mètre au lieu de 7 mètres, et réduire la marge arrière à 6,64 mètres au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Cette demande est localisée comme suit:

No. de porte: 1400, Chemin du Chantecler

QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

QUE la résolution numéro 98-453 soit amendée afin d'inscrire en lieu et place du nom "BOLDUC" le nom "**DUBUC**".

RÉSOLUTION NO. 98-507

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Sylvain Brideau, relativement à la vente du lot 66 et du lot 5-6, rang 10, Canton Morin, le tout tel qu'il appert au projet de contrat annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la Ville de Sainte-Adèle cède audit requérant tous les droits qu'elle pourrait détenir sur le lot 99, rang 3, Canton Morin.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, le tout aux frais de l'acheteur.

QUE la présente fasse partie de la résolution 98-222 qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-508

ATTENDU la description des activités à être offertes par le service des loisirs à l'automne 1998, préparée par ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les activités susdites ainsi que l'embauche des moniteurs requis, selon les honoraires applicables à chacun de ceux-ci, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-509

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 3400, rue Rolland (secteur Mont-Rolland), et dont la nature est de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 66,9 mètres carrés, au lieu de 50 mètres carrés, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 15 septembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 octobre 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-510

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 15 septembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-85

Restaurant Chez Milot
958, rue Valiquette
- *Intégration d'une cheminée.*

Résolution C.C.U. '98-86

Edifice Michel Lemonde
916, boulevard de Sainte-Adèle
- *Affichage.*

Résolution C.C.U. '98-87

Jade au Pays d'en Haut
99, rue Morin
- *Affichage.*

Résolution C.C.U. '98-88

M. Luigi Liberatore
725, Chemin de la Croix
- *Rénovation extérieure.*



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-511

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau pour participer à la prochaine réunion du Caucus des Laurentides de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu le 23 septembre 1998 à l'Hôtel de Ville de Mirabel.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-512

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 24 septembre 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 110 583.05 \$
- Fonds d'immobilisation: 61 219.92 \$

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 8,034.29 pour la période du 27 juillet au 2 août 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 25,008.22\$ pour la période du 31 juillet au 6 août 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.06.087.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 118,523.05\$ pour la période du 31 juillet au 6 août 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.06.088.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) - au montant de 27,288.63\$ pour la période du 3 au 16 août 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 60,534.70\$ pour la période du 7 au 13 août 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.13.091.



No de résolution
ou annotation

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 102,745.16\$ pour la période du 14 au 20 août 1998
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.20.093.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 434.79\$ pour la période du 14 au 20 août 1998 -
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.20.094.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 27,323.06\$ pour la période du 17 au 20 août 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 4,288.70\$ pour la période du 21 au 27 août 1998 -
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.26.095.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 86,019.90\$ pour la période du 21 au 27 août 1998
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.08.26.096.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 19,642.36\$ pour la période du 24 au 30 août 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 107,087.93\$ pour la période du 28 août au 3 septembre 1998
Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.03.098.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 9 juillet 1998.

Rapports:

- Service d'urbanisme - août 1998.
- Cour municipale - août 1998.
- Service de prévention des incendies: juillet et août 1998.

Rapport de la trésorière municipale sur les projections budgétaires 1998, en date du 15 septembre 1998.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H14 et se termine à 22H00.

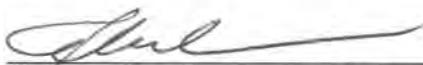
RÉSOLUTION NO. 98-513

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H01.


M. Réjean Charbonneau, Maire suppléant


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Monsieur le Maire
était absent pour
toute la durée de
la séance.

04.13.1998

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 19 octobre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-514

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de corriger le montant à la rubrique 6 C) des résolutions pour se lire: 34 184\$, et d'ajouter les sujets suivants à ladite rubrique:

- Travaux de pose de béton bitumineux sur les rues Garibaldi, Chantecler, Lesage et Lamoureux - 5 669.58\$.
- Mandat aux consultants Zins Beausnesne et Associés - journée du Sommet Économique - 8 150\$ plus taxes.

RÉSOLUTION NO. 98-515

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 1998 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 1998, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 58-98

Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions relativement au brûlage extérieur.



No de résolution
ou annotation

Le tout, tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

AVIS DE MOTION NO. 59-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 942-1998 concernant la tarification des activités offertes par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle pour la saison automnale 1998.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, et attendu que les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prévus à l'article susdit, le greffier demande à ceux-ci s'ils ont lu le projet de règlement numéro 943-1998 et s'ils renoncent à sa lecture.

Tous les membres du Conseil répondent oui à ces deux questions.

Dès lors, le greffier est dispensé de la lecture dudit règlement.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article précité, le greffier mentionne l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 943-1998 **RÉSOLUTION NO. 98-516**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 943-1998, régissant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et abrogeant les règlements numéros 572-1984 (Sainte-Adèle) et 341 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal déclare qu'il ne participera pas aux discussions et à l'adoption du règlement numéro 944-1998, attendu qu'une disposition contenue dans ledit règlement concerne la machinerie utilisée pour le déneigement et, par souci de transparence et attendu que son revenu principal provient des travaux de déneigement, Monsieur Cardinal préfère adopter cette position.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, et attendu que les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prévus à l'article susdit, le greffier demande à ceux-ci s'ils ont lu le projet de règlement numéro 944-1998 et s'ils renoncent à sa lecture.

Tous les membres du Conseil répondent oui à ces deux questions.



No de résolution
ou annotation

Dès lors, le greffier est dispensé de la lecture dudit règlement.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article précité, le greffier mentionne l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 944-1998
RÉSOLUTION NO. 98-517

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 944-1998, décrétant des nuisances sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et abrogeant certains articles du règlement numéro 793-1993 (Sainte-Adèle) et le règlement numéro 484 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-518

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Matériaux Jules Riopel	Achat de clôture à neige pour Côtes 40/80	804.02 \$ (taxes incl.)
Quincaillerie Mt-Rolland	Achat d'un détecteur de fumée	12.60 \$ (taxes incl.)
Pavage Ste-Adèle Ltée	Réparation de pavage - rue Notre-Dame	431.34 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

M. Mario Allard, architecte	Réaménagement - boul. de Sainte- Adèle et Chemin Pierre Péladeau	880.63 \$ (taxes incl.)
Barry, Régimbald, Lessard	Piquetage - rue Desjardins	1 092.74 \$ (taxes incl.)
M. Jean-Charles Luc, Notaire	Servitude - égout pluvial Ecole Hôtelière Hypothèques légales pour arrérages de taxes différents dossiers	488.86 \$ (taxes incl.) 143.78 \$ (taxes incl.)
M. J.-M. Paris	Fauchage de chemins	2 345.00 \$ (taxes incl.)



No de résolution
ou annotation

Prévoist, Auclair, Fortin, D'Aoust, Avocats	Dossier: Sani-Fosses Outrage au Tribunal	1 675.26 \$ (taxes incl.)
Poulin, Barbe, Beaudry, Rado, arpenteurs	Vérification cartographique avenue Lucerne	134.87 \$ (taxes incl.)
Leroux, Beaudry, Picard & Ass., Évaluateurs	Etablissement de la valeur marchande du lot P.4A, rg 10, Abercrombie	287.56 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-519

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur Serge Gibeau afin de procéder aux travaux d'harmonisation des instruments d'urbanisme, rendus nécessaires par le regroupement de la Ville de Sainte-Adèle et du Village de Mont-Rolland, le tout tel qu'il appert à son offre de services datée du 24 mars 1998 et ce, pour des honoraires professionnels de 7 200\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-520

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réparation de la pompe et des réservoirs du camion citerne 401 utilisé par le service de la protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie Centre de service Nova a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 34 184\$, plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie précitée au montant de 34 184\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-521

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil assume le coût d'acquisition de 28 poteaux de métal afin de réparer la clôture du terrain où est installée la *croix* au carrefour du Chemin des Hauteurs et de la rue Rolland et ce, pour un montant de 230\$, plus taxes.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-522

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat, chez Atelier du Pare-Brise Sainte-Adèle, de 2 couvre-caisses et d'un fond de boîte pour les camions des contremaîtres, le tout pour un montant total de 2 280,95\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-523

ATTENDU que M. Joël Laviolette, pompier volontaire au service de la protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Adèle effectuera un stage au service de la protection contre les incendies de la Ville de Montréal au cours des prochaines semaines.

ATTENDU que les autorités dudit service désirent obtenir une confirmation de la protection d'assurance en pareille circonstance.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confirme que ledit stagiaire est couvert par la police d'assurance de la Ville, le tout tel qu'il appert à la confirmation transmise à la Ville par le courtier d'assurance.

RÉSOLUTION NO. 98-524

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné:

RÈGLEMENT NUMÉRO 938-1998:

Règlement autorisant le Conseil Municipal à emprunter une somme de 696,000\$ pour des travaux de reconstruction de rues et autres travaux connexes concernant les rues Desjardins, de Mirabelle, Robitaille et Saint-Charles, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents.



No de résolution
ou annotation

Montant autorisé: 646 000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les billets à ordre y relatifs.

RÉSOLUTION NO. 98-525

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de gestion des coupons obligataires avec la firme Yvon Boulanger, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999, selon les coûts à être assumés par la Ville, tel qu'il appert au rapport de ladite mandataire annexé à la présente.

QUE, dès lors, le contrat signé entre les parties qui devait prendre fin le 31 décembre 2000 pour les fins susdites soit annulé à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-526

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc., relativement aux travaux d'enfouissement d'infrastructures et de construction de rue sur le lot 5-49, rang 11, Canton Abercrombie, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-527

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Dubé, Beaudry et Roberge pour la surveillance des travaux qui seront effectués par la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc. sur le lot 5-49, rang 11, Canton Abercrombie, le tout tel qu'il appert à l'offre de services de ladite firme datée du 16 octobre 1998 et pour des honoraires professionnels au montant de 4 000\$, plus taxes..

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-528

ATTENDU que les villes et municipalités d'Estérel, Lac-des-Seize-Iles, Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-des-Monts, Wentworth-Nord et M.R.C. des Pays-d'En-Haut ont procédé à une demande commune de soumissions publiques pour le régime d'assurance collective.

ATTENDU que le cahier des charges contient les informations nécessaires à la mise en place du comité d'assurance formé des municipalités participantes à l'appel d'offre conjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle délègue les pouvoirs nécessaires à la M.R.C. des Pays-d'En-Haut afin de procéder aux appels d'offres des contrats d'assurance collective et à procéder à l'ouverture des soumissions le 26 novembre 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-529

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur 1025 de marque Xerox, avec la compagnie Xerox Canada Ltée, installé au garage municipal, pour la période s'échelonnant du 30 novembre 1998 au 30 novembre 1999, sous réserve du paiement d'une somme de 207.02\$, plus taxes, par trimestre, plus un montant de 0.0371\$ la copie, excédant 4 500 copies.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-530

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser à l'Hôtel Mont-Gabriel une somme de 5 000\$, plus taxes, pour l'année 1997, représentant le coût d'électricité qui doit être assumé par la Ville de Sainte-Adèle relativement à la consommation électrique des installations et des infrastructures d'aqueduc du secteur Mont-Gabriel.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-531

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la description de deux nouvelles activités à être offertes par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle pour la saison automnale 1998, soit le cours de danse aérobique et le cours d'anglais pour enfants, et procède à l'embauche des moniteurs requis, selon les honoraires applicables à chacun de ceux-ci, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente.

QUE, de plus, ce Conseil engage Mme Emilie de Carufel à titre d'animatrice pour les activités aux gymnases de l'École Auguste Norbert Morin et ce, en remplacement de M. Jean-François Bernier.

Suite à la proposition de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyée de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, le Conseil procède à la discussion concernant l'adoption de la résolution concernant le renouvellement du bail à intervenir avec les Investissements Fermanian Inc. relativement à la location du lot P.10B-66, rang 11, Canton Abercrombie.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal demande le vote sur cette proposition. Monsieur le Maire suppléant Réjean Charbonneau invite les membres du Conseil à voter. Le résultat est le suivant:

Vote pour: Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux et Pierre-Antoine Guinard.

Vote contre: Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.

Dès lors, la résolution a été adoptée à la majorité, telle que proposée et appuyée.

RÉSOLUTION NO. 98-532

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil procède au renouvellement du bail avec Investissements Fermanian Inc. relativement à la location du lot P.10B-66, rang 11, Canton Abercrombie, pour une période de 24 mois, débutant le 1er janvier 1998 et se terminant le 31 décembre 1999, au coût mensuel de 200\$, plus les taxes applicables.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

QUE la résolution numéro 98-389 soit abrogée à toutes fins que de droit.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-533

ATTENDU le rapport de M. René Tousignant du service des loisirs, daté du 9 octobre 1998, relativement aux travaux de démolition de la bâtisse abritant les équipements électriques aux pentes 40/80, de reconstruction de celle-ci et de réfection de la bâtisse servant aux patrouilleurs de la Croix-Rouge de la station de ski des pentes 40/80.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise les travaux décrits au rapport susdit, et appropriée, pour ce faire, une somme de 9,000\$ à même l'enveloppe budgétaire de 200,000\$ décrétée pour l'aménagement de parcs.

RÉSOLUTION NO. 98-534

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Plein Air Sainte-Adèle Inc. afin de procéder à l'aménagement, à l'entretien et à la surveillance des patinoires du Parc Claude-Henri Grignon, pour la saison 1998-1999, le tout tel qu'il appert au devis préparé pour ce faire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve du paiement d'une somme de 8 000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu et selon les dispositions dudit devis intitulées "*Mode de paiement*".

RÉSOLUTION NO. 98-535

ATTENDU le rapport du directeur du service de la protection contre les incendies, M. Yves Dupras, daté du 25 septembre 1998, relativement à un don aux pompiers de la République Dominicaine.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et autorise le don proposé par M. Dupras, soit l'acheminement de 5 longueurs de boyaux de 2 ½ " de diamètre, lequel équipement est devenu inutile pour ledit service.

RÉSOLUTION NO. 98-536

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil indique officiellement aux organisateurs de la Fête des Arts Gourmands qu'une somme de 20 000\$ sera prévue au budget 1999 pour l'activité qui aura lieu dans ladite année, à l'intérieur du projet global du développement économique.

QUE Madame le Conseiller Carole Beauchamp soit mandatée pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de ladite corporation.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-537

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les quittances à intervenir avec la compagnie d'assurance *LA COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE (bi&i)* relativement au remboursement de dommages causés aux moteurs de pompes de la chambre de pompage rue Grignon, et de l'usine de filtration Chemin du Paysan.

QUE celui-ci soit de plus mandaté pour signer les quittances nécessaires dans des dossiers de même nature.

RÉSOLUTION NO. 98-538

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec la compagnie Boisé Mont-Rolland Inc., relativement aux travaux requis pour rendre conforme aux normes municipales la rue aménagée sur le lot 14-58, rang 9, Canton Abercrombie, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-539

ATTENDU les dispositions de l'article 468 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, relativement à la fourniture de service pour la répartition des appels d'urgence, comprenant le service 911, et pour la protection contre les incendies, lequel document est annexé à la présente.



No de résolution
ou annotation

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-540

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

M. JEAN-CLAUDE MERCURE

- Permettre la construction d'un garage d'une superficie de 66,9 mètres carrés, au lieu de 50 mètres carrés.

Cette demande est localisée comme suit:

- 3400, rue Rolland (secteur Mont-Rolland).

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-541

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement des luminaires installés sur les poteaux le long du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Bélec et Dumouchel, attendu que de nouveaux luminaires ont été installés en vertu du règlement 926-1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même les sommes prévues au règlement 926-1998.

RÉSOLUTION NO. 98-542

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise différents travaux de pose de béton bitumineux sur les rues Garibaldi, Chantecler, Lesage et Lamoureux, par la compagnie Pavage Sainte-Adèle Ltée, pour un montant total de 5 669,58\$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-543

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme de consultants Zins Beauchesne et Associés afin de préparer, d'animer et de faire le suivi de la journée du Sommet Économique, le tout pour des honoraires professionnels s'élevant à 8 150\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-544

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 22 octobre 1998 au montant de 137 756.25\$ - Fonds d'administration.

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 13,882.24\$ pour la période du 31 août au 6 septembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 9,411.57\$ pour la période du 7 au 13 septembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 18,369.13\$ pour la période du 14 au 20 septembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 77,653.08\$ pour la période du 4 au 10 septembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.10.101.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 82,999.18\$ pour la période du 11 au 17 septembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.17.102.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 291,721.41\$ pour la période du 11 au 17 septembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.17.103.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 36,685.10\$ pour la période du 18 au 24 septembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.24.108.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 114,335.43\$ pour la période du 18 au 24 septembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.09.24.109.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ent., Farnham (Québec) - no 5614-MG

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 29,312.74\$ pour la période du 21 au 27 septembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 91,534.49\$ pour la période du 25 septembre au 1er octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.01.110.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 487,985.37\$ pour la période du 25 septembre au 1er octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.01.111.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 34,618.10\$ pour la période du 28 septembre au 4 octobre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 86,796.75\$ pour la période du 2 au 8 octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.08.114.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 13 août 1998.

Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 11 août 1998.

Rapports:

- Service de police - août 1998
- Service d'urbanisme - septembre 1998

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H45 et se termine à 20H55.

RÉSOLUTION NO. 98-545

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H55.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier le 31 octobre 1998 l'avis de convocation de la séance spéciale du 2 novembre 1998, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 2 novembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

Attendu que tous les membres du Conseil sont présents à la séance, ceux-ci décident d'ajouter un nouveau sujet, soit la présentation d'un avis de motion afin de décréter un arrêt obligatoire sur le Chemin du Mont-Sauvage à l'intersection du Chemin Saint-Germain.

De plus, le Conseil décide de retirer le sujet suivant de l'avis de convocation:
- Achat d'une toile blanche pour les patinoires du parc Claude-Henri Grignon.

RÉSOLUTION NO. 98-546

ATTENDU que le greffier municipal a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation auprès du Journal La Vallée et du Journal des Pays d'En-Haut pour la publication des avis publics requis dans le cadre du dossier de la vente pour taxes municipales et scolaires prévue pour le 14 décembre 1998.

ATTENDU que le Journal des Pays d'En-Haut a été le seul à présenter une soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission du Journal des Pays d'En-Haut, à 0.18\$ la ligne agate, plus taxes, pour la publication des avis municipaux requis par *la LOI DES CITÉS ET VILLES*, dans le cadre de la vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers municipaux et scolaires, prévue pour le 14 décembre 1998.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-547

ATTENDU que la trésorière municipale a déposé une liste d'immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

ATTENDU les dispositions de l'article 512 et suivants de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

ATTENDU les dispositions de l'article 536 de la loi précitée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète une vente d'immeubles pour taxes impayées, tant municipales que scolaires, lundi le 14 décembre 1998 à 10H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la liste déposée par la trésorière municipale et qui fait partie intégrante de la présente.

QUE, conformément aux dispositions de l'article 536 de la loi précitée, la trésorière municipale soit mandatée pour enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, sous réserve de la limitation de l'enchère à être produite par la Ville.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la trésorière municipale, le directeur général soit mandaté pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-548

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte le projet d'acte annexé à la présente pour en faire partie intégrante, relativement à l'abandon d'une réserve pour fins municipales concernant la construction d'une usine de filtration sur une partie du lot 21A-5 (P.21A-5), rang 11, Canton Abercrombie.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-549

ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 98-382, mandatant l'Union des Municipalités du Québec pour procéder à un achat regroupé de chlorure de sodium.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que ledit organisme a procédé à l'ouverture de soumissions et que la compagnie Sifto a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 57.61\$ la tonne métrique, transport inclus, plus les taxes applicables.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte d'assumer le coût d'achat de chlorure de sodium pour la saison 1998-1999 au prix susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-550

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de pneus chez Service de pneus Sarrazin Inc., pour un montant total de 10,813.93\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 50736.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-551

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil accepte la description d'une nouvelle activité à être offerte par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle pour la saison automnale 1998, soit le "Hockey-Cosom", le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard.

RÉSOLUTION NO. 98-552

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente modifiant l'offre d'achat relativement à l'acquisition d'immeubles de la compagnie Sogestmont Inc., tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annulation

QUE le directeur général, M. Ronald Biard, soit autorisé à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-553

ATTENDU le rapport du directeur du service de la protection contre les incendies, M. Yves Dupras, daté du 24 octobre 1998, relativement à l'embauche de 2 pompiers volontaires afin de combler 2 postes vacants.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche, à partir de la présente, Messieurs Pascal Longtin et Patrick Léger, afin de combler les postes laissés vacants par le départ de 2 pompiers volontaires du service de la protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-554

ATTENDU la recommandation effectuée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 octobre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-96

Auberge Au Nid Douillet
430, Chemin Pierre Péladeau
- Agrandissement de la bâtisse.

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-555

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un véhicule pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la seule soumission pour ce faire a été présentée par la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc. relativement à l'achat d'un véhicule de marque Ford, modèle Crown Victoria de l'année 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour l'acquisition d'un véhicule 1998 au prix de 26 800\$, plus taxes.

QUE le service de police soit autorisé à procéder à l'achat d'un nouvel équipement pour ledit véhicule, au transfert du système de radio-communication ainsi qu'à la modification du design du véhicule numéro 221, le tout pour une somme de 6 000\$, plus taxes.

QUE Monsieur André Lorrain soit mandaté pour signer les documents requis dans les circonstances, incluant le contrat d'achat, documents de la Société d'Assurance Automobile du Québec et tout autre document pertinent.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-556

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'une chenillette de marque Bombardier SW48 pour le service des travaux publics.

ATTENDU que la seule soumission pour ce faire a été présentée par la compagnie Équipements Plannord Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour l'acquisition d'une chenillette de marque Bombardier SW-48 de l'année 1999 au prix de 86 650.63\$, taxes incluses.

QUE Monsieur Alain Bérubé soit mandaté pour signer les documents requis dans les circonstances, incluant le contrat d'achat, documents de la Société d'Assurance Automobile du Québec et tout autre document pertinent.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, tel qu'il appert ci-après:

- 46 000\$, à même les sommes prévues au budget en immobilisations et le solde, à même le fonds de roulement, remboursable sur 2 ans.

RÉSOLUTION NO. 98-557

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'aménagement du centre de ski 40/80.

ATTENDU que la compagnie Entreprises Berthier Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 145 167.50\$, taxes incluses, excluant ainsi les articles 7.1 à 7.5 du document de soumission.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.

RÉSOLUTION NO. 98-558

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE ce Conseil mandate la compagnie Plani Cité pour effectuer la surveillance des travaux dans le cadre de l'aménagement du centre de ski 40/80, selon leur offre de services datée du 7 août 1998 (étape 2), le tout pour des honoraires professionnels correspondant à 2.7% du coût des travaux prévu à la résolution numéro 98-557.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus réservé décrété par la résolution numéro 98-125.

Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.

AVIS DE MOTION NO. 60-98

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur le Chemin du Mont-Sauvage, à l'intersection du Chemin Saint-Germain.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H30 et se termine à 20H37.

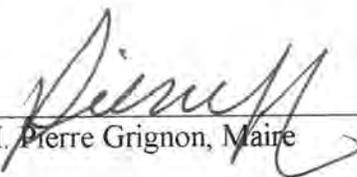
RÉSOLUTION NO. 98-559

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H37.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 16 novembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-560

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter à la rubrique "dépôts des rapports" le sujet suivant:

- Dépôt par la trésorière municipale des projections des résultats au 31 décembre 1998, datées du 16 novembre 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-561

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 octobre 1998 et de la séance spéciale du 2 novembre 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 octobre 1998 et de la séance spéciale du 2 novembre 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membres du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 61-98

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'émission de permis pour contrôler les activités de colporteurs sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion sous l'annexe "A".

Conformément à l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.



No de résolution
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Enr., Farnham (Québec) - no 5614-MG

Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, proposent l'adoption du projet de règlement numéro 942A-1998 tel que soumis au Conseil.

Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard propose un amendement afin de réduire de 20% la tarification proposée pour le deuxième membre d'une même famille. Cette proposition d'amendement est appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal demande le vote sur cet amendement. Monsieur le Maire demande alors aux membres du Conseil de voter. Le résultat est le suivant:

Pour: Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux et Pierre-Antoine Guinard.

Contre: Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

La proposition d'amendement est donc rejetée.

Les membres du Conseil votent donc sur la proposition principale.

Pour: Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Contre: Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux et Pierre-Antoine Guinard.

La proposition principale est adoptée à la majorité, tel qu'il appert ci-après:

RÈGLEMENT NO. 942A-1998
RÉSOLUTION NO. 98-562

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement numéro 942A-1998, amendant le règlement de tarification numéro 942-1998 concernant les activités offertes durant la session automnale 1998 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*, et attendu que les membres du Conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prévus à l'article susdit, le greffier demande à ceux-ci s'ils ont lu le projet de règlement numéro 946-1998 et s'ils renoncent à sa lecture.

Tous les membres du Conseil répondent oui à ces deux questions.

Dès lors, le greffier est dispensé de la lecture du règlement.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article précité, le greffier mentionne l'objet du règlement.



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NO. 946-1998
RÉSOLUTION NO. 98-563

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 946-1998, décrétant des dispositions relativement au brûlage extérieur, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 947-1998
RÉSOLUTION NO. 98-564

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 947-1998, décrétant un arrêt obligatoire sur le Chemin du Mont-Sauvage à l'intersection du Chemin Saint-Germain, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-565

ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 28 octobre 1998, relativement aux travaux à effectuer pour la réfection de certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service susdit à procéder aux travaux de réparation nécessaires sur le Chemin du Mont Loup-Garou, pour une somme approximative de 5,000\$, ainsi que sur une partie du Chemin du Lac Pilon, pour une somme approximative de 4 600\$, le tout tel qu'il appert audit rapport annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-566

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
RCM Communication	Vérification d'un portatif et changement de batterie	170.23 \$ (taxes incl.)
Nord-Tel Communication	Installation de moulures pour câbler des fils au service de police	135.16 \$ (taxes incl.)
Services Forestiers de Mont-Laurier Ltée	Réparation de la niveleuse	718.12 \$ (taxes incl.)
M. René Mongeon	Remboursement de fourniture d'électricité - guérite T-Bar 2 et 3 au Centre de ski 40/80.	253.05 \$ (taxes incl.)
Festival de Cinéma International des Premières Oeuvres	Page de publicité dans le programme du festival	750.00 \$ (taxes incl.)
Mme Nadine Swolf	Frais d'accompagnement (repas et km) M. Gérard Bono, directeur du Théâtre Dôme de Albertville - Visite le 17 octobre 1998.	96.45 \$ (taxes incl.)
Jardinor Enr.	Achat de terre Clôture de cèdres au garage municipal	745.36 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

Barry, Régimbald, Lessard	Frais d'arpentage - Développement Les Boisés Mont-Rolland.	700.00 \$ (+ taxes)
Deveau, Bissonnette, Monfette, Fortin et Associés	Dossier Guy Houle et als	6 986.62 \$ (taxes incl.)
M. Jean Vézina	Dossiers de griefs	283.39 \$ (taxes incl.)
Audy, Farley, Lalande La Berge inc.	Travaux boulevard de Sainte-Adèle	6 723.21 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-567

ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 22 octobre 1998, relativement aux procédures en recouvrement de taxes municipales impayées sur le lot P.9A-19, rang 11, Canton Abercrombie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise l'enregistrement d'une hypothèque légale sur l'immeuble susdit et autorise la trésorière municipale à transmettre le dossier précité à la cour municipale afin d'obtenir un jugement contre le propriétaire dudit lot, soit Les Sablières Laurentiennes.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer et à enregistrer l'hypothèque légale susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-568

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la signature d'un contrat avec la compagnie Surveillance d'Alarme 24 Heures du Québec Inc. relativement à la surveillance des équipements de l'usine d'épuration des eaux située au 2650, rue Rolland, pour une durée de 60 mois, sous réserve du paiement mensuel d'une somme de 28\$, plus taxes.

QUE, de plus, la Ville assume le coût d'installation dudit système au montant de 125\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-569

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil confirme officiellement qu'il accepte la proposition de règlement hors-cour à intervenir dans le dossier de Ville de Sainte-Adèle et Société Immobilière Noram Inc., chaque partie payant ses frais, tel que suggéré par le procureur de la Ville dans ce dossier, Me Normand Riendeau.

QUE dès lors, la Ville se désiste de sa réclamation contre la Société Immobilière Noram Inc. si cette dernière se désiste de sa propre réclamation contre la Ville.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit règlement pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-570

ATTENDU la lettre de Me Richard Lacharité, datée du 26 octobre 1998, relativement à une demande pour une prolongation de délai afin de donner sa réponse définitive pour l'achat des immeubles suivants:

- Parties 6A et 6A-104, rang 3, Canton Morin.
- Parties 6A et 6B, rang 2, Canton Morin.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte d'accorder un délai supplémentaire au requérant susdit jusqu'au 31 janvier 1999 pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-571

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à procéder à l'achat d'une toile blanche pour une des patinoires du parc Claude-Henri-Grignon, chez Jules Riopel & Fils Inc. au prix de 1 325.08\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 50550.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-572

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-555, afin d'inscrire "\$6,700\$" en lieu et place de "6,000\$".

QUE de plus, la résolution numéro 98-557 soit amendée afin d'inscrire au quatrième paragraphe après les mots "*le tout en temps et lieu*", les mots et chiffres "*à même le surplus réservé décrété par la résolution 98-125.*"

QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-573

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil entérine la signature du greffier municipal sur les documents transmis par le Directeur Général des Élections du Québec, relativement au prêt de locaux, tables et chaises en nombre suffisant, pour les fins ci-après indiquées:

- 22 et 23 novembre 1998:
bureaux de vote par anticipation - 1386, rue Dumouchel
- 30 novembre 1998
bureaux de scrutin - 1200, rue Claude-Grégoire



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-574

ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville, pour l'année 1998, soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut.

RÉSOLUTION NO. 98-575

ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente sous l'annexe I.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville concourt dans les termes de l'entente mentionnée au préambule de la présente, laquelle en fait partie intégrante sous l'annexe I.

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente sous l'annexe I.

RÉSOLUTION NO. 98-576

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec:

- a) de déplacer l'éclairage de la rue Robitaille pour replacer celui-ci vis-à-vis le no. 77 de ladite rue.
- b) de procéder à l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection sud de la route 117 et du Chemin du Mont-Gabriel.
- c) d'installer un lampadaire sur le poteau no. 25 face au 43 Chemin des Érables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-577

ATTENDU que le contrat d'assurances groupe des employés de la Ville de Sainte-Adèle expire le 30 novembre 1998.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la firme André Gingras et Associés Inc. a procédé à la négociation des nouveaux taux qui entreront en vigueur le 1er décembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les taux négociés par le firme susdite datés du 20 octobre 1998, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-578

ATTENDU le dépôt du rapport du directeur général M. Ronald Biard daté du 4 novembre 1998 relativement à l'intégration de certains employés de l'ancienne municipalité de Mont-Rolland à l'unité syndicale de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les recommandations du rapport susdit

RÉSOLUTION NO. 98-579

ATTENDU la proposition de la Corporation Municipale de Piedmont datée du 8 septembre 1998 relativement à l'échange de services entre la Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle pour l'entretien, pour l'hiver 1998-1999, du Chemin de la Montagne (secteur Sainte-Adèle), Chemin Montée Filion dans la Municipalité de Piedmont, Chemin de la Lisière et Chemin du Ruisselet (secteur Sainte-Adèle).

ATTENDU les dispositions de l'article 468 et suivants de la *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la proposition de la Municipalité de Piedmont telle que formulée dans la résolution numéro 5185-9809.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente intermunicipale à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-580

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil procède à l'embauche, à partir de la présente, sur une base temporaire, de Mme Suzanne Massie, afin que celle-ci effectue le travail de brigadière à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et de la rue Morin lors des absences de M. Alexandre Fecteau, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.

RÉSOLUTION NO. 98-581

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et la trésorière municipale à signer pour et au nom de la Ville une convention de carte d'affaires Mastercard de la Banque Nationale et autorise, dès lors, l'émission de deux cartes de crédit tel qu'il appert ci-après:

<u>NOMS</u>	<u>LIMITE DE CRÉDIT</u>
Mme Brigitte Forget	300 \$
M. Michel Rousseau	2 000 \$

Que lesdites cartes ne soient utilisées par les personnes susdites que pour des demandes auprès d'organismes gouvernementaux tels que, et sans restreindre la généralité de la présente, le Bureau de la publicité des Droits, l'Inspecteur Général des Institutions Financières et Industrie Canada, le tout dans le cadre des fonctions desdits mandataires.

RÉSOLUTION NO. 98-582

ATTENDU la requête de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle datée du 27 octobre 1998 relativement à l'installation de haut-parleurs extérieurs pour la diffusion de musique d'ambiance pour la période des fêtes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et indique que la Ville contribuera pour un montant n'excédant pas 900 \$, plus taxes, pour ce faire sous réserve cependant que la musique diffusée soit une musique d'ambiance.

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-583

ATTENDU le rapport de Monsieur André Lorrain, directeur du service de police, daté du 29 octobre 1998, relativement à l'achat d'uniformes et d'équipements chez Vêtements Lise Binette et Charco Inc.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et dès lors autorise un montant de 11,125 \$, plus taxes, pour l'achat de vêtements et d'équipements chez Vêtements Lise Binette et Charco Inc. pour les membres du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, et de procéder à l'achat de vêtements chez Vêtements Lise Binette pour un montant de 1,520 \$, plus taxes, pour les répartiteurs de la Ville.

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-584

ATTENDU la résolution numéro 98-101 du Comité Consultatif d'Urbanisme adoptée lors de sa réunion du 3 novembre 1998

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de PIIA relativement à l'aménagement d'un stationnement au 1713, rue du Mont-Blanc, Ville de Sainte-Adèle, propriété de Madame Gisèle St-Gelais.

RÉSOLUTION NO. 98-585

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1625, chemin du Mont-Gabriel, et dont la nature est l'agrandissement du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 décembre 1998 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-586

ATTENDU la résolution numéro 98-103 du Comité Consultatif d'Urbanisme datée du 3 novembre 1998 relativement à une demande de dérogation mineure pour le prolongement de la rue Latour.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil refuse ladite demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gérard De Gagné, tel que proposé par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la résolution susdite.

RÉSOLUTION NO. 98-587

ATTENDU la lettre datée du 3 novembre 1998 de Madame Claudette Laroche de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle concernant les prévisions budgétaires pour l'année 1999.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les prévisions budgétaires susdites ainsi que l'assumption par la Ville d'une partie du déficit dudit organisme.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-588

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de 2 lampadaires d'ambiance et 2 lampes au sodium chez Dubo Électrique Limitée pour un montant total de 7 745,32 \$, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 50624.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-589

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer et à enregistrer toutes les hypothèques légales requises par le service de la trésorerie à l'encontre des immeubles dont les propriétaires n'ont pas acquitté les taxes municipales échues.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-590

ATTENDU le rapport du directeur général M. Ronald Biard du 10 novembre 1998 relativement au versement d'une deuxième tranche de subvention à l'organisme Plein Air Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 5 500\$ à Plein Air Sainte-Adèle à titre de deuxième versement de la subvention de la Ville à l'organisme susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-591

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 143 956,53\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Que ce Conseil indique audit ministère que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que le greffier municipal soit autorisé à signer les documents du Ministère des Transports pour ce faire.

Que ce Conseil accepte dès lors la subvention de 10 000\$ pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 98-592

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 5 000\$ à Plein Air Sainte-Adèle relativement à la préparation d'une carte pour les sentiers de ski de fond pour ce faire, à même la somme prévue au budget de la Ville au code 02.791.00.404.

RÉSOLUTION NO. 98-593

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil engage monsieur Marcel Dupras à titre de manoeuvre au centre de ski 40/80 à partir du 17 novembre 1998 ainsi que monsieur Éric Carbonne, préposé au centre de ski au sens de la convention collective, ce dernier devant travailler sur appel, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.

RÉSOLUTION NO. 98-594

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise une dépense maximale de 950\$, plus taxes, afin de permettre la tenue de la réception annuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme le 5 décembre 1998.

QU'une somme de 2 000\$, plus taxes, soit appropriée pour permettre l'organisation du brunch annuel des bénévoles qui aura lieu le 6 décembre 1998.

Que le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-595

ATTENDU que le 17 août 1998 le Conseil Municipal adoptait la résolution numéro 98-143 relativement à l'inclusion d'une somme de 3 500\$ au budget 1999 pour le tenue de la Loppet 1999.

ATTENDU que la manifestation susdite n'aura pas lieu

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil approprie la somme susdite au budget 1999 pour permettre de financer la "Fête des Neiges" qui sera organisée conjointement avec la Ville de Sainte-Adèle, les municipalités de Morin-Heights et de Saint-Adolphe-d'Howard dans le cadre du "Fest'Hiver de Sainte-Adèle".

RÉSOLUTION NO. 98-596

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 19 novembre 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 194,005.98 \$



No de résolution
ou annotation

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 23,859.96\$ pour la période du 5 au 11 octobre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 8,257.86\$ pour la période du 9 au 15 octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.15.116.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 65,621.82\$ pour la période du 9 au 15 octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.15.115.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 20,812.32\$ pour la période du 12 au 18 octobre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 14,648.30\$ pour la période du 16 au 22 octobre 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.22.118.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 69,406.50\$ pour la période du 16 au 22 octobre 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.22.119.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 134,459.35\$ pour la période du 19 au 25 octobre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 380,283.49\$ pour la période du 23 au 29 octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.29.122.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 110,314.66\$ pour la période du 23 au 29 octobre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.10.29.123.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 21,804.86\$ pour la période du 26 octobre au 1er novembre 1998.

Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 15 septembre 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 10 septembre 1998.

Rapports:

- Service de police - septembre 1998
- Service de prévention des incendies - septembre et octobre 1998
- Cour municipale - septembre et octobre 1998
- Service d'urbanisme - octobre 1998.

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, Monsieur le Maire fait rapport de la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 1998; celui-ci dépose également la liste des contrats accordés par la Ville de Sainte-Adèle et ce, conformément à l'article susdit.



No de résolution
ou annotation

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H13 et se termine à 21H33.

RÉSOLUTION NO. 98-597

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21H33.



M. Pierre Grignon, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 26 novembre 1998, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 novembre 1998, devant être tenue à 16H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le vendredi 27 novembre 1998 à 16H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Réjean Charbonneau.

Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 16H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-598

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les actes de mainlevée et de quittance pour toutes les sommes dues par Hôtel Le Chantecler Inc. à titre d'impôt foncier, en considération du paiement à la Ville de Sainte-Adèle d'une somme de 400 000\$.

RÉSOLUTION NO. 98-599

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil affecte du surplus accumulé au 31 décembre 1997 une somme suffisante pour couvrir la mauvaise créance occasionnée par la transaction intervenue avec Hôtel Le Chantecler Inc. et autorise, dès lors, la trésorière municipale à exclure l'imposition d'intérêts sur les sommes dues en date de ce jour par ladite compagnie pour tout impôt foncier impayé.

RÉSOLUTION NO. 98-600

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil embauche, à partir du 30 novembre 1998, Monsieur Gino Bérubé à titre de policier temporaire au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 98-601

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

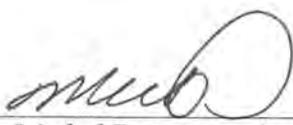
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16H03.



M. Pierre Grignon, Maire



Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 4 décembre 1998, l'avis de convocation de la séance spéciale du 7 décembre 1998, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

*Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.*

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 7 décembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Pierre Grignon était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

Les membres du Conseil retirent le sujet suivant de l'avis de convocation:

Cautionnement de la Ville - projet "Corporation Industrielle Mont-Rolland".

AVIS DE MOTION NO. 62-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'emprunter les sommes nécessaires relativement aux frais de refinancement de certains règlements d'emprunt, tel qu'il appert à l'annexe "A" de la présente procédure.

RÉSOLUTION NO. 98-602

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil nomme Monsieur Jean-Paul Cardinal à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 7 décembre 1998 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.



No de résolution
ou annotation

QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 98-603

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Réseau Environnement	Programme d'Économie d'eau potable année 1998	540.62 \$ (taxes incl.)
Publicité Illico-Hodes	Avis public - appel d'offre aménagement du centre 40/80	644.14 \$ (taxes incl.)
M. Hans Klein	Achat de bacs à fleurs	5 981.30 \$ (taxes incl.)

Honoraires professionnels:

M. Jean Vézina, c.r.i.	Préparation de dossiers rencontre du 27 octobre 1998	362.33 \$ (taxes incl.)
Prévost, Auclair, Fortin	Dossier: Placements Pierre Asselin	2 777.70 \$ (taxes incl.)
Hébert Comeau Dufresne	Divers dossiers	1 839.08 \$ (taxes incl.)

RÉSOLUTION NO. 98-604

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 3 000\$ au comité organisateur du Fest'Hiver pour la prochaine édition de cet événement à même l'argent disponible au budget 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-605

ATTENDU la proposition de l'Union des Municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales.



No de résolution
ou annotation

ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrits au bon de commande préparé en date du 13 novembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales nécessaires pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrits au bon de commande préparé par Mme Sylvie Savoie en date du 13 novembre 1998.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si l'Union des Municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville de Sainte-Adèle consente, en considération des services rendus par l'Union des Municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs à concurrence de leur part du contrat adjugé représentant 3% du montant du contrat.

QU'UNE copie de la présente et du bordereau de commande soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-606

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer toute entente nécessaire relativement à la tarification pour le service 911 sur le territoire de la nouvelle ville de Sainte-Adèle, afin que ladite tarification sur l'ensemble du nouveau territoire soit celle actuellement en vigueur pour l'ancien territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-607

ATTENDU que l'Association Touristique des Laurentides sollicite la participation financière de la Ville pour le prochain guide touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil indique qu'il autorise une dépense de 3 000\$, plus taxes, afin de permettre le regroupement des publicités des commerçants et de la Ville de Sainte-Adèle dans le guide susdit, ladite somme devant inclure le coût des honoraires d'un graphiste.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-608

ATTENDU la recommandation effectuée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 novembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-102:

Tout Outil et Plus Enr.

1052, rue Valiquette

- Affichage

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-609

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, la Caisse Populaire Desjardins Saint-Jérôme, les Produits Polywrap du Canada Ltée et Monsieur Gaston Tony Escojido, pour des travaux d'enfouissement d'aqueduc et constructions de rues sur les lots P. 7-69 et P. 7-2, rang 5, Canton Wexford, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-610

ATTENDU le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, la Caisse Populaire Desjardins Saint-Jérôme, Les Produits Polywrap du Canada Ltée et Monsieur Gaston Tony Escojido, pour des travaux d'enfouissement d'aqueduc et constructions de rues sur les lots P. 7-69 et P. 7-2, rang 5, Canton Wexford



No de résolution
ou annulation

ATTENDU que pour réaliser cette entente, une firme d'ingénieurs-conseils doit être mandatée pour effectuer la surveillance des travaux décrits à l'entente susdite.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils Audy, Farley, Lalande, LaBerge Inc. pour effectuer la surveillance des travaux à être exécutés conformément à l'entente susdite, sous réserve de l'assumption par le promoteur des honoraires professionnels desdits ingénieurs.

QUE de plus, ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs susdite pour présenter au Ministère de l'Environnement les plans et devis annexés à l'entente, le tout aux frais du promoteur.

RÉSOLUTION NO. 98-611

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Jean-Paul Cardinal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Manon Fortin, relativement à la fonction de greffier-audiencier, percepteur des amendes pour la cour municipale, pour la période du 17 décembre 1998 au 31 décembre 2000, tel qu'il appert audit document joint à la présente sous l'annexe "A".

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat.

RÉSOLUTION NO. 98-612

ATTENDU les dispositions de l'article 9 du contrat intervenu le 24 avril 1998 avec Gestion Pelletier Québec Inc. relativement à l'engagement d'un greffier-audiencier percepteur d'amendes pour la cour municipale.

ATTENDU qu'un avis écrit a été transmis à la compagnie susdite le 2 décembre 1998 afin d'aviser celle-ci que le contrat prendrait fin le 16 décembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Jean-Paul Cardinal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil annule le contrat susdit pour que celui-ci prenne fin le 16 décembre 1998 et que, dès lors, l'avis transmis pour ce faire le 2 décembre 1998 soit entériné par ce Conseil.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toutes les sommes dues à ladite compagnie jusqu'à la fin du contrat, soit le 16 décembre 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-613

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Nationale du Canada, pour son emprunt de 1 034 225\$ par billets en vertu des règlements 10, 454, 479, 480, 920-1997, 926-1998 et 938-1998, au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit:

83 825 \$	5.39%	15 décembre 1999
88 700 \$	5.39%	15 décembre 2000
93 900 \$	5.39%	15 décembre 2001
99 600 \$	5.39%	15 décembre 2002
668 200 \$	5.39%	15 décembre 2003
		Coût net 5.39

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-614

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 034 225\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
10	325 400 \$
454	2 200 \$
479	92 200 \$
480	108 300 \$
920-1997	1 125 \$
926-1998	335 000 \$
938-1998	170 000 \$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets émis seront signés par le Maire et la trésorière municipale.

QUE les billets seront datés du 15 décembre 1998.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 83 825 \$
2. 88 700 \$
3. 93 900 \$
4. 99 600 \$
5. 105 700 \$

5. 562 500 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 15 décembre 1998), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 10, 926-1998 et 938-1998; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 98-615

ATTENDU les dispositions de l'estimation progressive no. 2 rédigée par les ingénieurs Leroux, Leroux, Papin et Associés le 11 novembre 1998, relativement au dossier de reconstruction de la rue Robitaille.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme de 7 475.38\$ à la compagnie Construction Anor (1992) Inc. à titre de travaux contingents dans le cadre du dossier susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil cède à la Ville de Lafontaine deux (2) compteurs d'eau inutilisés par la Ville de Sainte-Adèle, au montant total de 800\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder à l'émission d'une facture pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 98-617

ATTENDU que ce Conseil avait accepté une entente avec la compagnie Sogestmont Inc. le 2 novembre 1998.

ATTENDU que ladite entente devait comporter le paiement des taxes applicables requises dans les circonstances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ladite entente soit modifiée en conséquence et que le directeur général soit autorisé à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 2 366.44\$, représentant les taxes applicables sur la compensation faisant partie de ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 98-618

ATTENDU les dispositions de la résolution 98-105, adoptée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 3 novembre 1998, relativement à une recommandation au Conseil Municipal afin que celui-ci demande à la M.R.C. des Pays d'En-Haut de modifier son schéma d'aménagement concernant l'affichage pour les centres d'achats de type "artériel".

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil acquiesce à la résolution susdite et à la recommandation qui y est formulée et demande officiellement à la M.R.C. des Pays d'En-Haut d'entreprendre une modification du schéma d'aménagement dans les plus brefs délais afin d'adopter une des positions suivantes:

- *soustraire les centres d'achats de type "artériel" de la superficie maximale de 5 mètres carrés pour les enseignes sur poteau et ainsi laisser les rares municipalités concernées par cette problématique le soin de régler selon leurs critères;*

ou

- *amender la disposition de la superficie maximale d'affichage afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau, pour les centres d'achats de type "artériel", qui pourrait atteindre un maximum de 25 mètres carrés.*



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-619

ATTENDU l'offre d'achat présentée par Me Jean-François Mercure, procureur de MM. Ronald et Georges Desjardins et datée du 24 novembre 1998, pour l'achat d'une parcelle de terrain située dans l'ancienne emprise de la route 117, contiguë au 1985, boulevard de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la transaction susdite pour une somme de 3 000\$, taxes incluses, pour la cession d'environ 2 500 pieds carrés.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, le tout aux frais des acquéreurs.

RÉSOLUTION NO. 98-620

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé "Contrat d'affectation/Mission CIVPOL, Haïti" à intervenir avec la Gendarmerie Royale du Canada, la Ville de Sainte-Adèle, Monsieur Gary Moore et la Fraternité des Policiers et des Policières de la Ville de Sainte-Adèle, annexée à la présente pour en faire partie intégrante, relativement à l'affectation de l'officier Gary Moore au sein du contingent canadien de l'UNCIVPOL de la Police civile de la Force des Nations Unies.

QUE Monsieur le Maire, le directeur général et le directeur du service de police soient mandatés pour signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

QUE, de plus, ce Conseil accepte, pour les fins susdites, les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Fraternité des Policiers et des Policières de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-621

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Jean-Paul Cardinal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 200\$ à l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle pour l'année financière 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-622

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde à l'Association des pompiers volontaires de Sainte-Adèle une somme de 200\$ à titre de participation à la réception annuelle de ladite association.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-623

ATTENDU que ce Conseil adoptait le 16 novembre 1998 la résolution numéro 98-582 concernant la participation financière de la Ville pour permettre l'installation de haut-parleurs pour la diffusion de musique d'ambiance pour la période des Fêtes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution susdite afin d'inscrire en lieu et place du montant de "900\$", le montant de "1 075\$", plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 98-624

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil engage les personnes suivantes à titre de "préposé", sur appel, au Centre de ski 40/80:

*M. Marcel Desroches
M. Claude Houle
M. Yves Maigret
M. Alain Pruneau
M. Vincent Huard
M. Stéphane Millet
M. Germain Beauchamp
M. Claude Bellefleur
M. André Godet*

le tout, selon la convention collective de travail pertinente.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-625

ATTENDU que la Ville a reçu l'approbation des états financiers 1997 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec refuse de verser une somme de 3 279\$, relativement à des travaux réalisés qui n'ont pas été prévus au budget 1997 dudit office.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle assume le coût susdit pour les fins précitées.

RÉSOLUTION NO. 98-626

ATTENDU la requête datée du 18 novembre 1998, transmise par Mme Caroline McCormick et M. Gérald Cyr du Garde-Manger de Sainte-Adèle, relativement à une subvention pour lui permettre de continuer d'offrir les services aux personnes dans le besoin, jusqu'à la fin de l'année 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accorde une subvention de 500\$ à l'organisme précité pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-627

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 2,087,88\$ à la compagnie Plomberie Brébeuf Inc. pour des travaux supplémentaires effectués à l'usine de filtration.

RÉSOLUTION NO. 98-628

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réparation d'équipements à l'usine d'épuration.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Atelier d'Usinage Tac Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour un montant maximum de 12 000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 154,397.02\$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.05.125.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 31,258.22\$ pour la période du 2 au 8 novembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 364,535.62\$ pour la période du 6 au 12 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.12.127.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 80,420.38\$ pour la période du 6 au 12 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.12.128.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 96,159.22\$ pour la période du 13 au 19 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.19.129.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 36,975.68\$ pour la période du 9 au 15 novembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 46,684.93\$ pour la période du 16 au 22 novembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 94,888.77\$ pour la période du 20 au 26 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.26.131.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation - au montant de 244,509.97\$ pour la période du 20 au 26 novembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.11.26.132.

Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 6 octobre 1998.

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 8 octobre 1998.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-629

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H31.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 18 et 19 décembre 1998, l'avis de convocation des séances spéciales du 21 décembre 1998, devant être tenues à 19H30 et 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.


Me Michel Rousseau,
Avocat/Greffier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 21 décembre 1998 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 19H35 et avait pour buts, à savoir:

Avant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 1999-2000-2001, Monsieur le Maire explique celui-ci aux citoyens présents à la séance spéciale.

RÉSOLUTION NO. 98-630

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 1999-2000-2001, totalisant une somme de 7,349,800\$, soit 2,567,800\$ en 1999, 2,457,000\$ en 2000 et 2,325,000\$ en 2001, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions concernant le programme triennal d'immobilisations pour les années 1999, 2000 et 2001.

Ladite période débute à 19H38 et se termine à 19H44.

RÉSOLUTION NO. 98-631

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE la séance soit levée à 19H44.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 21 décembre 1998 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

RÉSOLUTION NO. 98-632

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 décembre 1998, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de retirer le sujet 6 FF) "demande de dérogation mineure refusée" de la rubrique "résolutions", et d'ajouter à la rubrique 7 F) le sujet suivant: projection des résultats au 31 décembre 1998.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-633

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 1998 et des séances spéciales du 27 novembre 1998 et 7 décembre 1998, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 1998 et des séances spéciales du 27 novembre 1998 et 7 décembre 1998, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 63-98

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999.

AVIS DE MOTION NO. 64-98

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les cours qui seront offerts durant la saison de l'hiver 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, en tenant compte d'une tarification familiale.

RÈGLEMENT NO. 948-1998

RÉSOLUTION NO. 98-634

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 948-1998, décrétant l'émission de permis pour contrôler les activités de colporteurs sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, et pour abroger le règlement numéro 816-1994 (Sainte-Adèle), soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 949-1998

RÉSOLUTION NO. 98-635

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro 949-1998, pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 72 000\$ par l'émission de billets pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 98-636

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à deux compagnies relativement à la fourniture de produits chimiques pour l'usine d'épuration.

ATTENDU que la compagnie CIBA a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée relativement la fourniture d'un produit Polymère Percal 757 servant à la déshydratation des boues de l'usine d'épuration, au prix unitaire de 5.80\$ le kilogramme, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-637

ATTENDU que les assurances générales de la Ville sont renouvelables le 1er janvier 1999 au 1er janvier 2000.

ATTENDU que le courtier d'assurances de la Ville, Lemieux, Ryan et Associés a transmis, le 2 décembre 1998, une offre de renouvellement pour l'année susdite.

ATTENDU que les protections offertes, les franchises et les primes sont les mêmes que pour l'année 1998.

ATTENDU qu'il est avantageux de renouveler lesdites assurances pour une période d'une année, se terminant le 1er janvier 2000 et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.1.2 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte de renouveler les assurances générales de la Ville avec le courtier d'assurances Lemieux, Ryan et Associés, conformément à l'offre de renouvellement transmise à la Ville le 2 décembre 1998 et ce, pour une prime annuelle de 63 619.32\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-638

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, pour présenter les demandes nécessaires à l'exécution de travaux municipaux aux différentes compagnies de services publics et aux différents ministères, et de signer tous les documents nécessaires pour ce faire et ce, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-639

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:

Dépenses sans bon de commande:

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Élyco Construction	Remplacement de 4 feuilles de contreplaqué - Station pompage Paysan	184.04 \$
Nord-Tel Communication	Activer la boîte vocale du poste 206 (M. Alain Bérubé)	79.95 \$
	Corriger problèmes avec postes 105 et 173	125.73 \$

Honoraires professionnels:

Jean-Pierre Labelle Inc.	Dossier CSST - Monique Mainville	1 656.36 \$
--------------------------	----------------------------------	-------------

RÉSOLUTION NO. 98-640

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la cotisation annuelle 1999 de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec, au montant de 5 970.27\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NO. 98-641

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 5 870.40 à la compagnie 9055-8842 Québec Inc., propriétaire de l'Hôtel Mont-Gabriel, relativement au coût d'électricité que la Ville doit assumer pour le fonctionnement des équipements du système d'aqueduc d'une partie de la Ville de Sainte-Adèle, situés au Mont-Gabriel

QUE, de plus, ce Conseil autorise le renouvellement du contrat de soutien aux logiciels et progiciels pour la cour municipale avec la compagnie Dynabec, pour la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, pour un coût total de 5 714.44\$, taxes incluses, payable mensuellement.

QUE ce Conseil autorise également le renouvellement du contrat de support et d'améliorations des logiciels avec la compagnie Inprotec, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 30 mars 1999, pour un montant total de 995\$, plus taxes, lequel se renouvellera automatiquement par période de trois (3) mois au même montant.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-642

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'enlèvement des congères, lorsque requis, sur le stationnement de l'Entraide Bénévole des Pays-d'En-Haut, pour la période hivernale 1998-1999.

RÉSOLUTION NO. 98-643

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil octroie une somme de 1 000\$, taxes incluses, pour permettre le paiement des dépenses requises pour le dîner des employés de la Ville de Sainte-Adèle qui aura lieu le 23 décembre 1998.

QUE ce Conseil confirme qu'il autorise la consommation de boissons alcooliques sur les lieux de la fête, soit au 1200, rue Claude-Grégoire, et autorise Mme Claudine Gilbert à signer la demande de permis d'alcool à être transmise à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-644

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter un montant de 750\$, plus taxes, relativement à la participation de la Ville à la publicité qui sera incluse dans le cahier spécial du Journal des Pays d'En-Haut qui sera publié à l'occasion du 26e anniversaire de la Rôtisserie St-Hubert à Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 98-645

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger, recevoir les signatures et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Boisé Mont-Rolland Inc., suite à l'installation d'une conduite d'aqueduc sous les immeubles dudit propriétaire, selon la description technique préparée par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, numéro 93488 - minute R1379.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-646

ATTENDU que le 10 août 1998, M. Marcel Roy transmettait une réclamation à la Ville de Sainte-Adèle au montant de 1,815.03\$ relativement aux travaux qu'il avait dû entreprendre sur son immeuble suite à une fuite d'une partie du système d'aqueduc.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a, dans le même dossier, transmis une réclamation à M. Marcel Roy pour un montant de 2,064.25\$.

ATTENDU qu'après analyse du dossier, ce Conseil estime opportun d'autoriser la signature d'une entente afin que les parties aux présentes donnent quittance de leur réclamation respective.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate le directeur général, M. Ronald Biard, à signer la quittance à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Marcel Roy, pour clore le dossier précité, chaque partie payant ses frais.



No de résolution
ou annotation

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-647

ATTENDU la lettre rédigée par M. Louis-Paul Beaudry du Centre de Géomatique des Laurentides (CGL Inc.) relativement à la production du fichier numérique ainsi que des épreuves couleur, préalablement à l'impression de la carte routière de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil mandate la compagnie précitée pour les fins susdites, pour un montant total de 3 390\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-648

ATTENDU la requête formulée par la Municipalité d'Entrelacs relativement à l'entente intervenue avec la Ville de Sainte-Adèle pour la répartition des appels d'urgence de ladite municipalité, laquelle prendra fin le 31 décembre 2000.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil indique qu'il accepte de mettre fin à l'entente susdite le 31 décembre 1999.

RÉSOLUTION NO. 98-649

ATTENDU le tableau cumulatif des avenants de modification, révisé le 11 novembre 1998, et rédigé par la firme d'ingénieurs Dubé, Beaudry et Associés, Experts-Conseils Inc., concernant les travaux de reconstruction de la rue Saint-Charles.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise le paiement de travaux additionnels effectués par Les Entreprises V.G. Inc., au montant de 19 535,76\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-650

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de ponceaux en acier.

ATTENDU que 4 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.

ATTENDU que la compagnie Acier Ouellette Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire, au montant de 28 802.53\$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même les sommes prévues au budget 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-651

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Bell Mobilité Cellulaire Inc. relativement à l'acheminement des appels 911 sur le réseau Bell Mobilité.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-652

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des modifications au bail intervenu le 19 septembre 1995 entre la Ville de Sainte-Adèle et Opération 40/80 Inc., relativement à l'exploitation des pentes 40/80 et des équipements extérieurs dudit centre, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-653

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil approuve le document intitulé "entente - utilisation de l'ancienne desserte de la voie ferrée" à intervenir avec la compagnie Rolland Inc. pour l'utilisation d'une partie de la propriété de ladite compagnie par les véhicules routiers et les équipements de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 11 décembre 1998 au 30 avril 1999, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-654

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, les droits de passage à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et différents propriétaires, pour l'aménagement de sentiers de ski de fond.

RÉSOLUTION NO. 98-655

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la déclaration de règlement hors-cour à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, partie expropriante, intimée, et Excavations André Dubé & Fils Inc., partie expropriée, requérante.

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite déclaration de règlement hors-cour dans le dossier susdit.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser à la compagnie Excavations André Dubé & Fils Inc. une somme de 10 500\$ afin de finaliser les procédures entreprises dans le dossier précité, le tout à titre de dommages, troubles, ennuis et inconvénients, intérêts et frais.

RÉSOLUTION NO. 98-656

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-604 afin d'inscrire en lieu et place de l'année "1998", l'année "1999".

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-657

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente nos. 11, 12 et 13, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), ainsi que la lettre d'entente no. 3, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle, lesquelles sont jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente, pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 98-658

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc., pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2000, relativement à l'exploitation de l'usine de filtration et de ses ouvrages connexes, sous réserve de l'assumption par la Ville d'honoraires professionnels au montant de 31 810.15\$, plus taxes, pour l'année 1999, et pour l'année 2000, le montant d'honoraires professionnels de l'année 1999 plus l'indice des prix à la consommation, région de Montréal, au 1er janvier de l'année 2000.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-659

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. André Sénéchal*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente, à durée indéterminée, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Centre Commercial Sainte-Adèle Inc. relativement à la location d'un local n'excédant pas 440 pieds carrés, propriété de ladite compagnie au 1071, boulevard de Sainte-Adèle, et dont l'objet est de permettre l'entreposage d'équipements divers de la Ville, moyennant un loyer mensuel de 250\$, plus taxes.



No de résolution
ou annotation

QUE, dès lors, la Ville ne se tienne pas responsable de quelque coût additionnel que ce soit, et que l'entente susdite soit annulable en tout temps sur simple avis écrit de l'une des parties, transmis par courrier certifié quinze (15) jours avant la date souhaitée, pour la fin de celle-ci.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-660

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU la recommandation transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:

MADAME CÉCILE ANGERS

*Réduire la marge latérale à 1,8 mètre au lieu de 8 mètres,
afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:
No. de porte: 1625, Chemin du Mont-Gabriel.*

QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 98-661

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait signifier une procédure à la Ville de Sainte-Adèle relativement à une demande pour dommages au montant de 12 513.32\$, relativement à des incidents survenus le 12 juin 1998 à l'intersection de la route 117 et du Chemin de la Colline.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil conteste la réclamation signifiée par la compagnie Bell Canada relativement au dossier susdit et entérine la transmission de ladite déclaration aux assureurs, par le greffier municipal.

RÉSOLUTION NO. 98-662

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation d'équipements à la station de pompage Dumouchel, par la compagnie Gilles Laperrrière Inc. et ce, pour un montant total de 5,751,25\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 51253 daté du 14 décembre 1998.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-663

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil affecte du fonds d'administration une somme de 122 908\$ au fonds de dépenses en immobilisations, aux fins de pourvoir au financement des dépenses relatives à la rénovation des locaux municipaux, ainsi qu'une somme de 35 000\$ pour les travaux à être effectués sur la rue de la Vallée, tel que prévu au budget de l'année 1998.

RÉSOLUTION NO. 98-664

ATTENDU la recommandation effectuée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 décembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '98-110

*Restaurant le Sucré Salé
1071, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage*

Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 98-665

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1675, Chemin de la Rivière-à-Simon, et dont la nature est de réduire la marge avant à 5,02 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 1998.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 janvier 1999 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 98-666

ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 2348, Chemin Pierre-Péladeau, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,16 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 5000, rue Du Bougeoir, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 3,16 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 1998.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *Mme Carole Beauchamp*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Pierre-Antoine Guinard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 janvier 1999 ses décisions concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 98-667

ATTENDU la requête présentée par La Fondation Péladeau Inc. du 1373, Chemin Pierre-Péladeau, relativement à une demande de changement de zonage afin de permettre l'implantation d'un Centre pour malades en phase terminale à l'adresse susdite.

ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme formulée dans sa résolution 98-116, à l'effet de refuser d'acquiescer à ladite requête.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Michel Lamoureux*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: *M. Réjean Charbonneau*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil refuse d'amender le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins ci-haut indiquées, acquiesçant ainsi à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 98-668

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 1999.

ATTENDU que deux compagnies ont présenté des soumissions pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Grand'maison Produits Pétroliers pour la fourniture des produits suivants:

<i>Essence sans plomb ordinaire</i>	<i>Diésel clair</i>	<i>Diésel clair- hiver</i>
.467 (litre)	.413 (litre)	.423 (litre)

plus les taxes applicables.

QUE, de plus, ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Pétrole Pagé Inc. pour la fourniture d'huile à chauffage, au prix de .221 le litre, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 98-669

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 16 décembre 1998, tel qu'il appert ci-après:

- Fonds d'administration: 285 715.19 \$
- Fonds d'immobilisation: 47 988.19 \$

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 51,713.55\$ pour la période du 23 au 29 novembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 24,753.45\$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 1998.

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 382,833.05\$ pour la période du 27 novembre au 3 décembre 1998 Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.03.134.

Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 3 novembre 1998.



No de résolution
ou annotation

Rapports:

- Service de prévention des incendies - novembre 1998
- Service d'urbanisme - novembre 1998.
- Service des travaux publics: août, septembre, octobre 1998.

Projection des résultats au 31 décembre 1998.

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, les membres du Conseil déposent leur document intitulé "Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du Conseil" et ce, pour l'année 1999.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 20H45 et se termine à 20H55.

RÉSOLUTION NO. 98-670

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20H55.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 21 décembre 1998 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.



No de résolution
ou annotation

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp,
Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau*

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la
séance.*

La séance a débuté à 21H00 et avait pour buts, à savoir:

*Avant l'adoption du budget 1999, Monsieur le Maire explique les dispositions de
celui-ci, les revenus et les dépenses, ainsi que les différents taux de taxation, aux
citoyens présents à la séance spéciale.*

RÉSOLUTION NO. 98-671

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. Michel Lamoureux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 1999 pour la Ville de Sainte-Adèle,
comportant des revenus et des dépenses au montant de 13,546,405.00\$, soient
acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du
Conseil.*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la
période de questions relativement au budget 1999.*

Ladite période débute à 21H50 et se termine à 22H04.

RÉSOLUTION NO.98-672

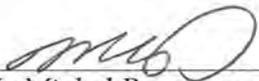
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 22H07.


M. Pierre Grignon, Maire


Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier